



ANIÈRES



COMPTE RENDU ADMINISTRATIF ET FINANCIER 2020

PREMIER RAPPORT DE LA LÉGISLATURE 2020-2025



**MESDAMES LES CONSEILLÈRES MUNICIPALES,
MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,**

En application des prescriptions de l'article 48 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nouvelle teneur dès le 1er janvier 1985, j'ai l'honneur, avec mes Adjoints, de vous présenter et de soumettre à votre examen le premier rapport administratif et financier de la période législative 2020-2025 sur l'activité des autorités municipales.

Nous saisissons cette occasion pour remercier ici toutes les personnes qui aident les autorités communales à remplir les tâches de plus en plus nombreuses et complexes dont elles ont la charge.

Pascal WASSMER
Maire



SOMMAIRE

RAPPORT ADMINISTRATIF 2020 4

Autorités communales	6
Séances du Conseil municipal	12
Administration communale	18
Service technique intercommunal	19
Fondations Communales	20
Groupement intercommunal	33
état civil intercommunal	40
Corps constitués	42
Votations élections	47
Population	50
École	51
Bâtiments et aménagements	54
Autorisations de construire	60
Statistiques déchets	62
Entraide sociale	64
Manifestations communales 2020	65
Mérite aniérois	72
Promotions civiques	73

FINANCES COMMUNALES 2020 75

Centimes additionnels communaux	76
Comptes du bilan	77
Comptes de fonctionnement	82
Tableaux financiers et rapport	88

RAPPORTS DES SOCIÉTÉS 2020 94

Liste des sociétés	96
Rapports d'activités des sociétés	98



ANIÈRES

RAPPORT ADMINISTRATIF 2020



AUTORITÉS COMMUNALES

RAPPORT ADMINISTRATIF 2020

EXÉCUTIF

EXÉCUTIF SORTANT

ANTOINE BARDE

Maire

Libéral-Radical – 01.06.2015-31.05.2020

NOUVEL EXÉCUTIF

PASCAL WASSMER

Maire

Le Centre – dès le 01.06.2020

Adjoint – 01.06.2015-31.05.2020

CM Le Centre – 19.02.2013-31.05.2015

PASCAL PÉCAUT

Adjoint

Plus que jamais Aniérois – dès le 01.06.2020

CM Le Centre radical démocrate chrétien –

01.06.1995-30.05.2007

CLAUDINE HENTSCH

Adjointe

Ensemble pour Anières – dès le 09.10.2019

CM Ensemble pour Anières – 01.06.2015-09.10.2019



CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL SORTANT

JACQUELINE CURZON

Conseillère municipale

Libéral-Radical – 04.12.2018-31.05.2020

PIERRE LINGJAERDE

Conseiller municipal

Libéral – dès 2014
Libéral-Radical 01.06.2015-31.05.2020

ROBERTA RANNI

Conseillère municipale

Le Centre radical démocrate-chrétien
– dès 2011
Le Centre 01.06.2015-31.05.2020

ANNE LÉBOISSARD

Conseillère municipale

Libéral-Radical – 01.06.2015-31.05.2020

FLORENCE PULIDO

Conseillère municipale

Le Centre radical démocrate-chrétien
– dès 2007
Le Centre 01.06.2015-31.05.2020

JEAN-MARC THIERRIN

Conseiller municipal

Le Centre – 01.06.2015-31.05.2020

CONSEIL MUNICIPAL DÈS LE 1^{er} JUIN 2020

CORINNE ALHANKO-BAUER

Conseillère municipale

Libéral – dès le 24.03.2009 /
Libéral-Radical dès le 01.06.2015

PHILIPPE GAILLARD

Conseiller municipal

Anières différemment – dès 2011
Ensemble pour Anières dès le
01.06.2015

ANITA PORDES

Conseillère municipale

Libéral-Radical – dès le 01.06.2015

DENYSE BARBEZAT-FORNI

Conseillère municipale

Anières différemment – dès 2003
Ensemble pour Anières dès le
01.06.2015

YVES GUBELMANN

Conseiller municipal

Libéral-Radical – dès le 01.06.2015

JEAN-LUC RICHARDET

Conseiller municipal

Ensemble pour Anières
– dès le 01.06.2020

STÉPHANIE BARON LEVRAT

Ensemble pour Anières

– dès le 12.11.2019

YVONNE GUSTAFSON

Conseillère municipale

Ensemble pour Anières
– dès le 01.06.2020

GIUSEPPE RICCIUTI

Conseiller municipal

Libéral-Radical – 01.06.2015-31.05.2020
et dès le 24.06.2020

ELISABETH BERY

Conseillère municipale

Libéral-Radical – 01.06.2015-24.06.2020

NICOLE IMHOF

Conseillère municipale

Le Centre – dès le 01.06.2020

ALEXANDRE SOUCAS

Conseiller municipal

Libéral-Radical 26.01.2016-18.09.2018
Ensemble pour Anières
– dès le 01.06.2020

PIERRE-YVES DECHEVRENS

Conseiller municipal

Le Centre radical démocrate-chrétien
– dès 2011
Le Centre dès le 01.06.2015

JÉRÔME JACQUIER

Conseiller municipal

Libéral-Radical – dès le 01.06.2015

CLAIRE THIBAUT BULLIARD

Libéral-Radical – dès le 08.10.2019

CAROLINE DOMBRE

Conseillère municipale

Ensemble pour Anières
– dès le 01.06.2020

GUY MUSY

Conseiller municipal

Ensemble pour Anières
– dès le 01.06.2020

ERIC WEHRLI

Conseiller municipal

Le Centre – dès le 01.06.2020



PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL 2019-2020

PIERRE LINGJAERDE

Président 01.06.2019-31.05.2020

PIERRE-YVES DECHEVRENS

Président dès le 01.06.2020

DOMINIQUE LAZZARELLI

Secrétaire du Conseil municipal

JEAN-MARC THIERRIN

Vice-Président 01.06.2019-31.05.2020

CORINNE ALHANKO-BAUER

Vice-Présidente dès le 01.06.2020

RÉPARTITION DES FONCTIONS DE L'EXECUTIF

ANTOINE BARDE

Maire

Finances et Urbanisme
et constructions – jusqu'au 31.05.2020

PASCAL WASSMER

Adjoint

Assainissement, routes, sécurité et
développement durable – jusqu'au
31.05.2020

CLAUDINE HENTSCH

Adjointe

Urbanisme et constructions
– dès le 09.10.2019

CLAUDINE HENTSCH

Adjointe

Sociale, culture et loisirs – jusqu'au
31.05.2020
Urbanisme et constructions – dès le
09.10.2019

PASCAL WASSMER

Maire

Finances, assainissement, routes,
sécurité et développement durable
– dès le 01.06.2020

PASCAL PÉCAUT

Adjoint

Sociale, culture et loisirs
– dès le 01.06.2020

STRUCTURE DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

PLR= libéraux radicaux
LC = le Centre
EPA= Ensemble pour Anières

	PARTI	NOM ET PRÉNOM
FINANCES jusqu'au 31.05.2020		
Président	PLR	GUBELMANN Yves
Vice-Présidente	EPA	BARBEZAT-FORNI Denyse
Membres	PLR	BERY Elisabeth
	EPA	BARON LEVRAT Stéphanie
Exécutif: Antoine BARDE	PLR	CURZON Jacqueline
	PLR	LEBOISSARD Anne
	PLR	LINGJAERDE Pierre
	LC	PULIDO Florence
	LC	RANNI Roberta
	PLR	RICCIUTI Giuseppe
	PLR	THIBAUT-BULLIARD Claire
	LC	THIERRIN Jean-Marc
FINANCES dès le 01.06.2020		
Président	PLR	GUBELMANN Yves
Vice-Président	EPA	RICHARDET Jean-Luc
Membres	PLR	BERY Elisabeth jusqu'au 24.06.2020
	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves
Exécutif: Pascal WASSMER	EPA	GUSTAFSON Yvonne
	PLR	JACQUIER Jérôme
	EPA	MUSY Guy
	PLR	RICCIUTI Giuseppe dès le 15.09.2020
	EPA	SOUCAS Alexandre
	LC	WEHRLI Eric



PARTI NOM ET PRÉNOM

URBANISME ET CONSTRUCTIONS jusqu'au 31.05.2020

Président	PLR	JACQUIER Jérôme
Vice-Président	EPA	GAILLARD Philippe
Membres	PLR	ALHANKO-BAUER Corinne
Exécutif: Antoine BARDE Claudine HENTSCH	EPA	BARBEZAT-FORNI Denyse
	PLR	CURZON Jacqueline
	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves
	PLR	GUBELMANN Yves
	PLR	LEBOISSARD Anne
	PLR	LINGJAERDE Pierre
	LC	RANNI Roberta
	LC	THIERRIN Jean-Marc

URBANISME ET CONSTRUCTIONS dès le 01.06.2020

Présidente	PLR	PORDES Anita
Vice-Présidente	EPA	BARON LEVRAT Stéphanie
Membres	EPA	BARBEZAT-FORNI Denyse
Exécutif: Claudine HENTSCH	EPA	GAILLARD Philippe
	PLR	GUBELMANN Yves
	LC	IMHOF Nicole
	PLR	JACQUIER Jérôme
	EPA	RICHARDET Jean-Luc
	LC	WEHRLI Eric

ASSAINISSEMENT, ROUTES, SÉCURITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE jusqu'au 31.05.2020

Président	LC	THIERRIN Jean-Marc
Vice-Président	PLR	PORDES Anita
Membres	PLR	ALHANKO-BAUER Corinne
Exécutif: Pascal WASSMER	EPA	BARON LEVRAT Stéphanie
	PLR	BERY Elisabeth jusqu'au 24.06.2020
	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves
	EPA	GAILLARD Philippe
	PLR	GUBELMANN Yves
	PLR	LINGJAERDE Pierre
	LC	PULIDO Florence
	PLR	RICCIUTI Giuseppe

ASSAINISSEMENT, ROUTES, SÉCURITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE dès le 01.06.2020

Président	EPA	GAILLARD Philippe
Vice-Président	LC	WEHRLI Eric
Membres	PLR	ALHANKO-BAUER Corinne
Exécutif: Pascal WASSMER	EPA	BARON LEVRAT Stéphanie
	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves
	EPA	DOMBRE Caroline
	PLR	PORDES Anita
	PLR	SOUCAS Alexandre
	PLR	THIBAUT BULLIARD Claire

SOCIALE, CULTURE ET LOISIRS jusqu'au 31.05.2020

Présidente	LC	PULIDO Florence
Vice-Présidente	PLR	BERY Elisabeth



Membres	PARTI	NOM ET PRÉNOM
Exécutif: Claudine HENTSCH	PLR	ALHANKO-BAUER Corinne
	EPA	BARBEZAT-FORNI Denyse
	EPA	BARON LEVRAT
	PLR	CURZON Jacqueline
	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves
	PLR	JACQUIER Jérôme
	PLR	PORDES Anita
	LC	RANNI Roberta
	PLR	THIBAUT-BULLIARD Claire

SOCIALE, CULTURE ET LOISIRS dès le 01.06.2020

Présidente	EPA	BARBEZAT FORNI Denyse
Vice-Présidente	PLR	BERY Elisabeth jusqu'au 24.06.2020
Vice-Présidente	PLR	THIBAUT BULLIARD Claire dès le 25.06.2020
Membres	PLR	ALHANKO-BAUER Corinne
Exécutif: Pascal PÉCAUT	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves
	EPA	DOMBRE Caroline
	EPA	GUSTAFSON Yvonne
	LC	IMHOF Nicole
	EPA	MUSY Guy
	PLR	RICCIUTI Giuseppe

AD HOC « PLAN DIRECTEUR COMMUNAL PDCOM » jusqu'au 31.05.2020

Président	LC	THIERRIN Jean-Marc
Vice-Président	PLR	JACQUIER Jérôme
Membres	EPA	BARBEZAT-FORNI Denyse
Exécutif: Antoine BARDE	PLR	BERY Elisabeth
Claudine HENTSCH	LC	PULIDO Florence
Groupe de concertation (3 membres)	EPA	BARBEZAT-FORNI Denyse
	PLR	BERY Lisa
	LC	THIERRIN Jean-Marc

AD HOC « IMMEUBLE LE LÉMAN » jusqu'au 31.05.2020

Président	PLR	LINGJAERDE Pierre
Vice-Président	EPA	GAILLARD Philippe
Membres	PLR	GUBELMANN Yves
Exécutif: Antoine BARDE	LC	RANNI Roberta

AD HOC « IMMEUBLE LE LÉMAN » dès le 01.06.2020

Président	EPA	RICHARDET Jean-Luc
Membres	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves
Exécutif: Claudine HENTSCH	PLR	THIBAUT-BULLIARD Claire

AD HOC « BOURSES » jusqu'au 31.05.2020

Présidente	PLR	CURZON Jacqueline
Membres	EPA	BARON LEVRAT Stéphanie
Exécutif: Antoine BARDE	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves

AD HOC « BOURSES » dès le 01.06.2020

Président	PLR	GUBELMANN Yves
Membres	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves
Exécutif: à définir	EPA	MUSY Guy



PARTI NOM ET PRÉNOM

AD HOC « COHERAN » (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES) jusqu'au 31.05.2020

Membres	EPA	BARBEZAT-FORNI Denyse
Exécutif: Antoine BARDE	PLR	BERY Elisabeth
	PLR	CURZON Jacqueline
	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves

AD HOC « COHERAN » (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES) dès le 01.06.2020

Membres	EPA	BARON LEVRAT Stéphanie
Exécutif: Pascal WASSMER	PLR	BERY Elisabeth jusqu'au 24.06.2020
Claudine HENTSCH	LC	IMHOF Nicole
Pascal PÉCAUT	PLR	PORDES Anita

CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE COHERAN ET COMMISSIONS INTERCOMMUNALES jusqu'au 31.05.2020

CoHerAn + Culture, sports et loisirs	EPA	GAILLARD Philippe
CoHerAn + Sécurité	PLR	JACQUIER Jérôme
CoHerAn + Voirie et développement durable	PLR	PORDES Anita
	LC	THIERRIN Jean-Marc

CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE COHERAN ET COMMISSIONS INTERCOMMUNALES dès le 01.06.2020

CoHerAn + Culture, sports et loisirs	LC	IMHOF Nicole
	EPA	GUSTAFSON Yvonne
CoHerAn + Sécurité	PLR	JACQUIER Jérôme
CoHerAn + Voirie et développement durable	EPA	BARON LEVRAT Stéphanie
CoHerAn + Sociale	EPA	MUSY Guy dès le 13.10.2020

NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PARTI NOM ET PRÉNOM

DÉLÉGUÉ AU FEU

PLR	LINGJAERDE Pierre jusqu'au 31.05.2020
EPA	SOUCAS Alexandre dès le 01.06.2020

DÉLÉGUÉE NOCTAMBUS

LC	RANNI Roberta jusqu'au 31.05.2020
EPA	MUSY Guy dès le 01.06.2020

DÉLÉGUÉE COMMUNES-ÉCOLE

PLR	BERY Elisabeth jusqu'au 24.06.2020
LC	IMFOF Nicole dès le 25.06.2020

DÉLÉGUÉES FONDATION LA T'ANIÈRES

Bureau	LC	PULIDO Florence jusqu'au 31.05.2020
	EPA	DOMBRE Caroline dès le 01.06.2020
Fondation	EPA	BARON LEVRAT Stéphanie jusqu'au 31.05.2020
	LC	IMHOF Nicole dès le 01.06.2020
	PLR	PORDES Anita

DÉLÉGUÉE GROUPEMENT CRÈCHE INTERCOMMUNALE L'ÎLE AUX MÔMES

PLR	ALHANKO-BAUER Corinne
-----	-----------------------

DÉLÉGUÉ(E)S FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIÈRES POUR LE LOGEMENT

EPA	BARBEZAT-FORNI Denyse jusqu'au 31.05.2020
PLR	RICIUTTI Giuseppe jusqu'au 31.05.2020
LC	THIERRIN Jean-Marc jusqu'au 31.05.2020

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT ADMINISTRATIF 2020

Les procès-verbaux du Conseil municipal ne pouvant être retranscrits in extenso dans le compte rendu administratif & financier, nous vous rappelons qu'ils peuvent être consultés à la mairie, sur rendez-vous (022 751 11 45) ou sur le site Internet de la commune d'Anières www.anieres.ch sous la rubrique « Documents à télécharger – PVs CM Législature 2015 – 2020 » et PVs CM Législature 2020 – 2025 » (du 01.06.2020 au 31.12.2020).

En 2020, le Conseil municipal a siégé 7 fois. Ci-dessous, le résumé des points traités.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2020

DÉLIBÉRATION 2015-2020 – D – 122

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 30'000 F pour l'étude de faisabilité d'aménagement des locaux du tennis club, du restaurant et des extérieurs – Parcelle No 5270/RF 29 en zone sportive – Propriété de la commune d'Anières: le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'étude du projet de faisabilité des locaux du tennis club et du restaurant, d'ouvrir un crédit d'étude de TTC 30'000 F pour le projet de faisabilité des locaux du tennis club et du restaurant, de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

DÉLIBÉRATION 2015-2020 – D – 123

Proposition du Maire relative à la constitution d'une servitude de passage à pied et à véhicules, au profit de la parcelle dp communal No 6327/30 et à charge de la parcelle No 6264/31 – Dossier G. Paley & Fils SA – Chemin de Avallons 13 à Anièrès: le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la constitution d'une servitude de passage à pied et à véhicules, au profit de la parcelle No 6327/30 et à charge de la parcelle No 6264/31; de M. le Maire Antoine Barde et son Adjoint M. Pascal Wassmer, de signer l'acte notarié relatif à la constitution de la servitude décrite sous point 1.

DÉLIBÉRATION 2015-2020 – D – 124

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 450'000 F pour les travaux préalables à l'installation d'un bâtiment provisoire mairie-école – Parcelle No 5270/RF 29 en zone sportive – Propriété de la commune d'Anières: le Conseil municipal décide à la majorité de réaliser les travaux préalables à l'installation d'un bâtiment provisoire mairie-école, d'ouvrir au Maire un crédit d'engagement de TTC 450'000 F destiné à ces travaux, de comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au

bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif et d'amortir la dépense nette, dès 2020, au moyen de 5 annuités correspondant à la durée de vie estimée du bien qui figureront dans les fonctions 0290 – Immeubles administratifs et 2170 – Bâtiments scolaires.

DÉLIBÉRATION 2015-2020 – D – 125

Proposition Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 d'un montant de TTC 40'000 F. Rubrique: 3420.01.36360.00 / Culture, sport et loisirs / Autres loisirs – Subvention – En faveur d'AJAFEST d'Anières pour la manifestation des 7 et 8 août 2020: le Conseil municipal décide à la majorité: d'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de TTC 40'000 F dans la rubrique 3420.01.36360.00 / Culture, sport et loisirs / Autres loisirs – Subvention – En faveur d'AJAFEST d'Anières, de comptabiliser le montant prévu à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2020 en dépenses supplémentaires 2020 dans la rubrique 3420.01.36360.00 / Culture, sport et loisirs – Subvention et de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire de TTC 40'000 F par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

DÉLIBÉRATION 2015-2020 – D – 126

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 d'un montant de TTC 70'000 F. Rubrique: 3290.00.31300.06 / Culture, sport et loisirs / Fête du 1^{er} août – En faveur de la manifestation du 1^{er} août 2020: le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de TTC 70'000 F dans la rubrique 3290.00.31300.06 / Culture, sport et loisirs / Autres loisirs – Fête du 1^{er} août, en faveur de la manifestation du 1^{er} août, de comptabiliser le montant prévu à l'article



1 dans le compte de fonctionnement 2020 en dépenses supplémentaires 2020 dans la rubrique 3290.00.31300.06/ Culture, sport et loisirs / Autres loisirs – Fête du 1^{er} aout et de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire de TTC 70'000 F par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

SÉANCE DU 2 JUIN 2020

Prestation de serment des Conseillers municipaux de la législature 2020-2025.

Séance d'installation de la nouvelle législature 2020-2025 présidée par M. Jean-Luc RICHARDET, doyen d'âge jusqu'à ce que le Président du Conseil municipal soit élu.

ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL 2020-2021 POUR LA PÉRIODE DU 2 JUIN 2020 AU 31 MAI 2021

M. Pierre-Yves DECHEVRENS (LC), en qualité de Président du Conseil municipal

Mme Corinne ALHANKO-BAUER (PLR), en qualité de vice-Présidente du Conseil municipal

Mme Dominique LAZZARELLI, en qualité de secrétaire du Conseil municipal.

RÉPARTITION DES DICASTÈRES

Mme Claudine HENTSCH – Adjointe (Ensemble pour Anières – EPA): Urbanisme et constructions.

(Petite enfance : Fondation la T'Anières, Groupement intercommunal l'Ile-aux-Mômes, Koala et Fondation de la commune d'Anières pour le logement en janvier 2021).

M. Pascal PÉCAUT – Adjoint (Plus que jamais Aniérois – + A): Sociale, culture et loisirs *(Manifestations, Ecole, Aînés).*

M. Pascal WASSMER – Maire (Le Centre – LC): Finances. Assainissement, routes, sécurité, développement durable. *(Fondation du Vallon de l'Hermance).*

NOMINATION DES DIVERSES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Changement de Présidence en juin de chaque année (conformément au règlement du Conseil municipal – LC 02 111)

SÉANCE DU 23 JUIN 2020

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 001

Proposition du Maire relative à la délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques, conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes (B6 05 – LAC): le Conseil municipal décide à la majorité de charger le Maire de passer les actes authentiques concernant:

-) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines;
-) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
-) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la Commune, ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
-) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la Commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;
-) les changements d'assiettes de voies publiques communales;

à condition que les opérations visées sous lettres a, b, c, d et e résultent de plans adoptés par les Autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la Commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

Cette délibération est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 002

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 3'300'000 F pour la mise en œuvre du plan directeur communal de l'éclairage public comprenant un concept d'éclairage de décorations de Noël: le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 3'300'000 F pour la mise en œuvre des préconisations du plan lumière de la commune d'Anières, éclairage public, mise en valeur de bâtiment et décorations de Noël, de comptabiliser les dépenses à hauteur de 3'300'000 F TTC dans le compte d'investissement N° 7900.04.50100.00, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan N° 7900.04.14010.00 dans le patrimoine administratif, d'amortir la dépense

nette susmentionnée, ainsi que les frais d'étude d'un montant de 60'000F selon la délibération N° 88, au moyen de 10 annuités (différents objets) et d'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 003

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de TTC 90'000 F – Rubrique 4900.00.31110.00 « Santé publique – acquisition de machines, appareils, véhicules et outils » pour l'acquisition et l'installation de défibrillateurs: le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de TTC 90'000 F dans la rubrique 4900.00.31110.00 « Santé publique – acquisition de machines, appareils, véhicules et outils », de comptabiliser le montant de TTC 90'000 F dans le compte de résultats 2020 sur le compte 4900.00.31110.00 « Santé publique – acquisition de machines, appareils, véhicules et outils » et de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire 2020 de TTC 90'000 F par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 004

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 1'090'000 F pour la mise en œuvre des projets de modération de trafic sur l'ensemble du territoire de la commune d'Anières: le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à une étude pour la mise en œuvre des projets de modération de trafic sur l'ensemble du territoire de la commune d'Anières, d'ouvrir à M. le Maire un crédit de TTC 1'090'000 F destiné à cette étude, de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements N° 6150.21.50100.00 puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif N° 6150.21.14010.00, en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, en cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de l'abandon, d'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds de la Commune et d'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de TTC 1'090'000 F, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

**DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 005**

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 5'000'000 F pour la contribution à l'investissement de la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières: le Conseil municipal décide à l'unanimité D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 5'000'000 F pour la contribution à l'investissement de la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières: le Conseil municipal décide à l'unanimité de prendre acte que des subventions seront demandées au canton pour la réalisation de ces travaux, de comptabiliser les dépenses à hauteur de 5'000'000 F ainsi que la subvention obtenue dans le compte des investissements N° 7900.05.50100.00, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan N° 7900.05.14010.00 dans le patrimoine administratif, d'amortir la dépense nette susmentionnée ainsi que les frais de crédits d'études de TTC 17'000 F selon la délibération n°2015-2020 n°39, TTC 24'000 F selon la délibération n° 2015-2020 n°48 et TTC 150'000 F selon la délibération n°2015-2020 n°66, au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la première année d'utilisation du bien rénové, à savoir en 2020, d'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds de la Commune et d'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 5'191'000 F, afin de permettre l'exécution de ces travaux. En cas de non-réalisation, le Conseil municipal sera saisi pour voter les modalités d'amortissement de ces crédits d'études.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 006

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de TTC 65'000 F, rubrique 150.00.31110.00 «acquisition de machines, appareils, véhicules et outils», en vue du renouvellement du véhicule de piquet dévolu au chef d'intervention des services du feu CoHerAn & Co: le Conseil municipal décide à l'unanimité D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de TTC 65'000 F destiné au renouvellement du véhicule de piquet dévolu au chef d'intervention des services du feu CoHerAn & Co: le Conseil municipal décide à l'unanimité de conditionner cette acquisition au vote de délibérations idoines par les Conseils municipaux des Communes d'Hermance et Collonge-Bellerive selon la répartition convenue, la participation corsiéroise étant déjà inscrite dans le budget de fonctionnement de ladite commune, de comptabiliser la charge

dans le compte de résultat 2020 sur le compte N° 1500.00.31110.00 «Service du feu, acquisition de machines, appareils, véhicules et outils», ainsi que les recettes attendues des communes sur le compte 1500.00.46120.00 «Service du feu, dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux» et de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

MOTION 2020-2025 M – 001

« Pour l'organisation d'activités ludiques, sportives, culturelles, artistiques et de détente, adaptées à tous les Aniérais et toutes les Aniéraises tout au long de la période estivale », présentée par le Conseillers municipaux suivants: Denyse Barbezat-Forni, Stéphanie Baron Levrat, Caroline Dombre, Philippe Gaillard, Yvonne Gustafson-Rider, Guy Musy, Jean-Luc Richardet, Alexandre Soucas, Corinne Alhanko-Bauer, Elisabeth Béry, Yves Gubelmann, Jérôme Jacquier, Anita Pordes, Claire Thibault Bulliard, Pierre-Yves Dechevrens, Nicole Imhof, et Eric Wehrli.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, invite l'Exécutif, dans les limites budgétaires 2020 et dans la mesure des moyens administratifs communaux à organiser sur l'ensemble du territoire de la commune des activités ludiques, sportives, culturelles, artistiques et de détente, adaptées à tous les Aniérais et les Aniéraises, dans le cadre et le respect des consignes et règles sanitaires imposées par l'OFSP et liées à la pandémie du COVID-19, favoriser la mise en place d'activités très diverses pour tout public en s'assurant que l'encadrement, en particulier pour les enfants, soit réalisé par des professionnels ou des personnes formées: spectacle de marionnettes, peinture ou dessin en plein air, ciné transat, jeux de piste/rallye dans la commune, yoga pour tous, etc., valoriser l'ensemble des ressources naturelles de la Commune: le lac, la forêt, la campagne, le vignoble, la faune, la flore et les rivières, encourager pour ce faire la collaboration avec les sociétés aniéraises, les conseillères et conseillers municipaux et les nombreux bénévoles du village; prévoir des activités autant à l'extérieur qu'à l'intérieur en cas de pluie et examiner l'opportunité d'étendre le déploiement de ces activités dans le cadre de COHERAN.

NOMINATIONS DES PRÉSIDENTS-ES ET VICE-PRÉSIDENT-ES DU LOCAL DE VOTE D'ANIÈRES – 2^E SEMESTRE 2020.**COMPTES DE LA COMMUNE – EXERCICE 2019**

– A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour renvoyer les comptes de l'Exercice 2019 à la commission « Finances » du mardi 22 septembre 2020 pour analyse et discussion.

NATURALISATIONS. MODIFICATION DU TRAITEMENT DES DOSSIERS. DÉLÉGATION AU MAIRE

– A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour renvoyer la modification du traitement des dossiers de préavis des naturalisations et délégation au Maire à la commission « Finances » du mardi 22 septembre 2020 pour étude et préavis en vue du vote de la délibération y relative.

RÉNOVATION DU SOL SOUPLE DE LA PLACE DE JEU. GROUPE SCOLAIRE

– A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour renvoyer le projet de rénovation du sol souple de la place de jeu du groupe scolaire à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mardi 1^{er} septembre 2020 pour étude et préavis en vue du vote de la délibération ouvrant le crédit d'investissement.

AIRE DE LAVAGE PARTAGÉE

– A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour renvoyer le projet de création d'une aire de lavage partagée à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mardi 1^{er} septembre 2020 pour étude.

GARDERIE « LA COCCINELLE » AU FOYER D'ANIÈRES,

structure subventionnée par la Commune. A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour renvoyer à la commission « Sociale, culture et loisirs », l'audition de la direction de l'Hospice général pour une information sur leur garderie « La Coccinelle » au foyer d'Anières, subventionnée par la Commune.

PERSONNEL COMMUNAL – INFORMATIONS

Pour le service technique, M. Fernando LOPES a pris sa retraite au 31 mars 2020. Pour le remplacer, M. Michaël KREBS a débuté son activité le 1^{er} juin 2020.

Pour l'administration, Mme Christine CHEVALLIER quittera ses fonctions au 30 juin 2020, suite à ses problèmes de santé.

M. Guy REYFER a été engagé au 1^{er} septembre 2020 comme secrétaire général, en vue du remplacement de



Mme Dominique LAZZARELLI qui fera valoir ses droits à la retraite fin janvier 2022.

COHERAN – Suite à la séance CoHerAn magistrats du mercredi 17 juin 2020, présentation de l'organigramme CoHerAn avec la création d'une commission supplémentaire « Sociale » pour cette nouvelle législature 2020-2025.

CARTE DES RÉCITS – ANIÈRES

Informations et présentation du projet.

FÊTE NATIONALE DU 1^{ER} AOÛT À ANIÈRES

Informations sur la manifestation du 1^{er} août à Anières complètement revue, suite à la situation pandémique du COVID-19 avec une organisation prévue sur les sites suivants: Local des pompiers, Astural, Clos-Les-Noyers et Chemin Fleur-d'Eau.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

PRESTATION DE SERMENT DE M. GIUSEPPE RICCIUTI SUITE À LA DÉMISSION DE MME ELISABETH BÉRY – Présentation de M. Guy REYFER, nouveau secrétaire général de la Commune depuis le 1^{er} septembre 2020.

Suite à cet engagement, Mme Dominique LAZZARELLI aura le titre de cadre administrative et secrétaire du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 007

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 100'000 F pour la rénovation du sol souple de la place de jeux du groupe scolaire – Rubrique 3420.04.5000.00 – Terrains non bâtis/place de jeux: le Conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux de rénovation du sol souple de la place de jeux du groupe scolaire, d'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 100'000 F destiné à ces travaux, de comptabiliser la dépense dans le compte des investissements – Rubrique 3420.04.5000.00 – Place de jeux – Terrains non bâtis, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, d'amortir la dépense nette susmentionnée, au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2021 et d'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 008

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 2'200'000 F pour la fourniture et l'installation d'un bâtiment provisoire mairie/Rubrique 0290.26.50400.00 – école/Rubrique 2170.17.50400.00 – Parcelle No 5270/RF 29 en zone sportive – Propriété de la commune d'Anières: le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'acquisition et l'installation d'un bâtiment provisoire mairie/Rubrique 0290.26.50400.00 – école/Rubrique 2170.17.50400.00 – Parcelle No 5270/RF 29 en zone sportive – Propriété de la commune d'Anières, d'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 2'200'000 F, auquel il conviendra d'ajouter le montant de TTC 450'000 F pour les travaux préalables – Délibération No 2015-2020 D – 124, votée le 18 février 2020 pour le calcul de l'amortissement, de comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements – Rubrique 0290.26.50400.00 pour la mairie et rubrique 2170.17.50400.00 pour l'école, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, d'amortir la dépense nette susmentionnée, sur la durée d'utilisation, soit environ 5 ans, dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2021 et d'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.

DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 009

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de TTC 80'000 F pour l'agrandissement de l'école, comprenant 20'000 F pour les prestations de procédure AIMP d'architectes, sise rue Centrale 64. Parcelle No 5573 / RF 29: le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'engagement d'une étude complémentaire pour l'agrandissement de l'école, d'ouvrir à M. le Maire un crédit complémentaire d'étude de TTC 80'000 F, qui sera intégré au crédit initial de TTC 225'000 F, délibération No 2015-2020 D – 081, de comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements – Rubrique 2170.15.50400.00, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif et d'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.

En cas de non-réalisation du projet d'agrandissement de l'école, le crédit d'étude devra être amorti au moyen d'une annuité, conformément à l'article 40, alinéa 7 lettre n, RAC (règlement d'application de la loi sur l'administration des communes – B 6 05.01).

NOMINATIONS DES PRÉSIDENTS-ES ET VICE-PRÉSIDENT-ES DU LOCAL DE VOTE D'ANIÈRES – ANNÉE 2021

ACTIVITÉS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE – CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour renvoyer ce point relatif au bilan des activités organisées cet été et le préavis sur le dépassement budgétaire à voter en crédit budgétaire supplémentaire 2020, à la commission « Sociale, culture et loisirs » du mardi 6 octobre 2020.

PROJET DU COMPTE RENDU ADMINISTRATIF ET FINANCIER 2019

Remis à l'ensemble du Conseil municipal pour éventuelles remarques à transmettre à la secrétaire du Conseil municipal d'ici la prochaine séance plénière du mardi 13 octobre 2020

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020

PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET 2021 AVEC LES RUBRIQUES SUIVANTES

Le projet de budget 2021 est équilibré et présente:

Aux revenus: 17'948'240 F

Aux charges: 17'895'412 F

Soit un bénéfice de: 52'828 F

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi du projet de budget 2021 à la commission des finances du 3 novembre prochain pour analyse et préavis, avant le vote des délibérations y relatives au Conseil municipal du 17 novembre 2020.

STATUTS DU GROUPEMENT DE LA CRÈCHE INTERCOMMUNALE DE L'ILE-AUX-MÔMES

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi à la commission « Finances » du 3 novembre prochain la proposition relative à la modification des statuts du groupement de la crèche intercommunale de l'Ile-aux-Mômes.

RÈGLEMENT FIXANT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET D'OCTROI D'UNE AIDE PERSONNALISÉE DANS LES IMMEUBLES LOCATIFS COMMUNAUX

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi à la commission « Finances » la proposition relative à la modification du règlement relatif au Règlement fixant les conditions d'attribution des logements et d'octroi d'une aide personnalisée dans les immeubles locatifs communaux.

**SÉANCE DU
17 NOVEMBRE 2020****DÉLIBÉRATION NO 2020-2025 D – 010**

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter : le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de **18'045'412 F** aux charges et de **18'103'240 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **57'828 F**. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **747'623 F** et résultat extraordinaire de **-689'795 F**.

De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à **31 centimes**.

D'autoriser le Maire à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de **7'298'259 F** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

DÉLIBÉRATION NO 2020-2025 D – 011

Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 : le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à **100 %**.

DÉLIBÉRATION NO 2020-2025 D – 012

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de **TTC 406'100 F** pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements – FIDU : le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir au Maire un crédit de **TTC 406'100 F** pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements, de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements – rubrique 0290.00.56200.00, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif – sous la rubrique 0290.00.14620.00 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun", d'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.00.36602.00 dès 2022 et d'autoriser

le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

DÉLIBÉRATION NO 2020-2025 D – 013

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de **2'140'550 F** dans le but de réaliser des amortissements complémentaires en 2020 : le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à un amortissement complémentaire sur les crédits relatifs à :

Abri PC les Noyers : **693'000 F**

Garage public les Noyers : **734'254 F**

Collecteur Vuarchets-Bassy : **713'296 F**

De comptabiliser ces montants dans le compte de résultats 2020 sous les comptes :

- 1) 1620.10.38304.00 : Abri Pc les Noyers / amortissement complémentaire, terrain bâti PA.
- 1) 6150.10.38304.00 : Garage public les Noyers / amortissement complémentaire, terrain bâti PA.
- 1) 7201.12.38303.00 : Collecteur Vuarchets-Bassy / amortissement complémentaire, autre ouvrage de génie civil PA.

D'ouvrir à cet effet, au Maire, un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de **2'140'550 F** et de conditionner la couverture de ce crédit budgétaire supplémentaire 2020 à des économies sur les charges et/ou par des plus-values sur les revenus, égaux ou supérieurs aux montants effectivement amortis.

DÉLIBÉRATION NO 2020-2025 D – 014

– Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de **TTC 100'000 F – 2020 – Rubrique 920.00.36360.00** « Action d'entraide dans le pays – subventions aux organisations privées à but non lucratif : le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de **TTC 100'000 F** dans la rubrique **5920.00.36360.00** destiné à augmenter l'aide sociale en Suisse, de comptabiliser le montant de **TTC 100'000 F** dans le compte de résultats 2020 sur le compte **5920.00.36360.00** « Action d'entraide dans le pays – subventions aux organisations privées à but non lucratif » et de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire 2020 de **TTC 100'000 F** par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

DÉLIBÉRATION NO 2020-2025 D – 015

Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » – Exercice 2019 : le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2019 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » avec un montant de **36'226.67 F** de charges et de **0.00 F** de revenus, l'excédent de charges s'élevant à **36'226.67 F**, d'approuver la diminution de la fortune nette de **36'226.67 F** et d'approuver le bilan au 31 décembre 2019 totalisant tant à l'actif qu'au passif **4'982'214.91 F**.

DÉLIBÉRATION NO 2020-2025 D – 016

Proposition du Maire relative à la délégation de compétence pour la naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans : le Conseil municipal décide à l'unanimité de déléguer au Maire la compétence de préavis les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans et de charger le Maire d'informer le Conseil municipal des préavis communaux transmis au service des naturalisations.

Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2020-2025.

DÉLIBÉRATION NO 2020-2025 D – 017

– Proposition du Maire relative à la modification des statuts du groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & CO (Corsier – Hermance – Anières – Collonge-Bellerive) – LC 02 555 : le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les modifications apportées aux statuts du Groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & CO, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération LC 02 555, de fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent et de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Corsier, d'Hermance et de Collonge-Bellerive.

DÉLIBÉRATION NO 2020-2025 D – 018

– Proposition du Maire relative au règlement du fonds « Aide humanitaire » – LC 02 595 : le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le nouveau règlement du fonds « Aide humanitaire » – LC 02 595 tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération et de fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.



DÉLIBÉRATION NO 2020-2025 D – 019

– Proposition du Maire relative au règlement relatif à l'octroi de subventions destinées à des associations d'aide à l'étranger – LC 02 596 : le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le nouveau règlement relatif à l'octroi de subventions destinées à des associations d'aide à l'étranger – LC 02 596 tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération et de fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

DÉLIBÉRATION NO 2020-2025 D – 020

– Proposition du Maire relative au règlement du fonds « Aide en Suisse » LC 02 521 : le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le nouveau règlement relatif au règlement du fonds « Aide sociale en Suisse » – LC 02 521 tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération et de fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

Délibération No 2020-2025 D – 021 – Proposition du Maire relative au règlement relatif à l'octroi de subventions d'aide en Suisse LC 02 522 : le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le nouveau règlement relatif à l'octroi de subventions d'aide en Suisse – LC 02 522 tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération et de fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

DÉLIBÉRATION NO 2020-2025 D – 022

– Proposition du Maire relative au règlement du fonds de bienfaisance LC 02 525 : le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le nouveau règlement relatif au fonds de bienfaisance – LC 02 525 tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération et de fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

DÉLIBÉRATION NO 2020-2025 D – 023

– Proposition du Maire relative au règlement relatif à l'aide sociale individuelle LC 02 526 : le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le nouveau règlement relatif à l'aide sociale individuelle – LC 02 526 tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération et de fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

DÉLIBÉRATION NO 2020-2025 D – 024

– Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération 2020-2025 – D – 005 du 23 juin 2020 – « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 5'000'000 F pour la contribution à l'investissement de la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières » : le Conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération 2020-2025 – D – 005 du 23 juin 2020 – « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 5'000'000 F pour la contribution à l'investissement de la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières ».

DÉLIBÉRATION NO 2020-2025 D – 025

– Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 500'000 F pour la poursuite de l'étude de la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières – CAD : le Conseil municipal d'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement complémentaire pour la poursuite de l'étude du Chauffage à Distance – CAD de TTC 500'000 F, de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.

En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude complémentaire sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.

En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude complémentaire sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

PLACE DE LAVAGE – A l'unanimité, le Conseil municipal, donne son accord pour le renvoi du sujet relatif à la place de lavage à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » pour étude.

PARCELLE OESTERLE (chemin du Cimetière) – A l'unanimité, le Conseil municipal, donne son accord pour le renvoi du sujet relatif à la parcelle OESTERLE (chemin du Cimetière) à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » pour étude.

RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité, le Conseil municipal, donne son accord pour le renvoi du sujet relatif à la au règlement du Conseil municipal à la commission « Finances » pour étude.

PROJET « NATURE EN VILLE » POUR L'ENSEMBLE VILLAGEOIS DU CLOS-LES-NOYERS

– A l'unanimité, le Conseil municipal, donne son accord pour le renvoi du sujet relatif au projet « Nature en ville » pour l'ensemble villageois du Clos-Les-Noyers » à la commission « Urbanisme et constructions » pour étude.

SÉANCE DU
15 DÉCEMBRE 2020

REMISE DU MÉRITE ANIÉROIS 2019 À M. THOMAS GIL.

– Remerciements aux Conseillers et Conseillères municipaux pour les Colis des Aînés et des personnes seules de + de 75 ans ainsi que pour les cornets de Noël pour les enfants de l'école.

ADMINISTRATION COMMUNALE

RAPPORT ADMINISTRATIF 2020

En 2020, le personnel communal s'est acquitté de ses tâches, avec ses compétences respectives, à la plus grande satisfaction de l'Exécutif communal.

EFFECTIF AU 31.12.2020

ADMINISTRATION

Dominique LAZZARELLI
Secrétaire générale jusqu'au
31.08.2020, Cadre administrative,
secrétaire du Conseil municipal
dès le 01.09.2020

Guy REYFER
Secrétaire général dès le 01.09.2020

Marie CHAVAZ
Comptabilité – P'tit Resto

Marcela APOTHELOZ
Communication – Informatique –
CMNet – Galerie
(à temps partiel 60%)

Céline BAGNOUD
Culture, loisirs – Morgins
jusqu'au 31.10.2020
(à temps partiel 80%)

Christine CHEVALLIER
Administration et archives
jusqu'au 30.06.2020
(à temps partiel 75%)

Lauriane GIREL
Réception et administration

Sophie HODEL
Réception et administration

URBANISME ET PROJETS

Anne BOSSHARD
Responsable

SERVICE TECHNIQUE

Mathieu DARDEL
Secrétaire général Adjoint service
technique intercommunal

Marco PULIDO
Adjoint service technique
intercommunal

Delphine MARECHAL
Secrétaire service technique
intercommunal
(à temps partiel 80%)

Didier MOREL-VUILLIEZ
Collaborateur voirie, parcs et jardins

Laurent HAON
Collaborateur voirie, parcs et jardins

Fernando LOPES
Collaborateur voirie, parcs et jardins
jusqu'au 31.03.2020

Danho ADIELOU
Concierge

SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

RAPPORT ADMINISTRATIF 2020

La collaboration du service technique intercommunal des communes de Corsier, Hermance et Anières a été mise en place en 2018, elle vise à harmoniser et à rationaliser les prestations qui sont réalisées sur son territoire en bénéficiant des ressources des trois communes en matière de voirie et de conciergerie. Tous les collaborateurs interviennent indépendamment de la commune où ils sont rattachés, selon leurs spécialités et les besoins de chacun.

Vous trouverez ci-après, les statistiques de heures effectuées par le STIC sur chaque commune, pour la levée des déchets et les tâches liées à la gestion des déchetteries, l'entretien des espaces verts (domaine public communal) et des bâtiments communaux, le nettoyage et l'entretien des routes, les tâches liées aux opérations hivernales (déneigement etc.), la gestion et l'entretien des cimetières, l'aide à l'organisation des manifestations ainsi que le suivi des locations des salles et locaux communaux.

TÂCHES DU STIC PAR COMMUNE (HEURES) EN 2020

			
Levée des déchets	416 h	349 h	417 h
Espaces verts	1830 h	1477 h	1264 h
Balayage	290 h	276 h	331 h
Déneigement	8 h	11 h	16 h
Divers (Réparation/rangements)	649 h	761 h	1272 h
Livraisons	7 h	25 h	33 h
Manifestations	20 h	3 h	142 h
Cimetière	34 h	50 h	86 h
TOTAUX	3254 H 33 %	2952 H 30 %	3561 H 37 %

FONDACTIONS COMMUNALES

RAPPORT ADMINISTRATIF 2020

FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIÈRES POUR LE LOGEMENT

Le Conseil de fondation s'est réuni à 3 reprises en 2020



LE 27 JANVIER 2020

Lors de cette séance, le Conseil de fondation a reçu M. Hervé Basset, du bureau 3MP qui a présenté une proposition d'organisation du concours d'architecture pour le bâtiment de l'Astural, les critères d'appréciation des futurs dossiers dans la phase sélective et la phase du concours.

Le Conseil de fondation a également voté favorablement le mandat de M. Hervé Basset pour l'organisation du concours et le budget y relatif, soit 200'000 F.

Ensuite, le Conseil de fondation a reçu Mme Sandra Garcia, responsable d'équipe et M. Philippe De Castelberg, directeur du centre de l'Astural pour évoquer diverses possibilités de synergies dans le cadre du projet de construction et ultérieurement avec les locataires du futur bâtiment qui sera réservé et adapté aux seniors.

LE 5 OCTOBRE 2020

Le Conseil de fondation a étudié les comptes de l'Exercice 2019, puis les a votés favorablement, à l'unanimité. Les comptes sont révisés par le fiduciaire Berney Associés SA à Genève.

Ensuite, le Conseil de fondation a validé le programme du concours tel qu'il a été soumis à la SIA (Société suisse des Ingénieurs et des Architectes), concernant la typologie des appartements dans le bâtiment de l'Astural, en présence de l'organisateur du concours, M. Hervé Basset.

Ensuite, la discussion s'est portée sur le financement du futur immeuble. Diverses propositions sont évoquées, mais la décision se prendra ultérieurement, en temps opportun.

Le Président du Conseil de fondation a présenté le projet de budget 2021 qui présente 0 F aux revenus et 267'850 F aux charges (frais de concours inclus).



LE 8 DÉCEMBRE 2020

Lors de cette séance, le résultat de la 1ère phase sélective pour la construction d'un immeuble pour les seniors à Chevrens a été communiqué, ainsi que la poursuite de la procédure.

-) compréhension de la problématique: 50%,
-) références du candidat: 30%,
-) organisation du candidat: 20%.

Le jury a sélectionné 12 bureaux au lieu de 10 parce que les dossiers étaient particulièrement intéressants. Le concours a été lancé le 12 novembre 2020. Les projets seront reçus le 11 février 2021. Ils seront exposés à partir du 22 février 2021. Le jury se réunira pour les juger les 25 et 26 février 2021. Tous les projets seront exposés, dans la mesure du possible sur le site. L'exposition serait ouverte au public, qui pourrait se rendre compte par la même occasion de la difficulté de faire un projet dans le bâtiment existant. M. Hervé Basset a répondu aux quelques questions que les concurrents sélectionnés avaient demandé. Mme Barbezat-Forni demande si les négociations avec la fondation de l'Astural ont été entreprises à propos du parking souterrain.

M. le Président répond que, suite au dernier Conseil, la fondation pour le logement a envoyé, le 9 novembre 2020 un courrier à l'Astural, qui lui a répondu le 13 novembre 2020 qu'une délégation se réunirait pour en discuter et qu'une réponse plus précise parviendrait prochainement au Conseil de fondation.

Composition du Conseil de Fondation de la commune d'Anières pour le logement dès janvier 2021, en vue de l'inscription au RC par le biais du notaire Me Vincent Bernasconi.

M. le Président relève ensuite que, selon l'art. 8 al. 1 let. D des statuts de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement (PA 575.01 – Prescriptions Autonomes), 1 à 3 membres sont désignés par cooptation par le Conseil de fondation. Pour la présente législature, M. de Planta, M. Thiévent et Mme Rosset-Bonvin avaient été nommés par cooptation. Mme de Saint-Pierre, elle, avait été nommée par l'Exécutif, qui avait choisi de ne pas nommer un deuxième membre. M. le Président propose de commencer par reconduire le mandat de M. Thiévent et de Mme Rosset-Bonvin.

A l'unanimité, le Conseil reconduit par cooptation le mandat de Mme Corine Rosset-Bonvin et de M. André Thiévent.

M. le Président suggère ensuite d'épuiser le quota qui revient au Conseil de fondation en nommant par cooptation également Mme de Saint-Pierre.

Cette proposition convient à Mme Hentsch.

A l'unanimité, le Conseil reconduit par cooptation le mandat de Mme Dominique de Saint-Pierre.

Mme Lazzarelli annonce ensuite qu'elle est prête à poursuivre sa fonction de secrétaire. Elle signale toutefois qu'elle prendra une retraite anticipée en janvier 2022, et qu'elle quittera à cette occasion également cette fonction.

Mme Dominique Lazzarelli est désignée secrétaire. Elle quittera cette fonction le 31 janvier 2022.

Mme Lazzarelli signale ensuite que, lors de sa séance du 15 décembre prochain, le Conseil municipal procédera à l'élection des 3 membres qu'il doit désigner.

A ce propos, Mme Barbezat-Forni demande si, dans l'hypothèse où son mandat ou celui de M. Ricciuti ne sont finalement pas reconduits par le Conseil municipal, ils pourront malgré tout continuer à siéger au jury.

M. de Planta répond par l'affirmative. Les membres du jury qui ont été désignés siégeront jusqu'à la fin des travaux de celui-ci. M. le Président abonde dans ce sens.

En fin de séance, M. le Président annonce que le Conseil municipal a validé les comptes de la fondation pour l'Exercice 2019, le 17 novembre 2020. Le délai référendaire court jusqu'au 18 janvier 2021.

Antoine BARDE
Président du Conseil de Fondation
(jusqu'au 31 décembre 2020)



Berney Associés

Genève, le 26 mai 2021

Rapport de l'organe de révision au Conseil de Fondation de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement, Anières

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux statuts, à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux », ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Page 1/2

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate finance



Berney Associés

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Audit

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2020 arrêtés au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Comptabilité

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Expertise & Conseil

Conformément à l'art. 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berney Associés Audit SA

Franco LUVISOTTO
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Caroline JINDRA
Experte-réviseur agréée

Fiscalité

Payroll

Annexes : comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie et annexe)

Page 2/2
FILM/20Z.99/A6

1207 Genève
Rue du Nant 8
+41 58 234 90 00

1700 Fribourg
Boulevard de Pérolles 37
+41 58 234 93 00

1950 Sion
Place de la Gare 2
+41 27 322 75 40

1003 Lausanne
Rue Étraz 4
+41 58 234 91 00

1896 Vouvry
Rue Arthur Parchet 1
+41 58 234 90 20

En ligne
berneyassociés.com
info@berneyassociés.com

Corporate finance



FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIERES POUR LE LOGEMENT

1. BILAN AU	31.déc.19	31.déc.20
1 ACTIF	4'982'214.91	4'938'960.95
10 PATRIMOINE FINANCIER	4'982'214.91	4'938'960.95
100 Disponibilités et placements à court terme	4'982'214.91	2'431'184.05
1002 Banques	4'982'214.91	2'431'184.05
104 Actifs de régularisation	-	3'776.90
1041 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	-	3'776.90
108 Immobilisations corporelles PF	-	2'504'000.00
1084 Bâtiment PF	-	2'504'000.00
2 PASSIF	4'982'214.91	4'938'960.95
20 CAPITAUX DE TIERS	1'867.45	14'384.60
200 Engagements courants	-	14'279.60
2001 Comptes courants avec tiers	-	14'279.60
204 Passifs de régularisation	1'867.45	105.00
2040 Charges de personnel	50.00	-
2041 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'817.45	105.00
29 CAPITAL PROPRE	4'980'347.46	4'924'576.35
291 Fonds enregistrés comme capital propre	5'100'000.00	5'100'000.00
2910 Fonds enregistrés comme capital propre	5'100'000.00	5'100'000.00
299 Excédent/découvert du bilan	-119'652.54	-175'423.65
2990 Résultat annuel	-36'226.67	-55'771.11
2999 Résultat cumulé des années précédentes	-83'425.87	-119'652.54



FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIERES POUR LE LOGEMENT

2. COMPTE DE RESULTATS PAR NATURE	Période du 1er janvier au 31 décembre 2020			
	Budget 31.12.2019	Comptes 31.12.2019	Budget 31.12.2020	Comptes 31.12.2020
Charges d'exploitation		35'748.06		15'500.85
3000 Indemnités des membres du Conseil de fondation		9'137.50		2'912.50
3099 Autres frais de personnel		-		3'100.00
30 Total frais de personnel		9'137.50		6'012.50
31180 Immobilisations incorporelles		1'075.06		-
31300.00 Frais de banque	-	629.90	-	667.30
31300.02 Frais de réception		809.50		887.30
31320.00 Honoraires juridiques		15'880.95	-	-
31320.01 Honoraires comptabilité et de révision	-	4'308.00	-	3'769.50
31320.03 Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes	-	3'866.35	-	1'830.90
3134.00 Primes d'assurances de choses		-		2'273.10
31370 Impôts		40.80		60.25
31 Total charges de biens et services et autres charges		26'610.56		9'488.35
Revenus d'exploitation		-		-
Résultat d'exploitation		-35'748.06		-15'500.85
34319 Autre entretien courants des biens fonds	-	-		231.60
34391 Eau, Energie, combustible	-	-		3'748.30
34395 Prestations de services & honoraires	-	-		33'924.00
34990 Autres charges financières		478.61		2'366.36
34 Total des charges financières		478.61		40'270.26
Résultat financier		-478.61		-40'270.26
RESULTAT OPERATIONNEL		-36'226.67		-55'771.11
38 Charges extraordinaires		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		-		-
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTAT		-36'226.67		-55'771.11

FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIERES POUR LE LOGEMENT

3. COMPTE DE RESULTATS PAR FONCTION	Période du 1er janvier au 31 décembre 2020			
	Budget 31.12.2019	Comptes 31.12.2019	Budget 31.12.2020	Comptes 31.12.2020
F0 Administration générale (F01+F02)		35'748.06		15'500.85
Total des charges		35'748.06		15'500.85
Total des revenus		-		-
Total F 01 et F 02		35'748.06		15'500.85
F 01 Législatif et exécutif (0120)				
0120 Conseil de fondation				
30000 Jetons de présence et autres frais	-	9'137.50	-	2'912.50
3099 Autres frais de personnel		-		3'100.00
Total des charges conseil de fondation	-	9'137.50	-	6'012.50
F 02 Services généraux (0210,0220, 0290))				
0210 Administration générale				
31180 Immobilisations incorporelles		1'075.06		-
31300.00 Frais de banque	-	629.90	-	667.30
31300.02 Frais de réception		809.50		887.30
31320.00 Honoraires juridiques		15'880.95	-	-
31320.01 Honoraires comptabilité et de révision	-	4'308.00	-	3'769.50
31320.03 Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes	-	3'866.35	-	1'830.90
3134.00 Primes d'assurances de choses		-		2'273.10
31370 Impôts et taxes		40.80		60.25
Total des charges services généraux	-	26'610.56	-	9'488.35
Total F 96 Administration de la fortune et de la dette		478.61		40'270.26
343 Charges pour biens fonds, patrimoine financier				
34319 Autre entretien courants des biens fonds	-	-		37'903.90
34391 Eau, Energie, combustible		-		231.60
34395 Prestations de services & honoraires	-	-		3'748.30
Total des charges pour biens fonds, patrimoine financier	-	-	-	33'924.00
349 Différentes charges financières	-			
34990 Autres charges financières	-	478.61		2'366.36
Total différentes charges financières		478.61		2'366.36
TOTAL DES CHARGES		36'226.67		55'771.11
TOTAL DES REVENUS				
RESULTAT DE L'EXERCICE		-36'226.67		-55'771.11



FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIERES POUR LE LOGEMENT

4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE		2019	2020
A Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation			
		CHF	CHF
	Résultat annuel	-36'226.67	-55'771.11
	Sous-total	-36'226.67	-55'771.11
	Diminution / (Augmentation) des comptes de régularisation de l'actif	-	-3'776.90
	Augmentation / (Diminution) des engagements courants	-	14'279.60
	Augmentation / (Diminution) des comptes de régularisation du passif	1'867.45	-1'762.45
	Sous-total	1'867.45	8'740.25
	Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	-34'359.22	-47'030.86
B Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement			
	Ventes / (Acquisitions) d'immobilisations corporelles	-	-2'504'000.00
	Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-	-2'504'000.00
C Flux de fonds provenant de l'activité de financement			
	Variation des fonds affectés	-	-
	Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-	-
D Variation de la trésorerie (A + B + C)			
	Variation de la trésorerie (A + B + C)	-34'359.22	-2'551'030.86
E Variation des disponibilités			
	Disponibilités en début d'exercice	5'016'574.13	4'982'214.91
	Disponibilités en fin d'exercice	4'982'214.91	2'431'184.05
	Variation des disponibilités	-34'359.22	-2'551'030.86

FONDATION LA T'ANIÈRES POUR LA PETITE ENFANCE

Rapport de la Fondation La T'Anières pour la petite enfance de l'année 2020 par Mme Caroline Dombre, membre du Bureau et du Conseil de Fondation.



A la suite du changement de législation, le nouveau bureau du Conseil de fondation se compose de :

- › Claudine Hentsch, présidente
- › Chirstiane Petremand, vice-présidente
- › Caroline Dombre, membre du bureau

Le nouveau Conseil de fondation se compose de :

- › Mme Anita Pordes, membre
- › Mme Nicole Imhof, membre

M. Meleshko et Mme Raffy (représentants des parents) ont démissionné, leurs enfants ne fréquentant plus la T'Anières.

Les circonstances exceptionnelles liées aux restrictions sanitaires n'ont pas permis de proposer de nouveaux parents au sein du conseil de fondation.



LA VIE DE LA T'ANIÈRES SOUS LE COVID

Cette année 2020 a été fortement marquée par la pandémie et les impacts sur la structure d'accueil ont été importants. La T'Anières a ainsi dû faire face à de nombreux défis organisationnels afin d'assurer l'encadrement des enfants et la sécurité de tous.

La première vague (de mars à mai) a marqué l'arrêt des activités de la T'Anières.

L'institution a pu ensuite réouvrir pour la fin de l'année scolaire avec la mise en place de mesures strictes d'hygiène selon le protocole du Service Santé Jeunesse (désinfection des portes et du matériel plusieurs fois par jour, lavage des mains, port du masque obligatoire, repas des adultes pris séparément, limitation/interdiction des parents dans les locaux).

Malheureusement, le plan de protection n'a pas permis la tenue, comme à

l'accoutumée, des animations ludiques de juin (la course d'école ainsi que les promotions). Un pique-nique au bord du lac et une fête de fin d'année sur le thème des dinosaures (sans la présence des parents) ont néanmoins pu être organisés pour les enfants. Ceux-ci ont été activement impliqués dans les préparatifs de la fête en participant à la fabrication des jeux dès la réouverture.

La reprise scolaire d'août n'a pas vu la levée des restrictions concernant les sorties et les rencontres avec les parents. Ainsi, ce sont à nouveau des fêtes à l'interne qui se sont organisées pour l'Escalade et Noël.

L'automne a été ébranlé par la fermeture de la garderie des tout-petits pendant une semaine, en raison d'un manque de personnel en lien avec le COVID. Les parents se sont montrés cependant compréhensifs à l'annonce de cette nouvelle.



Finalement, entre les collaboratrices en arrêt maladie, les aménagements pour les personnes vulnérables, les quarantaines et la difficulté à trouver des remplaçants, il est à relever que la gestion de la vie à la T'Anières sous le COVID a été un exercice difficile.

QUELQUES CHIFFRES

La T'Anières a accueilli cette année **68** enfants entre la garderie des tout-petits et l'espace de vie décloisonné, marquant ainsi un excellent taux de fréquentation.

CONCERNANT LES COMPTES 2020

Le total des charges s'élève à **CHF 867'162.-** dont 76% concernent les ressources humaines.

Le total des recettes s'élève à **CHF 155'194.-** dont les écolages et les taxes d'inscription.

La subvention d'Anières se monte à **CHF 711'968.-** dont CHF 105'000.- de loyer en nature.



En conclusion, la situation financière de la T'Anières se révèle être stable par rapport aux comptes de 2019 (pour rappel, les subventions de la commune s'étaient montées à CHF 701'589.-). Il est à noter que l'impact principal de la pandémie sur les comptes se situe au niveau d'une baisse des recettes dans les écolages, à la suite de la fermeture durant la première vague.

Les restrictions sanitaires imposées durant l'année 2020 ont également révélé une grande capacité d'adaptation et de réaction de l'équipe éducative de la T'Anières. Son engagement sans faille a permis aux enfants et à leur famille de passer une année enrichissante et chaleureuse et ceci, malgré une situation tout à fait particulière.

Un grand merci à toute l'équipe pour ce beau travail au service des familles de notre village.



R A P P O R T
de l'Organe de révision au Conseil de Fondation
de la **FONDATION LA T'ANIERES POUR LA PETITE ENFANCE** à Anières

Exercice 2020

En notre qualité d'Organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la **FONDATION LA T'ANIERES POUR LA PETITE ENFANCE** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

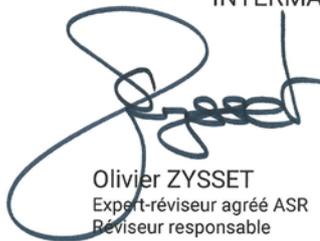
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la société contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de notre contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Lausanne, le 17 mars 2021
OZY/PPH/adr

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire



Olivier ZYSSET
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable



Phonesanook PHENGRASAMY
Réviseur agréé ASR

Annexes : - comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)



Fondation La T'Anières pour la petite enfance

Comptes annuels 2020

Page 1

BILAN

au 31 décembre

2020
(en CHF)2019
(en CHF)**ACTIF****ACTIF circulant**

248'461.28

75'423.54

Liquidités

122'128.33

43'220.18

Débiteurs

12'925.55

19'330.20

Autres créances

6'971.85

1'442.05

Commune d'Anières

0.00

7'787.91

Actifs transitoires

106'435.55

3'643.20

TOTAL DE L'ACTIF

248'461.28

75'423.54

PASSIF**DETTES A COURT TERME**

238'461.28

65'423.54

Créanciers

57'879.50

33'800.39

Autres dettes

4'327.40

6'343.35

Commune d'Anières

78'493.30

0.00

Passifs transitoires

97'761.08

25'279.80

FONDS PROPRES

10'000.00

10'000.00

Capital initial

10'000.00

10'000.00

TOTAL DU PASSIF

248'461.28

75'423.54



Fondation La T'Anières pour la petite enfance

Comptes annuels 2020

Page 2

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	2020 (en CHF)	2019 (en CHF)
Taxes d'inscription	2'750.00	1'501.05
Ecolage	151'703.95	199'522.80
Subventions	711'967.79	601'980.77
Autres produits	740.50	519.30
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	867'162.24	803'523.92
Charges de personnel	-655'063.48	-676'051.09
Charges animation et matériel	-25'026.68	-29'807.58
Autres charges d'exploitation	-186'826.93	-99'185.65
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-866'917.09	-805'044.32
Produits et charges financières	-353.80	-555.60
Produits et charges extraordinaires	0.00	2'076.00
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS	-108.65	0.00
Impôts	108.65	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	0.00	0.00

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL

RAPPORT ADMINISTRATIF 2020

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR UNE CRÈCHE INTERCOMMUNALE « L'ÎLE AUX MÔMES »

Rapport de la séance du Conseil du Groupement intercommunal de la crèche l'Île aux Mômes du jeudi 11 mars 2021, à Corsier, par Mme Corinne Alhanko-Bauer, Déléguée.

1^{ER} POINT

Monsieur Philippe Thorens, Président du Conseil, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil du Groupement et donne quelques informations :

- 1) Depuis la précédente séance du Groupement du 7 octobre 2020, le Bureau s'est réuni 5 fois et il a engagé (dans le cadre de Pop e Poppa) Madame Anne Nagy en qualité de cheffe de service.
- 2) Dès à présent, le GICI devient le GIPEC (Groupement intercommunal de la Petite Enfance CoHerAn & Co), les nouveaux statuts ayant été approuvés par les 4 communes.
- 3) La crèche de Corsier a ouvert le 1^{er} mars 2021.
- 4) Concernant l'Île aux Mômes Vésenaz, la commune de Collonge-Bellerive, propriétaire du bâtiment, a voté un crédit supplémentaire de CHF 240'000 pour l'agrandissement de la cuisine, les travaux commenceront en mai 2021.
- 5) En raison d'un manque de personnel pour assurer le taux d'encadrement, cette même crèche a dû réduire ses horaires d'ouverture (7h30 – 17h).

2^E POINT

Le PV de la séance du 7 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

3^E POINT

M. P. Thorens rappelle qu'il avait fallu fermer la crèche de l'IAM Vésenaz durant la 1^{ère} phase de confinement. Dans l'idée que les collaborateurs toucheraient les RHT, il avait été décidé de payer les salaires à 100 % et de ne pas demander d'écologie aux parents. Mais, en réalité, les collaborateurs n'ont pas eu droit aux RHT (la crèche intercommunale est une entité publique, sans risque de faillite, subventionnée par les communes).

Un dossier de demande de subventions a été transmis au Canton et à la Confédération, cette dernière est entrée en matière pour indemniser Pop e Poppa à hauteur de 33 % du manque à gagner, c'est-à-dire CHF 297'270. La commune de Collonge-Bellerive a versé CHF 297'270 (via le GICI) à Popp e Poppa, les communes d'Hermance, Anières et Corsier ont reversé CHF 82'575 à Collonge-Bellerive, mais cette dernière est toujours en attente du versement de 99'090 de la Confédération.

4^E POINT

Monsieur Frédéric Chave explique que les écologies sont de CHF 302'634 au-dessous du budget. Le taux moyen d'occupation pendant l'année a été de 97 %. La subvention des communes est de CHF 1'935'295, soit CHF 211'716 au-dessous du budget. Par conséquent, le **total des recettes** de CHF 3'784'938 est de CHF 259'274 au-dessous du budget (hors subvention Covid).

En ce qui concerne les charges, au niveau des salaires, la situation est de CHF 104'170 en-dessous du budget.

Le total des charges, CHF 3'784'938, est de CHF 173'720 en-dessous du budget.

Dans les comptes du GICI, il y a une augmentation des jetons de présence, à cause de l'ouverture des 2 nouvelles crèches et des dépenses en mobilier. Globalement, il y a un excédent de recettes de CHF 189'01, celui-ci sera versé aux communes, proportionnellement au nombre de places attribuées.



Le 11 mars 2021, nous avons accepté le projet des comptes 2020 qui nous étaient présentés, tout en provisionnant la somme de CHF 99'090, la Confédération ne l'ayant pas encore versée à Collonge-Bellerive.

Le 11 avril 2021, nous approuvons les comptes 2020, après 2 modifications apportées par l'organe de révision (Global Audit Service), à savoir: le montant de CHF 1'139,65 versé à la personne responsable des PV (facturé début 2020 mais non provisionné dans les comptes 2019).

la suppression de la provision pour risque de non-paiement de l'indemnisation de la Confédération (OFAS) de 33 % de l'écolage perdu (CHF 99'090), durant le 1er confinement au printemps 2020.

5^E POINT

Point de situation sur le salaire minimal des aides.

6^E POINT

Point de situation sur la crèche l'Ile aux Mômes – Corsier: Comme dit précédemment, la crèche de Corsier a ouvert ses portes le 1er mars 2021. Son taux d'occupation est de 50 %, avec 25 places occupées; 75 % des places bébés sont prises, seuls 2 enfants entre 3 et 4 ans fréquentent la crèche. Mais la projection pour la rentrée 2021-2022 tourne autour de 60 %.

Plus de 100 familles sur la liste d'attente ont été contactées, 51 ont refusé une place, soit en raison de la pandémie, d'un déménagement, d'une perte d'emploi, d'une autre solution trouvée entre temps; elles seront recontactées avant l'ouverture de L'IAM II fin août 2021.

7^E POINT

Les travaux de L'IAM II continuent, la commune de Collonge-Bellerive a voté un dépassement de crédit de CHF 150'000 pour refaire la toiture, suite à une fuite d'eau.

8^E POINT

Information sur un complément à la LAPr (Loi sur l'accueil préscolaire) entrée en vigueur le 1.01.2020.

L'Art. 20 précise: « La participation financière des parents pour les places d'accueil préscolaires subventionnées ou exploitées par les communes est fixée en fonction de leur capacité économique et du nombre d'enfants à leur charge ». Cela signifie qu'une réduction s'applique non pas uniquement en fonction du nombre d'enfants inscrits dans les crèches mais en fonction du nombre d'enfants dans le groupe familial. Nous avons l'obligation d'appliquer le règlement. Comme ce nouvel élément doit entrer dans la grille tarifaire, le Conseil laisse le Bureau étudiant comment y inclure ce nouveau point.

La réduction pour les fratries inscrites au sein d'une structure d'accueil ne change pas: une déduction sur le montant de l'écolage de 50 % est accordée pour le second enfant, de 70 % pour le 3^e, de 90 % à partir du 4^e.

9^E POINT

La décision avait été prise d'augmenter les tarifs de 2 % chaque année pour éviter une grosse augmentation d'un coup, elle est acceptée pour cette année et figurera dans le nouveau règlement.

Enfin, nous sommes informés qu'une nouvelle application 'Pep app' permet de questionner 1x/mois les parents sur leur degré de satisfaction, elle remplace l'enquête annuelle. La crèche Vésenaz I a déjà obtenu un excellent résultat.

10^E POINT

Il y a eu une inspection du SCAV (service de la consommation) le 27 janvier 2021.

11^E POINT

M. Gaël Baeriswyl, nouveau directeur de la crèche de Corsier, donne les informations suivantes:

Entre juillet et septembre 2020, il y eu recrutement des collaborateurs – Entre octobre et novembre 2020, commande du mobilier et du matériel pédagogique, puis la requête en autorisation d'exploiter au SASAJ (service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour)

Entre novembre et janvier 2021, planification et contact des familles pour les inscriptions. – En février 2021, arrivée de l'équipe, travail pédagogique, installation des espaces de la crèche et préparation pour l'accueil des familles en date du 1^{er} mars 2021.

Entre le 1^{er} et le 12 mars, arrivée progressive des (37) enfants après les entretiens avec les familles.

Les collaborateurs de la crèche sont:

- 1 directeur**
- 10 éducateurs/trices**
- 5 assistantes socio-éducatives**
- 2 aides**
- 1 stagiaire ESEDE 3^e année**
- 1 employée de maison.**

La crèche est ouverte de 7h30 à 18h30.

La livraison des repas est assurée par une aide de cuisine de l'AIM – Vésenaz.

Corinne Alhanko
Déléguée



GAS Global Audit Services SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2020
à l'attention du Conseil intercommunal du
**GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR UNE CRECHE INTERCOMMUNALE –
CRECHE ILE AUX MOMES, COLLONGE-BELLERIVE**

Genève, le 12 avril 2021

Mesdames et Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints du Groupement Intercommunal pour une Crèche Intercommunale - Crèche Ile aux Mômes, Collonge-Bellerive, comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Bureau du groupement intercommunal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, incombe au Bureau du groupement intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Bureau du groupement intercommunal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il n'existe pas un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal. En effet, il n'existe pas encore de documentation écrite du SCI.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

GAS Global Audit Services SA



Alain Gimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable



Catherine Minder-Reynard
Expert réviseur agréée

Annexes

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe



Groupement Intercommunal pour une Crèche Intercommunale - Crèche Ile aux Mômes, COLLONGE-BELLERIVE

Bouclément au 31.12.2020 et 2019

	CHF 2020	CHF 2019
ACTIF		
ACTIF CIRCULANT		
Liquidités	CHF 697 365.31	CHF 370 154.05
Pop e poppa, trop versé	CHF 217 329.98	CHF 597 817.94
Commune Anières subventions	CHF 37 344.57	CHF -
Commune de Corsier subventions	CHF 29 045.78	CHF -
Commune deHernance subventions	CHF 16 597.58	CHF -
Acomptes fournisseurs	CHF 95 541.00	CHF -
Total de l'actif circulant	<u>CHF 1 093 224.22</u>	<u>CHF 967 971.99</u>
ACTIF IMMOBILISE		
Machines, informatique et buanderie	CHF 98 922.53	CHF 98 922.53
Amortissement	CHF -96 022.68	CHF -86 516.58
Agencement de cuisine et d'espace	CHF 233 313.50	CHF 211 392.80
Amortissement	CHF -163 731.08	CHF -150 528.38
Matériel pédagogique et mobilier	CHF 12 726.05	CHF 88 957.29
Amortissement	CHF -39.00	CHF -88 957.29
Mobilier	CHF 198 112.83	CHF 198 112.83
Amortissement	CHF -194 989.51	CHF -193 427.91
Total de l'actif immobilisé	<u>CHF 88 292.64</u>	<u>CHF 77 955.29</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>CHF 1 181 516.86</u>	<u>CHF 1 045 927.28</u>

**Groupement Intercommunal pour une Crèche Intercommunale - Crèche Ile aux Mômes, COLLONGE-BELLERIVE**

Bouclément au 31.12.2020 et 2019

	CHF 2020	CHF 2019
--	-------------	-------------

PASSIF**FONDS ETRANGERS A COURT TERME**

Fournisseurs créanciers	CHF 6 588.26	CHF 16 673.15
Charges à payer	CHF 103 104.10	CHF 12 330.00
Commune de Collonge-Bellerive	CHF 430.19	CHF 4.05
Total des fonds étrangers à court terme	CHF 110 122.55	CHF 29 007.20

FONDS PROPRES

Capital de dotation	CHF 655 400.00	CHF 655 400.00
- Collonge-Bellerive	CHF 384 519.00	CHF 384 519.00
- Corsier	CHF 93 147.00	CHF 93 147.00
- Anières	CHF 129 582.00	CHF 129 582.00
- Hermance	CHF 48 152.00	CHF 48 152.00
Fortune du Groupement	CHF 228 117.06	CHF 228 117.06
Résultat de l'exercice	CHF 187 877.25	CHF 133 403.02
Total des fonds propres	CHF 1 071 394.31	CHF 1 016 920.08
TOTAL DU PASSIF	CHF 1 181 516.86	CHF 1 045 927.28



Groupement Intercommunal pour une Crèche Intercommunale - Crèche Ile aux Mômes, COLLONGE-BELLERIVE

COMPTE DE RESULTAT POUR LES EXERCICES CLOS LES 31.12.2020 ET 2019

	CHF 2020	CHF 2019
PRODUITS		
Subventions des communes et de l'OFAS	CHF 2 781 814.02	CHF 2 467 209.00
Autres produits et dons	CHF -	CHF -
Total produits	<u>CHF 2 781 814.02</u>	<u>CHF 2 467 209.00</u>
CHARGES		
Coût de l'exploitation de la crèche par l'association Pop e poppa	CHF -2 232 565.59	CHF -1 987 091.35
Loyer et charges d'immeuble	CHF -299 367.07	CHF -279 564.40
Mobilier, informatique	CHF -11 086.51	CHF -15 091.85
Jetons de présence et frais de représentation	CHF -9 140.00	CHF -6 880.00
Frais d'animation, de matériel et de gestion	CHF -3 442.95	CHF -7 300.20
Frais généraux d'administration	CHF -7 676.05	CHF -3 724.75
Honoraires professionnels	CHF -6 061.20	CHF -6 431.20
Amortissements	CHF -24 309.40	CHF -27 433.27
Total des charges d'exploitation	<u>CHF -2 593 648.77</u>	<u>CHF -2 333 517.02</u>
Produits/(charges) financières		
Produits financiers	CHF -288.00	CHF -288.00
Charges financières	<u>CHF -288.00</u>	<u>CHF -288.00</u>
RESULTAT NET	<u>CHF 187 877.25</u>	<u>CHF 133 403.98</u>
Allocation à la fortune du Groupement	CHF -	CHF -
RESULTAT AU BILAN	<u>CHF 187 877.25</u>	<u>CHF 133 403.98</u>

ÉTAT CIVIL INTERCOMMUNAL

RAPPORT ADMINISTRATIF 2020

Rapport de l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » par Mme Laurence Grosclaude, Officier de l'état civil, Responsable de l'arrondissement.

Pour les communes d'**Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et Vandoeuvres**, l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » est situé au 3 chemin des Rayes à Vézenaz.

Les événements énumérés ci-dessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement en 2020:

- › **2095** actes ont été délivrés
- › **318** personnes ont été enregistrées dans le registre suisse et informatisé de l'état civil (Infostar).
- › **91 DOSSIERS** de demande de mariage ont été déposés:
 - **31 DEMANDES** de fiancés de nationalité suisse
 - **53 DEMANDES** de fiancés de nationalités suisse et étrangère
 - **7 DEMANDES** de fiancés de nationalités étrangères.
- › **137 CÉLÉBRATIONS DE MARIAGE** dans une mairie de l'arrondissement
 - **66 MARIAGES** ont été célébrés en semaine par les officiers de l'état civil
 - **37 MARIAGES** ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil
 - **34 MARIAGES** ont été célébrés par les magistrats communaux.

Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.



STATISTIQUES 2020/2019

	Naissances		Reconnaissances		Mariages (célébrations)		Partenariats		Déclarations de nom*		Décès		Mandats pour cause d'incapacités**	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Anières	0	1	9	4	0	1	0	0	1	0	5	6	3	2
Choulex	0	1	1	4	3	2	0	0	1	1	0	2	3	0
Collonge-Bellerive	2	0	17	9	23	27	0	0	10	10	425	383	5	4
Cogny	1	0	15	13	44	65	1	1	5	2	31	39	5	3
Corsier	0	0	7	2	5	4	0	0	1	0	4	5	0	3
Gy	0	0	1	1	0	1	0	0	1	0	0	0	1	0
Hermance	0	0	2	2	23	15	1	1	1	0	18	11	2	0
Meinier	0	0	3	9	7	8	0	0	2	2	2	5	3	5
Vaudœuvres	1	0	5	0	33	56	0	1	2	1	18	10	2	5
Autres**			8	11					2	8			2	2
TOTAL	4	2	68	55	138	179	2	3	26	24	503	461	26	24

* Déclaration de nom:

- Reprise du nom de célibataire pour les époux unis avant le 01.01.2013
- Reprise du nom de célibataire suite au divorce, dissolution du partenariat enregistré ou décès de l'époux/se
- Déclaration de changement de nom d'un enfant reconnu après l'attribution de l'autorité parentale conjointe

** Les formalités, selon conditions, peuvent se faire dans n'importe quel office de l'état civil..

*** Depuis le 1^{er} janvier 2013, le nouveau droit de la protection de l'adulte est entré en vigueur. Le code civil permet à chaque personne ayant l'exercice des droits civils de charger une tierce personne de lui fournir une assistance personnelle au cas où il deviendrait incapable de discernement. Dès lors, le mandant peut demander à l'office de l'état civil d'inscrire la constitution du mandat pour cause d'incapacité en la base de données de l'état civil (Infostar).

NATURALISATIONS

En 2020, **143 DOSSIERS** en vue d'une demande de naturalisation ont été déposés à l'office de l'état civil, représentant **230 PERSONNES**.

En 2020, 176 personnes ont acquis la nationalité suisse pour l'une des communes de notre arrondissement	Naturalisation	Naturalisation facilitée	En 2020, 14 personnes suisses ont acquis l'origine de l'une des communes de notre arrondissement	Acquisition d'un droit de cité
Anières	14	0	Anières	0
Choulex	9	1	Choulex	0
Collonge-Bellerive	41	6	Collonge-Bellerive	9
Cogny	50	1	Cogny	1
Corsier	14	2	Corsier	4
Gy	2	1	Gy	0
Hermance	6	1	Hermance	0
Meinier	14	0	Meinier	0
Vandoeuvres	14	0	Vandoeuvres	0
TOTAL	164	12		14

Selon la procédure de naturalisation (ordinaire/facilitée), la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse.

Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité d'Anières.

CORPS CONSTITUÉS

RAPPORT ADMINISTRATIF 2020

SAPEURS-POMPIERS D'ANIÈRES

Rapport d'activités 2020 des sapeurs-pompiers d'Anières par le Chef de Corps a.i. It Fabrizio Maggiotto.



Chères Aniéroides, Chers Aniéroides,

Après une année très mouvementée et riche en interventions, la Compagnie des Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) d'Anières termine avec un effectif de 22 SPV. Je tiens ici à les remercier chaleureusement pour leur travail sans compter les efforts et dans le plus naturel altruisme. Fort heureusement j'ai pu compter sur le soutien de l'Etat-Major. Qu'ils en soient ici remerciés, et rassurés ; je continuerai à les solliciter !!!

En 2020, les SPV ont accompli 3400 heures environ, dont un peu plus de 1500 rien qu'en exercices, cours, instructions diverses. A cela il est bon de rappeler le temps investi dans l'entretien du matériel, des véhicules, des locaux (déménagement), et de la gestion administrative que requiert ce Corps de Sapeur Pompiers (1100 heures). Cette période fut astreignante au niveau des interventions, au nombres de 24, dont 5 incendies conséquent (env. 300 heures)!

En cette fin d'année 2020, le Sapeur Bernard Deruaz a fait valoir son droit à la retraite. Nos meilleurs sentiments l'accompagnent dans ses activités professionnelles et privées.

Afin de compléter ses effectifs, la Compagnie est toujours à la recherche de personnes souhaitant devenir sapeur-pompier, n'hésitez pas à prendre contact avec le soussigné au 079 412 62 55 pour tout complément d'informations.

Chef de Corp a.i. Plt
Fabrizio Maggiotto

LISTE DES MEMBRES DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS D'ANIÈRES – CP 11

Commandant a.i.	MAGGIOTTO Fabrizio
Lieutenant	CHENAUX Grégory
Sergent-Major	CHAPOTAT Christophe
Fourrier	STOJANOVIC Dragan
Sergent	PINHO Gilberto
Caporal	BEUREUX Silvain
Caporal	MILLET Mathieu
Caporal	PECAUT Vincent
Caporal	PIGULEAC Igor
Appointé	CORREIA Manuel
Appointé	RGUAAA Achref
Sapeur	ASCHERI Cyane
Sapeur	BEUREUX Johan
Sapeur	NURLUEL Melih
Sapeur	PULIDO Marco
Sapeur	TITONE Thibault
Sapeur	WOLF Guillaume
Aspirant	AKTUNC Yasin
Aspirant	GRATRY Boris



POLICE MUNICIPALE

Rapport administratif 2020 de la police municipale
par Denis Mégevand, Sergent-major, Chef de poste.



POLICE MUNICIPALE

Les prestations de la police municipale aux communes liées par la convention intercommunale se répartissent de la manière suivante, au 31 décembre 2020: Anières 70 %, Choulex 30 %, Collonge-Bellerive 490 %, Corsier 50 %, Gy 10 %, Hermance 30 %, Jussy 40 %, Meinier 30 %

RESSOURCES HUMAINES

Comme nous l'avons mentionné dans le précédent rapport administratif, nous avons engagé, en date du 2 janvier 2020, une contrôleurse du stationnement à un taux d'activité de 50 %.

En octobre 2020, un agent a quitté l'équipe pour s'installer dans le Canton du Valais. Son remplacement a été prévu pour janvier 2021.



COVID-19

La police municipale a su s'adapter aux différentes directives énoncées par le Conseil fédéral et a été mobilisée sur plusieurs fronts. Des contrôles ont été effectués dans les parcs, les plages et le skate Park. Des contrôles des règles sanitaires ont été opérés dans les commerces, les restaurants ainsi que sur la voie publique.

Les premiers mois de la pandémie, l'équipe de la police municipale s'est divisée en deux groupes afin de garantir sur le terrain une patrouille dès 7h00 jusqu'à 23h00 du lundi au dimanche.

A partir du mois de novembre, les polices municipales du canton ont collaboré avec la police cantonale, ceci afin de compléter leur dispositif sanitaire. Ainsi la police municipale de Collonge-Bellerive était « patrouille COVID Rive gauche » au moins une fois par semaine, intervenant sur les communes de Cologny, Thônex, Chêne-Bougeries/Vandœuvres, Chêne-Bourg, Veyrier, et ce sur appel et en cas de nécessité.

A l'instar de la Fondation des Parkings, les contrôles de stationnement ont été assouplis en période de semi-confinement.

La police municipale a constaté une nette augmentation de l'insalubrité sur la voie publique. Les déchets plastiques qui avaient tendance à disparaître refont surface et jonchent le parterre des parcs et des lieux publics. De plus, lors du semi-confinement, les belles balades dans les chemins de campagnes ont été prises d'assaut par de nombreux citoyens et nous avons déploré des déprédations en bordure des champs dues au mauvais stationnement.



QUELQUES CHIFFRES

- › 6 AGENTS, 1 CONTRÔLEUR DU STATIONNEMENT À 100 %, 1 CONTRÔLEUSE DU STATIONNEMENT À 50 %, 1 ADJOINTE ADMINISTRATIVE, 2 PATROUILLEUSES SCOLAIRES ;
- › 8 COMMUNES ;
- › 5 VÉLOS ÉLECTRIQUES, 3 VÉHICULES AUTOMOBILES ;
- › 6'680 AMENDES D'ORDRES DÉLIVRÉES SUR LES 8 COMMUNES (COLLONGE-BELLERIVE 3'885, ANIÈRES 516, CHOULEX 228, CORSIER 359, GY 91, HERMANCE 1'060, JUSSY 81, MEINIER 460) ;
- › 56 AMENDES D'ORDRES COVID SUR LES 8 COMMUNES.



Police municipale
Chemin du Vieux-Vésénaz 35
1222 Vésénaz
T 022 752 52 52
apm@collonge-bellerive.ch

L'arcade est ouverte au public du
lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.



PROTECTION CIVILE

Rapport Annuel ORPC Lac 2020.



La **Protection Civile (PCi)** constitue un **partenaire du système suisse de protection de la population**, aux côtés des organisations d'urgence (police, sapeurs-pompiers, santé publique) et des services techniques. Elle est engagée en renfort lors de catastrophes ou de situations d'urgence, mais aussi pour assurer des prestations en faveur de la collectivité (dans le cadre de grandes manifestations).



La PCi met à disposition l'**infrastructure de protection** et les moyens permettant **d'alerter la population**. En 2020, la Suisse a effectué le test national d'alarme, le 5 février, auquel l'ORPC Lac a participé en faisant retentir les sirènes sur notre région. A noter que des messages tests ont aussi été diffusés via l'application www.alertswiss.ch.

La PCi prend en charge les personnes en quête de protection et les sans-abri, protège les biens culturels, renforce la conduite et la logistique et effectue des **travaux de remise en état** suite à des événements dommageables.

En début d'année, nous avons effectué des **travaux d'entretien dans les abris publics communaux**, repris en octobre, selon notre planification annuelle d'activités.



MOBILISATION GÉNÉRALE

L'**arrivée de la pandémie COVID-19**, a provoqué la mise sur pied du **dispositif ORCA-GE** et l'**annulation d'une série des cours de répétition** (tous domaines, initialement prévus en mars et en juin) **et des interventions** agendées en faveur de la collectivité publique, jusqu'à fin juin (Marathon UNICEF, Triathlon de Genève, Ecotrail), pour concentrer nos forces sur la lutte contre la pandémie.

ORCA-GE a d'abord été mis sur pied, partiellement, fin février et totalement à partir du 13 mars, selon l'arrêté du Conseil d'état, en appui de la direction générale de la santé (DGS) et notamment du service du médecin cantonal, afin de coordonner les moyens autres que ceux de santé publique engagés dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

A partir du début du mois de mars, nos **premières missions** ont consisté à préparer notre **logistique** nécessaire (matériel, constructions, personnel) en vue d'une longue intervention.

Le 20 mars les affiches de **mobilisation générale de la PCi**, décrétée par la Confédération, ont été diffusées selon l'appel du Conseil fédéral à la PCi au niveau national, allouant un contingent de 850 000 jours de service au maximum, pour la période du 21 mars au 30 juin 2020 et prenant à son compte les coûts liés à l'intervention globale de la PCi.

Dès lors, les **convocations** des membres de l'ORPC Lac ont été envoyées pour faire face aux demandes d'appui qui arrivaient de la part de l'organe de conduite cantonal. Dans la mesure du possible, les besoins des astreints et de ceux des employeurs, étaient pris en considération pour la planification des travaux. La durée des convocations variait, allant de quelques jours à plusieurs semaines, selon notre propre organisation par périodes de quinze jours. De nombreux membres de l'ORPC Lac ont participé à plusieurs interventions.

Le repli a été convenu à la mi-juin, suivi d'une phase de rétablissement et restauration marquant la fin de notre intervention dans ce 1^{er} épisode de lutte contre la pandémie. Au bilan, 83 membres de l'ORPC ont réalisé plus de 3000 jours de service.

DIVERS TYPES DES TRAVAUX

Missions diverses, comme celle du 27 mars, pour une entrée en service, dès le lendemain, de 31 astreints, avec le but de renforcer la sécurité aux Eaux-Vives et sur les quais.

Les membres de la PCi ont encore installé des hôpitaux d'urgence et des centres de consultation et mis en place des hotlines pour la population. Ils ont aussi assuré le transport de personnes et de matériel.



MISSIONS EFFECTUÉES

- › Livraison de 6000 masques FFP2 (du matériel sanitaire de l'ORPC) à l'hôpital cantonal.
- › Conditionnement de solution hydro-alcoolique pour la désinfection.
- › Collaboration avec l'organisation PCi de Carouge, en soutien pour toute la zone des hôpitaux située dans leur région (HUG, Maternité etc.).
- › Patrouilles et surveillance des normes sanitaires.

APPUI AU SYSTÈME DE SANTÉ

Les membres de l'ORPC Lac ont renforcé et soulagé en premier lieu le personnel médical et soignant des hôpitaux (HUG, Beau-séjour, Trois Chênes, Bellerive, Loëx) en assumant

des tâches d'assistance, l'accueil et le triage des personnes, les contrôles d'accès, des travaux de nettoyage et de désinfection des ambulances 24h/24 – 7j/7.



DEUXIÈME VAGUE DE PANDÉMIE COVID-19

Pour la deuxième fois de l'année, la PCi a été engagée pour une mission à grande échelle et une mise sur pied ordonnée le 2 novembre, par arrêté du Conseil d'état dans le cadre de la pandémie COVID-19.

Le 18 novembre, le **Conseil fédéral** a décidé de lancer une seconde convocation nationale avec un contingent de 500'000 jours de service jusqu'au 31 mars 2021.

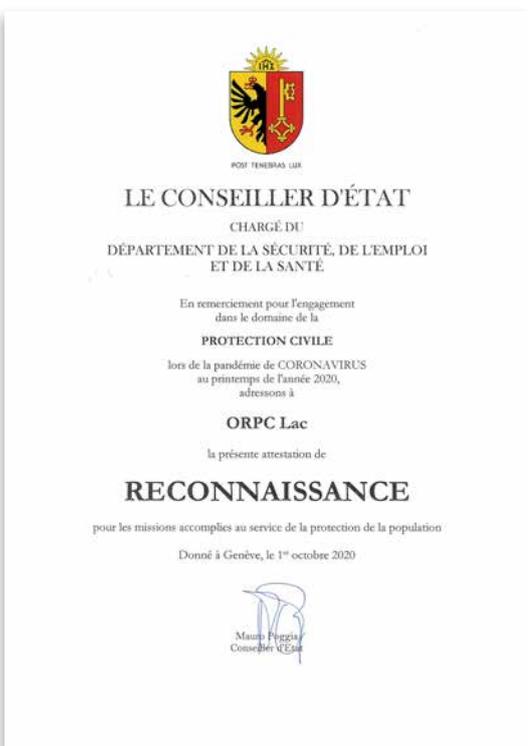
La PCi genevoise a procédé à une planification cantonale en 3 zones, l'ORPC Lac faisant partie de la Zone 3 avec les organisations de PCi Voiron, Seymaz et Ville de Genève.

À l'instar de la première vague, en collaboration avec les pompiers et l'armée, les membres de la PCi ont effectué des missions principalement dans le domaine de la santé publique, afin de décharger le

personnel des soins (Direction Générale de la Santé, Hôpitaux Universitaires de Genève, Hôpital de la Tour, Clinique et Permanence d'Onex, Clinique des Grangettes, Centre Médical de Carouge et d'Onex), de soutenir le traçage des contacts et les centres de dépistage (Onex et Carouge).

Des demandes d'appui ont été adressées principalement par des EMS et des établissements médico-sociaux (IMAD) pour des soins de base élémentaires et de travaux routiniers afin de décharger de ces tâches le personnel de soins fortement sollicité.

Des patrouilles ont sillonné les rues de la ville de Genève et de Carouge pour inciter la population au respect des mesures sanitaires.



RECONNAISSANCES

Reçue de la part de M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat et chargé du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé.

« Pour ces tâches d'appui parfois, très spécifiques, la PCi a proposé des équipes

plus ou moins importantes. Souvent, ses membres étaient aussi engagés de manière individuelle. La flexibilité, l'engagement et la motivation du personnel de la protection civile ont été très appréciés par les responsables des institutions de santé publique »

NOUVELLE LOI FÉDÉRALE SUR LA PROTECTION DE LA POPULATION ET SUR LA PROTECTION CIVILE (LPPCI)

Le Conseil fédéral met en vigueur la nouvelle LPPCI dès 01.01.2021, notamment avec une obligation de servir raccourcie.

Pour toutes questions ou besoin d'information concernant la Protection Civile, prière de contacter le Commandant **Erwin Leitner** à l'Office intercommunal de l'ORPC Lac: Chemin des Rayes 3
CP 231
1222 Vézenaz
T 022 840 44 98
orpclac@collonge-bellerive.ch

VOTATIONS ÉLECTIONS

Électeurs inscrits au 31.12.2020 – Commune d'Anières

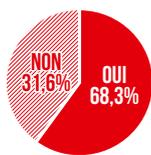
EN MATIÈRE FÉDÉRALE ET CANTONALE : 693 FEMMES, 634 HOMMES SOIT 1'327

Local de vote: Salle communale – accès depuis la route de la Côte-d'Or
En 2020, trois votations ont eu lieu: le 9 février, le 27 septembre et le 29 novembre. En raison de la pandémie liée au Covid-19 et pour faire suite à la décision du Conseil fédéral, la votation du 17 mai 2020 a été annulée. Globalement, le taux de participation a été de **50,1 %**.

9 FÉVRIER 2020

OBJETS FÉDÉRAUX

Initiative populaire du 18 octobre 2016
« Davantage de logements abordables » ?



canton de Genève



sur le plan national

Modification du 14 décembre 2018 du
code pénal et du code pénal militaire
(Discrimination et incitation à la haine
en raison de l'orientation sexuelle)



canton de Genève



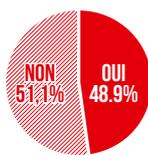
sur le plan national

OBJETS CANTONAUX

Loi modifiant la loi générale sur les
contributions publiques (LCP) (Abolition
de l'impôt sur les chiens) (D 3 05 – 12246),
du 1^{er} mars 2019



Loi modifiant les limites de zones sur
le territoire de la commune de Meyrin
(12136) du 10 avril 2019



Loi modifiant les limites de zones sur
les territoires des communes de Meyrin
et Vernier (12137) du 10 avril 2019



15 MARS 2020

ÉLECTIONS COMMUNALES

Election des Conseils municipaux et premier tour
de l'élection des exécutifs communaux

**Mme Claudine Hentsch est élue avec
624 voix.**

M. Pascal Pécaut – 334 voix

M. Pierre Lingjaerde – 313 voix

La majorité absolue de **420 voix** n'ayant été atteinte
que par Mme Hentsch, un 2^e tour devra avoir lieu
pour le poste du 2^e Adjoint. Le PLR Anières
ne présentant pas de candidat-e pour ce 2^e tour,
M. Pascal Pécaut est donc élu tacitement pour le
poste d'Adjoint au Maire.

En ce qui concerne le Conseil municipal,
17 sièges sont à pourvoir. Le groupe « Ensemble
pour Anières » décroche **8 sièges**, soit 5 sièges
supplémentaires par rapport à 2015 devançant
ainsi le groupe « PLR » qui perd 4 sièges, obtenant
6 sièges. Le groupe du Centre remporte **3 sièges**.

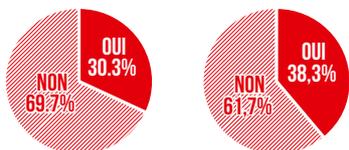


27 SEPTEMBRE 2020

29 NOVEMBRE 2020

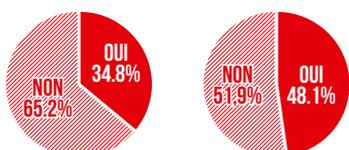
OBJETS FÉDÉRAUX

Initiative populaire « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) »



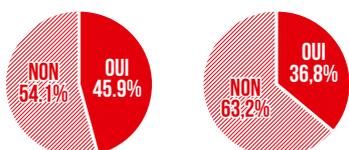
canton de Genève sur le plan national

Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP)



canton de Genève sur le plan national

Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers)



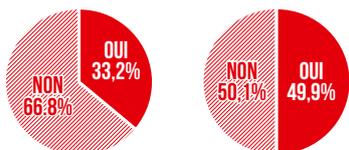
canton de Genève sur le plan national

Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité



canton de Genève sur le plan national

Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat



canton de Genève sur le plan national

OBJETS CANTONAUX

Initiative populaire 172 «Zéro pertes: Garantir les ressources publiques, les prestations et la création d'emplois»



Initiative populaire 173 « 23 frs, c'est un minimum »



Loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (Une aide à domicile garantie pour tous) (A 2 00 – 12186), du 18 octobre 2019



Loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (Présidence du Conseil d'Etat et département présidentiel) (A 2 00 – 12432), du 21 novembre 2019

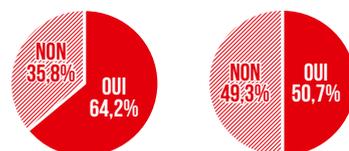


Loi modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR) (H 1 05 – 12417), du 12 septembre 2019



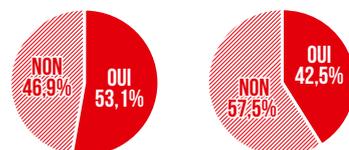
OBJETS FÉDÉRAUX

Initiative populaire du 10 octobre 2016 « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement »



canton de Genève sur le plan national

Initiative populaire du 21 juin 2018 « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre »



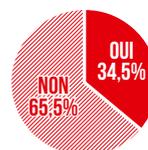
canton de Genève sur le plan national

OBJETS CANTONAUX

Loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (Mise en œuvre de l'article 29 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées – CDPH) (A 2 00 – 12211), du 27 février 2020



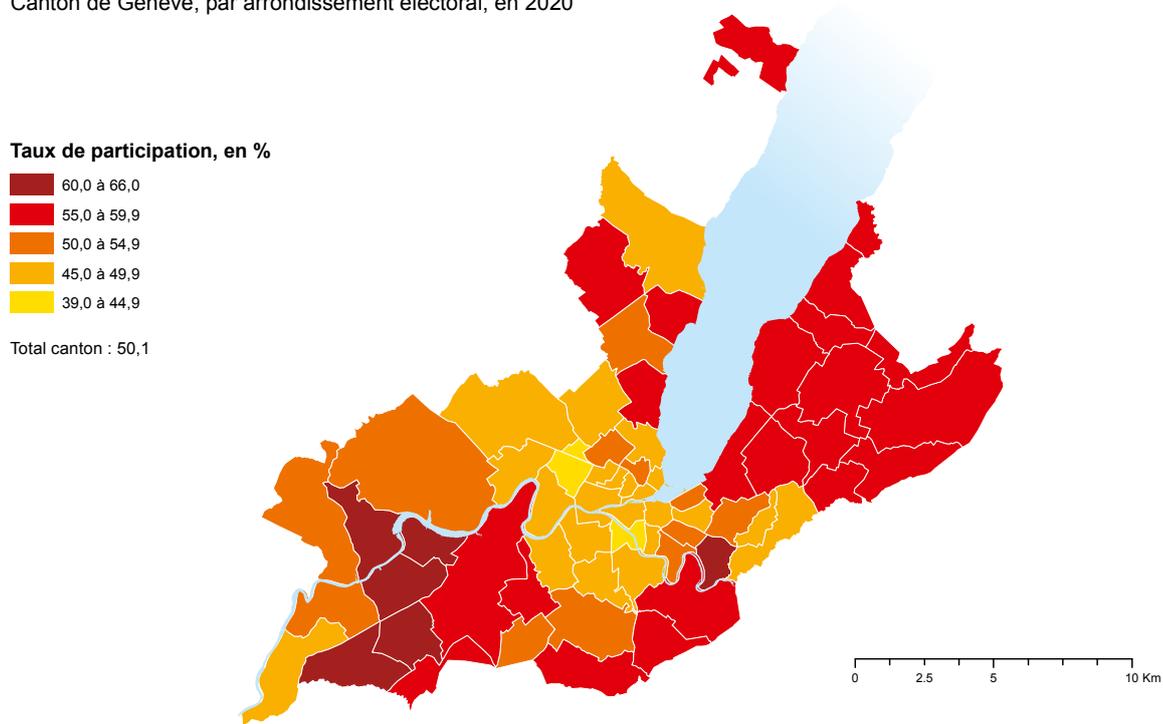
Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune d'Avusy (création d'une zone industrielle et artisanale exclusivement affectée à des activités de recyclage de matériaux minéraux au lieu-dit « Sous-Forestal ») (11976), du 2 novembre 2018





TAUX DE PARTICIPATION AUX VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES CANTON DE GENÈVE, PAR ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL, EN 2020

Taux de participation aux votations fédérales et cantonales (1)
Canton de Genève, par arrondissement électoral, en 2020

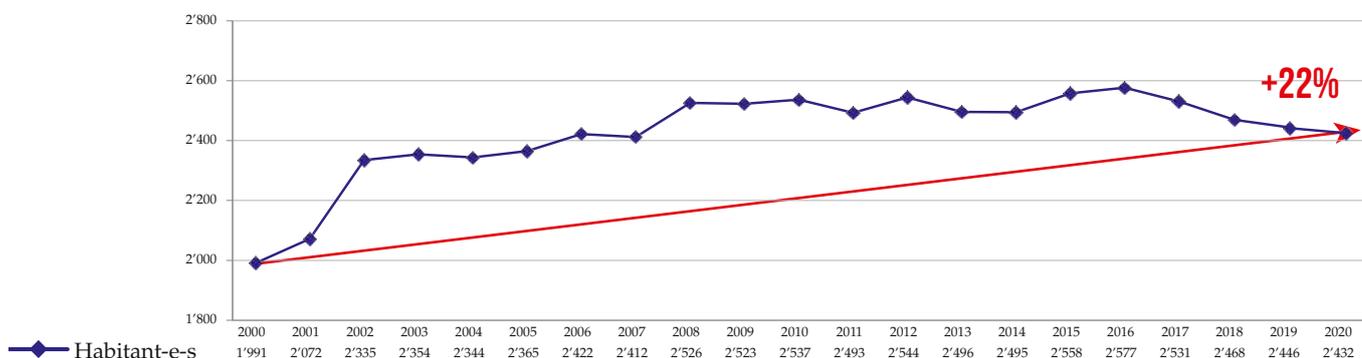


(1) Moyenne des taux de participation aux scrutins du 9 février, 27 septembre et 29 novembre 2020.
Source : OCSTAT - Chancellerie d'Etat - Statistique de la participation électorale • Fond de carte : DIT

POPULATION

RAPPORT ADMINISTRATIF 2020

Surface totale, en hectare (source: DIT)	386
Population résidente, nombre d'habitants à fin 2020	2'432
Densité (habitants au km ²), situation à fin 2020	634
Date de création.....	1858

PROGRESSION DÉMOGRAPHIQUE SUR 20 ANS SITUATION 31.12.2020

POPULATION RÉSIDENTE SELON L'ORIGINE ET LE SEXE SITUATION À FIN DÉCEMBRE 2020

Commune	SUISSES			ÉTRANGERS			TOTAL			%	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Femmes	Étrangers
Anières – lac	771	847	1 618	433	381	814	1 204	1 228	2 432	50.5	33.5
Anières – Hutins	275	291	566	93	97	190	368	388	756	51.3	25.1
Chevrens	193	205	398	95	87	182	288	292	580	50.3	31.4
Anières – douane	47	63	110	16	14	30	63	77	140	55.0	21.4
Anières – village	41	33	74	121	87	208	162	120	282	42.6	73.8
ANIÈRES	215	255	470	108	96	204	323	351	674	52.1	30.3

Source: OCSTAT – Statistique cantonale de la population

Établissement Anières – Corsier – Hermance – Gy – Jussy – Presinge
 M^{me} Nicole Elliott Directrice
 M^{me} Claire Dinichert Maîtresse adjointe à la direction de l'établissement
 M^{me} Priscilla Mocellin Maîtresse adjointe pour l'école d'Anières
 M^{me} Alexandra Kobel Responsable classes d'accueil et liens avec les foyers HG

INSTRUCTION PUBLIQUE

L'EFFECTIF DE L'ÉCOLE D'ANIÈRES AU 31.12.2020 ÉTAIT DE 199 ÉLÈVES DONT VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS LA RÉPARTITION.

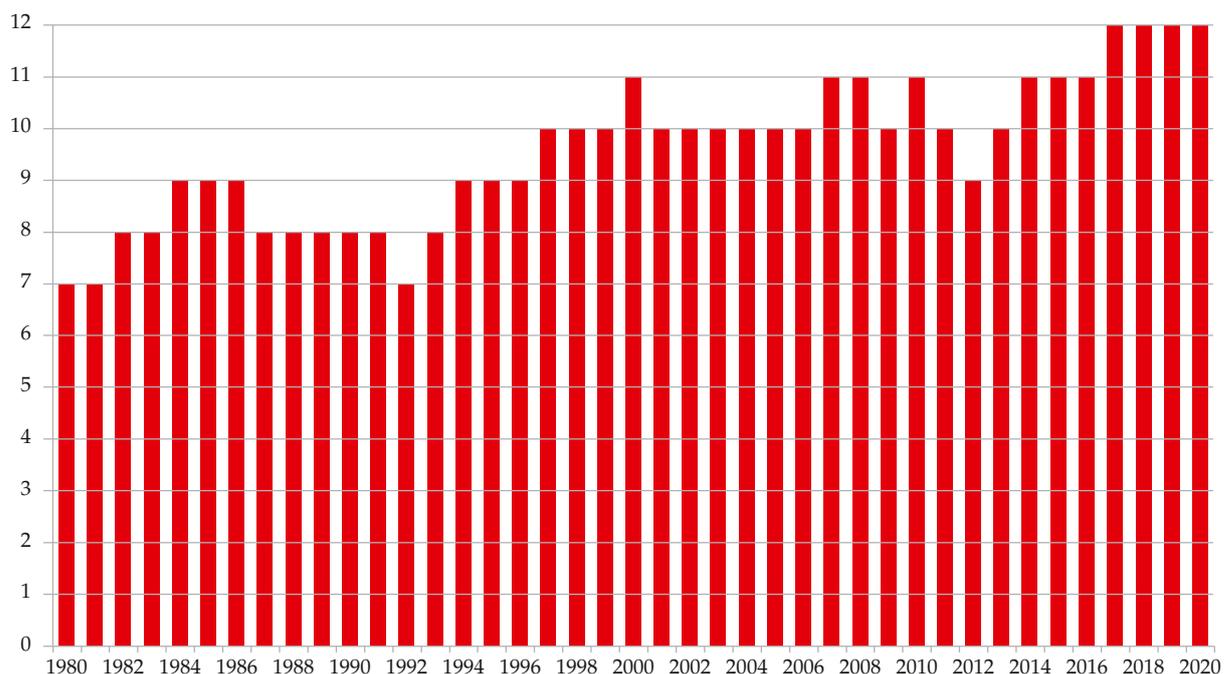
Classe de	Degré	Filles	Garçons	Genevois	Confédérés	Etrangers	Total
M. Giardini	1P	4	6	4	1	5	10
	2P	8	2	3	2	5	10
C. Pilger	1P	3	6	6	1	2	9
	2P	8	4	6	0	6	12
Ch. Harrison	3P	5	7	8	1	3	12
	4P	5	4	8	0	3	9
C. Bach	3P	6	8	4	3	7	14
	4P	2	7	3	2	4	9
C. Mocellin	4P	2	5	2	1	4	7
	5P	11	5	8	1	7	16
A. Psarofaghis	5P	10	3	9	0	4	13
	6P	5	6	7	0	4	11
P. Tereygeol	6P	5	12	10	1	5	17
	7P	4	5	5	1	4	9
I. Cabral	7P	11	10	14	2	5	21
S. Rochat	8P	11	9	11	3	6	20
A. Kobel	50%	6	5			11	11
S. De Brouhns	100%	4	3			7	7

Les élèves en classe d'accueil à 50 % chez Mme A. Kobel et les élèves en classe d'accueil à 100 % chez Mme S. De Brouhns sont comptabilisés dans les statistiques des classes

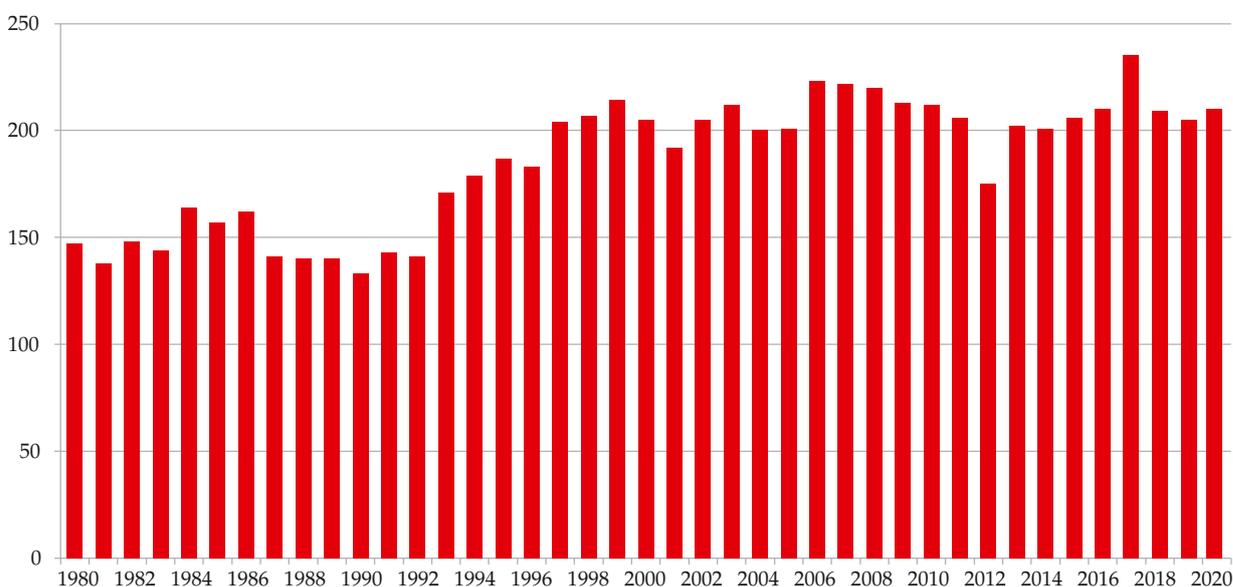
TOTAUX		100	99	108	19	74	199
TOTAUX EN POURCENTAGE		50,25 %	49,75 %	54,27 %	9,55 %	37,19 %	100,00 %



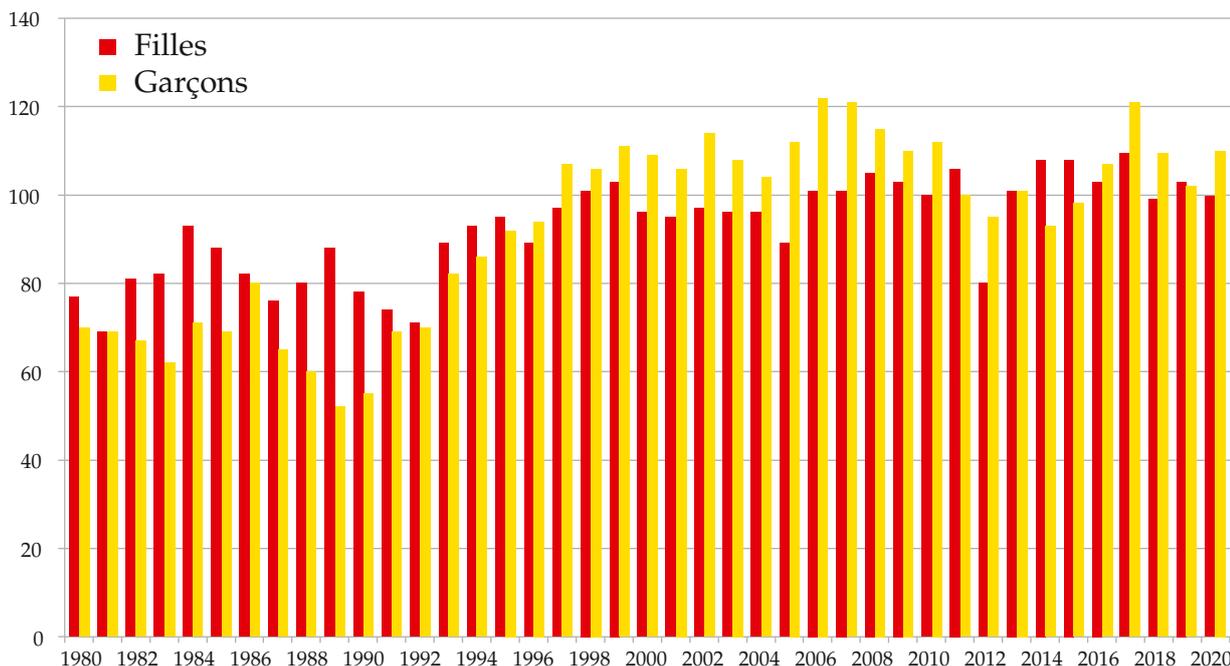
NOMBRE DE CLASSES DE L'ÉCOLE D'ANIÈRES DE 1980 À 2020



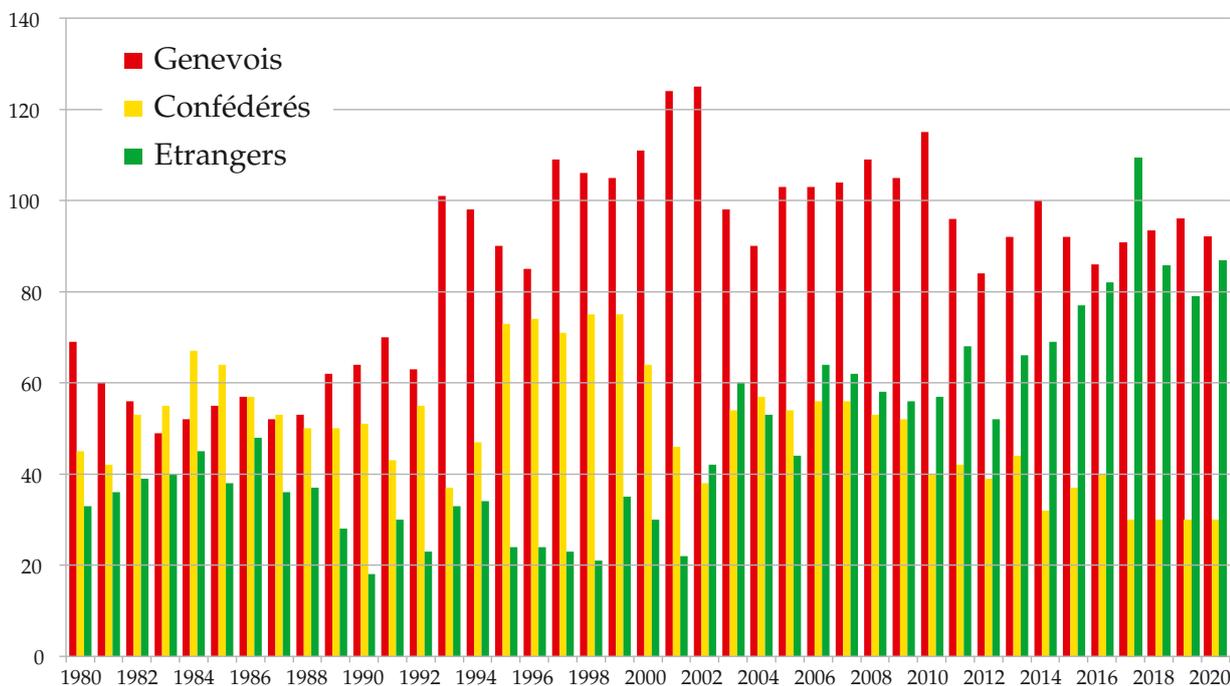
PROGRESSION DU NOMBRE D'ÉLÈVES AYANT FRÉQUENTÉ L'ÉCOLE D'ANIÈRES DE 1980 À 2020



NOMBRE DE FILLES ET DE GARÇONS AYANT FRÉQUENTÉ L'ÉCOLE D'ANIÈRES DE 1980 À 2020



NOMBRE D'ÉLÈVES GENEVOIS/CONFÉDÉRÉS/ÉTRANGERS AYANT FRÉQUENTÉ L'ÉCOLE D'ANIÈRES DE 1980 À 2020



BÂTIMENTS ET AMÉNAGEMENTS

RAPPORT ADMINISTRATIF 2020

RÉNOVATION DE BÂTIMENTS

AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE D'ANIÈRES



Pour faire suite au crédit d'étude de CHF 225'000.- pour l'agrandissement de l'école d'Anières voté par le Conseil municipal le 17 avril 2018, selon recommandations du Groupe Interdépartemental pour l'Étude de l'Évolution Démographique suite à l'analyse, concernant la densification,

dans le cadre du PDCOM, les travaux préconisés consistent à créer des classes supplémentaires, une salle de réunion ainsi qu'à réorganiser des locaux existants avec des accès pour personnes à mobilité réduite.

En raison de l'évolution du programme en cours de mandat, avec la demande d'augmenter le nombre de classes à 4 au lieu des 3 prévues, de réorganiser l'étage de la Direction, d'installer un atelier du livre au rez-de-chaussée et une réflexion sur la forme et l'accès de toiture à l'aide d'images de synthèse, l'avant-projet a dû être modifié de manière importante et à plusieurs reprises par les architectes.

En conséquence, le 15 septembre 2020, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 80'000.- pour l'agrandissement de l'école, comprenant 20'000 F pour les prestations de procédure AIMP d'architectes. Ce crédit sera ajouté au crédit d'étude de CHF 225'000.-. Pendant les travaux d'agrandissement, quatre classes du bâtiment actuel de l'école seront vidées et installées dans le bâtiment provisoire (déjà construit pour la Mairie provisoire).

Le dossier a été enregistré auprès de l'Office des autorisations de construire le 16 octobre 2020 et est en cours d'instruction.

PARKING PROVISOIRE DE LA CÔTE D'OR

Sur la parcelle N°6332, sise route de la Côte d'Or 11, l'aménagement d'un parking provisoire avec 47 places de stationnement a débuté en novembre 2020 afin de pouvoir compenser les places de stationnement supprimées par les différents chantiers, prioritairement la réalisation du parking souterrain. La mise en service est prévue au plus tard au mois de mars 2021.

PLACE DE JEUX, GROUPE SCOLAIRE

Dans sa séance du 15 septembre 2020, le Conseil municipal a voté un crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour la rénovation du sol souple de la place de jeux du groupe scolaire.

44-50 CHEMIN DES AVALLONS

Pour faire suite à l'autorisation de construire concernant la transformation et l'agrandissement des appartements des immeubles d'habitation délivrée le 12 septembre 2019, les travaux de rénovation ont commencé, allée par allée, dès le mois de janvier 2020. Les rocades s'enchaînent, la fin des travaux est prévue pour le courant de 2022.

Les travaux de l'allée N°44 étant terminés, les locataires ont emménagé en novembre 2020.



RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE 1, ROUTE DE LA CÔTE D'OR / NOUVELLE MAIRIE

Pendant les travaux de transformation et de rénovation de l'immeuble Côte-d'Or 1, un bâtiment provisoire pour la mairie et la filiale en partenariat de la poste sera édifié sur la parcelle N° 5270 pour une période de 2 ans. Dans un deuxième temps, ce même bâtiment sera converti en école provisoire pour une durée supplémentaire de deux ans en vue de travaux d'agrandissement de l'école primaire. Ces travaux sont encore conditionnés à un vote favorable du Conseil municipal.

La typologie du bâtiment d'environ 650 m² sur un niveau est réversible pour permettre son adaptation en classes d'école et le DIP a d'ores et déjà préavisé favorablement lors de la préconsultation.

Pour assurer un service postal dans la future mairie provisoire, des équipements seront intégrés dans le mobilier à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.

Le bâtiment sera construit en système modulaire par quatre groupes de



containers apposés et disposés sur un vide sanitaire. Ses façades seront agrémentées de parement en bois et le soubassement pourrait être décoré par des graffs peints par les écoliers. Le système de chauffage, alimenté par PAC, et de ventilation, a été étudié pour être réversible, tant pour des activités administratives que scolaires.

La commission « Urbanisme et constructions » a émis un préavis favorable pour un crédit d'engagement de

CHF 2'200'000.- pour la fourniture et l'installation d'un bâtiment provisoire sur la parcelle N° 5270/RF 29, en zone

sportive, propriété de la commune d'Anières. Ce préavis favorable a été confirmé par le Conseil Municipal en sa séance du 15 septembre 2020. Les travaux préalables en vue de l'installation du bâtiment provisoire ont démarré en novembre 2020. Le développement du projet et l'élaboration du devis général des travaux de rénovation de la mairie ont été établis par le bureau d'architectes Durisch & Durisch et les mandataires spécialisés.

Le déménagement de l'administration communale dans le bâtiment provisoire est prévu fin avril 2021. Les travaux de rénovation de la Mairie débiteront dans la foulée.

CÔTE VIGNES – TENNIS – PÉTANQUE

Le 18 février 2020, le Conseil municipal a voté favorablement l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 30'000 F pour l'étude de faisabilité d'aménagement

des locaux du tennis club, du restaurant et des extérieurs, parcelle No 5270 sise route de la Côte-d'Or 10. Cette étude est menée parallèlement à l'aména-

gement de surface sur le futur parking souterrain.

FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIÈRES POUR LE LOGEMENT, 100 ROUTE DE CHEVRENS

Un concours avec procédure sélective pour la désignation de mandataires architectes a été organisé le 29 octobre 2020. Le jury a sélectionné 12 dossiers sur les 29 reçus. La deuxième phase du

concours se tiendra en février 2021 en vue de l'attribution du mandat.

Le bâtiment de l'ancienne ferme de l'Astural devra répondre aux besoins

spécifiques des aîné-e-s et des personnes à mobilité réduite en matière de logements.

RÉNOVATION DE LA DÉCHETTERIE DE LA ROUTE D'HERMANCE

Pour rappel, le Conseil municipal a voté favorablement par délibération du 18 juin 2019, un crédit d'engagement de TTC CHF 350'000.- pour la rénovation et le déplacement des deux déchetteries de la Côte-d'Or et de la route d'Hermance.

Tenant compte des projets liés à la construction du parking souterrain sous le parvis de la salle communale, seule la déchetterie de la route d'Hermance sera rénovée dans un premier temps.

L'autorisation de construire a été déposée le 11 septembre 2020.

PARC IMMOBILIER



APPARTEMENTS 22-24, RUE DE L'ASPERGIÈRE

Les travaux se sont terminés en septembre 2020. À ce jour, 3 appartements sur 4 sont loués. Le 5^{es} pièces du 1^{er} étage est encore vacant. Les inscriptions pour

toute personne intéressée se font auprès de la Mairie. La gérance pour les appartements de la Commune a été attribuée à la Naef Immobilier Genève SA.

PARCELLE N° 5380

Pour rappel, la Commune a acquis cette parcelle, sise rue Centrale 29, le 16 janvier 2018 en vue d'une réhabilitation du bâtiment de logement privé en équipement public. L'appel d'offres pour l'étude de faisabilité est en cours.

Le programme prévoit à ce jour une bibliothèque, des salles d'étude et de musique, et un ensemble d'espaces pouvant être dédié à de l'intergénérationnel et/ou de location d'espaces de travail partagés (coworking).



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCOM)

Bien que le PDCOM d'Anières est déjà appliqué en phase test pour la zone villa, et avant l'entrée en force définitive, ce dernier doit encore être validé par les services de l'Etat.

Le projet du PDCOM a néanmoins d'ores et déjà été présenté et a trouvé bon accueil en consultation technique à la commission des Monuments et des Sites (CMNS) et au Service d'Urbanisme.

La Commune est en attente de leurs remarques. A l'issue de la consultation par les différents services du canton, le Plan directeur sera soumis à une consultation publique pendant 30 jours. L'annonce se fera par voie de publication dans la Feuille d'avis officielle et sur les panneaux d'affichage officiels de la Commune. Pendant la durée de la consultation publique, chacun peut prendre connaissance du projet

du PDCOM auprès de la Commune et du département et adresser ses observations. L'étape finale du processus consistera en l'adoption par le Conseil d'Etat du PDCOM suivie de sa publication.

PLAN LUMIÈRE

Pour rappel, le Conseil municipal a voté un crédit d'études de CHF 60'000.- le 19 juin 2018 destiné à la révision du plan directeur de l'éclairage public et à l'établissement d'un plan lumière de la commune d'Anières.

L'étude a été réalisée par le bureau Radiance 35 en parallèle de celle du PDCOM (Plan directeur communal)

puis intégrée dans le chapitre des énergies et du développement durable, en complément au volet du concept énergétique territorial (CET) et du projet du chauffage à distance (CAD).

Suite à la présentation du Plan lumière à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 3 mars 2020, lors de laquelle il a été

émis un préavis favorable, un crédit d'engagement de CHF 3'300'000.- a été voté par le Conseil municipal le 23 juin 2020 pour la mise en oeuvre des préconisations du Plan lumière de la Commune dans le cadre du plan directeur communal, comprenant un concept d'éclairage public, de mise en valeur des bâtiments et les décorations de Noël.

ZONE SPORTIVE AU CHEMIN DES AMBYS

La Commune est en attente de l'approbation de la mise à jour du Plan Directeur Cantonal à Berne, espéré pour fin 2020. L'appel d'offres pour la procédure AIMP avec la réalisation du bâtiment et des 2 terrains de football est prévu pour 2021.

Un accord de principe pour l'acquisition des terrains incluant une servitude de passage à pied reliant la route de la Côte-d'Or au chemin des Ambys a été signé. Ce passage permettra de rejoindre la zone sportive et l'Hospice général depuis l'école en toute sécurité.



MOBILITÉ

STATIONNEMENT ET MOBILITÉ

Pour rappel, le crédit d'engagement de CHF 12'600'000.- pour la réalisation d'un parking souterrain de la salle communale – Parcelle No 5206/RF 29 a été approuvé par le Conseil municipal le 16 avril 2019.

Dans sa séance du 23 juin 2020, le Conseil municipal a accepté le crédit d'étude de CHF 1'090'000.-» pour la mise en œuvre des projets de modération de trafic sur l'ensemble du territoire de la commune d'Anières.

L'appel d'offres pour la création d'un pool de mandataires spécialisés est en cours. Les études menées visent à supprimer le stationnement en surface

et proposer une nouvelle offre de stationnement tout en réglementant le stationnement et en modérant la vitesse. La relocalisation des places en surface dans les parkings existants, la réalisation d'un parking souterrain sous le parvis de la salle communale (100 places pour voitures, 30 places pour 2 roues et 13 boxes), une offre de stationnement supplémentaire pour éviter le stationnement illicite dans la zone villas ainsi que la compensation des places de stationnement de la route d'Hermance dans un parking privé permettraient d'amener un concept de gestion du stationnement public en lien avec le projet de réaménagement des espaces publics.

En amont, le parking provisoire sera réalisé sur la parcelle sise route de la Côte d'Or 11. Il offrira 47 places de stationnement pour remplacer le parking de l'école existant et les places non officielles le long de la route de la Côte-d'Or.

En ce qui concerne la modération de la vitesse, elle se caractérisera par la création de zones 20 et 30 km/h ou limitation à 30 km/h ainsi que par des aménagements judicieux. Une attention particulière sera apportée à la sécurisation des hameaux de Chevrens, Bassy et de la douane de Veigy (route cantonale).

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE



Pour rappel, le Conseil municipal a voté, par délibération du 16 avril 2019, le crédit d'engagement de CHF 7'900'000.- destiné à ces travaux.

Le déploiement du réseau FTTH (Fiber to the home) a débuté le 15 juillet 2020 et la durée prévue est d'environ une année. L'utilisation des canalisations de l'opérateur limitera le nombre de fouilles principalement pour les introductions dans les bâtiments mais

ne pourra pas être exclu dans certains cas. Le raccordement des bâtiments au réseau de communication est gratuit pour les habitants. De plus, grâce au déploiement de deux fibres optiques par foyer, les Aniérais-e-s disposeront du libre choix du fournisseur de services, Salt, Swisscom ou Sunrise.

À fin 2020, nous avons 1200 unités d'utilisation et 605 conventions signées.



CONCEPT ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNE

CHAUFFAGE À DISTANCE

Dans le cadre du mandat attribué à Energy Management pour assister la Commune dans l'élaboration du

Concept énergétique territorial (CET) et après l'étude d'un réseau de chauffage à distance réalisée par Energy management, visant à pomper l'eau du lac pour une partie du village afin d'avoir une production décentralisée par un réseau basse température 100% renouvelable, la création d'un chauffage à distance nécessitera les études complémentaires suivantes:

-)] L'acquisition du marché de chaleur.
-)] L'optimisation des tracés du réseau.
-)] La réalisation de la notice d'impact sur l'environnement.
-)] L'appel à intérêt dont les deux phases sont exécutées.
-)] Les consultations juridiques pour l'appel d'offres AIMF.

-)] Les consultations financière et juridique pour le montage d'une SA.
-)] Les consultations des services de l'Etat pour la STAP.
-)] La finalisation du projet de la STAP.
-)] L'aménagement de surface de la plage du Débarcadère.
-)] L'entretien des conduites et de la STAP.
-)] L'élaboration du bouquet de subventions énergétiques pour l'ensemble de la Commune permettant à tous les propriétaires de demander une subvention pour un projet d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables.
-)] Les subventions seront effectives dès la mise en service du CAD.
-)] Les coûts liés à l'autorisation de construire.

Les honoraires des études complémentaires pour la réalisation du chauffage à distance (CAD) représentent un montant total estimé de CHF 500'000.-. À ce montant sera ajouté le montant de CHF 150'000.- et CHF 41'000.- (crédits d'études votés les 14 juin 2016, 21 février et 26 septembre 2017). Le total des crédits d'études pour le CET et le

CAD s'élèvera donc à CHF 691'000.-. Ce montant (crédits d'études) sera intégré à celui relatif à la réalisation, soit au crédit d'engagement pour ce CAD. Dès que le projet sur la réalisation d'un chauffage à distance sera plus abouti et que la Commune aura choisi sous quelle forme se fera cette réalisation, une délibération pour l'ouverture d'un crédit d'engagement sera soumise au vote du Conseil municipal.

Une concertation avec une association concernée par la compensation écologique du site de la station de pompage située au Débarcadère sera organisée prochainement.

ACTIONS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE

Pour faire suite à l'étude relative à la topologie de comptage et suivi énergétique sur certains bâtiments communaux du patrimoine administratif et financier, votée en janvier 2016, et à la délibération N°42 votée par le Conseil municipal en date du 13 septembre 2016 pour l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la réalisation de télérelève de comptage énergétique du groupe scolaire, de l'immeuble « Le Léman », route d'Hermance 287-289 et des immeubles du Clos-les-Noyers, sis chemin des Avallons 62, 64, 66, 68, lors de sa séance du 18 juin 2019, le Conseil municipal a voté favorablement le crédit d'engagement de CHF 53'000.- pour la réalisation de l'optimisation et l'assistance à l'exploitation de la régulation de l'installation de chauffage du groupe scolaire, sis rue Centrale 64-66.

Les actions de performance énergétique pour l'immeuble 287-289 ont été finalisées en 2020 et pour les immeubles du Clos-les-Noyers, elles se poursuivront en 2021.

AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

RAPPORT ADMINISTRATIF 2020

En 2020, le total des requêtes en autorisation de construire sur la commune d'Anières s'élevait à :



CONSTRUCTIONS/TRANSFORMATIONS

-)] Construction d'habitats groupés (THPE 48 %) – parking souterrain, forages géothermiques, abattage d'arbres.
-)] Construction d'une habitation individuelle (24 % THPE), piscine, poolhouse, abattage d'arbres.
-)] Construction d'un immeuble de logements avec parking souterrain, abattage d'arbres, sondes géothermiques, élargissement de la DP communale, démolition partielle d'un muret (modifications diverses du projet initial, couvert à vélos).
-)] Construction de 2 habitations (44 % HPE) en contiguë des villas existantes, construction d'une piscine.
-)] Construction d'un habitat groupé (48 % THPE), parking souterrain, abattage d'arbres
-)] Agrandissement et rénovation d'une habitation d'une rénovation d'une habitation (13,5% HPE), d'un garage et d'une piscine, sondes géothermiques.
-)] Construction d'une piscine et d'un poolhouse.
-)] Construction d'un immeuble de logements, parking souterrain, sondes géothermiques, abattage d'arbres.
-)] Construction d'un habitat groupé (43,5% HPE), parking souterrain.
-)] Construction de 2 villas individuelles (29,8 % THPE), garages fermés, piscines, aménagements extérieur et abattage d'arbres.
-)] Construction d'un habitat groupé avec parking souterrain.
-)] Construction d'une habitation (18,9% HPE), garage, piscine, pool house et abattage d'arbres.
-)] Construction d'un immeuble de logements avec parking souterrain, abattage d'arbre, sondes géothermiques, élargissement de la DP communale, démolition partielle d'un muret – modifications diverses du projet initial, couvert à vélos.
-)] Démolition d'une habitation.
-)] Démolition d'une habitation individuelle et de ses annexes, abattage d'arbres.
-)] Démolition d'une villa et d'un garage.
-)] Démolition d'une villa.
-)] Démolition d'un abri de jardin.

DOSSIERS DIVERS

-)] Installation d'une clôture (régularisation I-7004).
-)] Réfection de la toiture, création d'une lucarne et aménagement des combles.
-)] Réfection de la toiture et création d'une lucarne.
-)] Agrandissement d'une piscine.
-)] Construction d'un portail, abattage d'arbres.
-)] Transformation d'un garage à bateaux.
-)] Déploiement du réseau fibre optique (FTTH – DP9).
-)] Aménagement d'un parking provisoire, abattage d'arbres, réglementation locale du trafic.



DOSSIERS EN COURS

-)] Recours déposé le 13.02.2020 : Construction de 3 villas mitoyennes (47 % THPE) avec maintien de l'habitation existante (40%), aménagement d'un accès et de places de stationnement, abattages d'arbres, modifications diverses du projet initial, construction des 2 couverts à voitures.
-)] Démolition d'une habitation individuelle de deux annexes et d'un couvert non cadastré.
-)] Agrandissement et rénovation d'une habitation d'une rénovation d'une habitation (13,5% HPE), d'un garage et d'une piscine, sondes géothermiques.
-)] Construction d'une habitation individuelle (24 % THPE), garage, piscine, sondes géothermiques, rénovation d'un hangar à bateaux.
-)] Construction d'une maison individuelle avec garage, piscine et sondes géothermiques, abattage d'arbres.
-)] Déploiement du réseau fibre optique
 - (FTTH – DP7.1).
 - (FTTH – DP4).
 - (FTTH – DP7).
 - (FTTH – DP6).
 - (FTTH – DP7.2).
 - (FTTH – DP23).
 - (FTTH – DP4.2).
 - (FTTH – DP4.2).
-)] Construction d'une dépendance non chauffée (13,9 %), aménagements extérieurs.
-)] Construction de 5 villas contiguës en THPE, parking souterrain, sondes géothermiques, abattage d'arbres.
-)] Construction d'habitats groupés (THPE 48 %), parking souterrain, forages géothermiques, abattage d'arbres.
-)] Démolition d'une habitation et d'un garage privé.
-)] Agrandissement du groupe scolaire d'Anières, abattage d'arbres.
-)] Transformation et rénovation d'un appartement au 2^e étage.
-)] Construction d'un garage et local de stockage pour machines de jardin.
-)] Construction d'un Débarcadère et de sa passerelle d'accès.
-)] Agrandissement d'un garage, modifications des aménagements extérieurs, déplacement des portails d'entrée, suppression d'escaliers extérieurs, clôture, abattage d'arbres.
-)] Construction d'une annexe habitable.

STATISTIQUES DÉCHETS

RAPPORT ADMINISTRATIF 2020

STATISTIQUES FINANCIÈRES

Déchets	2018	2019	2020
ORDURES MÉNAGERES MÉLANGÉES			
Collecte et transport – Pradervand	. 72 147,00	69 822,60	74 858,95
Traitement – Taxes Cheneviers	162 949,00	159 274,00	171 882,35
Boues des dépotoirs de routes (Châtillon)			
DÉCHETS ENCOMBRANTS MÉNAGERS			
Traitement – SERBECO	14 978,35	26 232,00	24 724,00
Rétrocession fer léger		297,15	43,70
Collecte et transport – Pradervand	25 460,10	16 767,00	15 897,60
Balayures	240,75	0	0
DECHETS DE CUISINE ET JARDIN MELANGES			
Collecte et transport – Pradervand	60 067,20	60 834,30	62 236,80
Traitement – compostière rive gauche	143 997,45	150 089,80	153 407,95
Achat de containers	2 946,60	3 261,60	4 917,75
Vente de containers/recettes	-450,00	-1 260,00	-1 980,00
DÉCHETS DE CUISINE (DÈS JUIN 2020)			
Collecte et transport – Pradervand			2 284,20
Traitement – SIG			742,65
VERRE			
Collecte et transports	12 489,75	11 982,65	13 168,10
Vetro Swiss – rétrocession verre	-5 707,15	-5 830,25	-6 548,60
ALUMINIUM – FER BLANC MÉLANGÉS			
Collecte et transport Serbeco	2 169,55	2 113,50	2 156,20
PAPIERS/CARTONS			
Collecte et transport	27 189,80	23 197,20	24 386,50
Rétrocessions	-3 776,20	-1 923,80	-421,85
PET			
Collecte et transport	1 568,55	1 579,90	3 319,25
TEXTILES			
Collecte et transports Boite à fringues	1 887,90	1 443,19	1 467,60
HUILES VEGETALES-MINÉRALES			
Transport			
OREA (INFORMATIQUE ET ÉLECTRONIQUE)			
Rétrocession SENS			



DIVERS

Achat poubelles			
Calendriers déchets	3 635,20	3 328,54	3 307,00
Location container pour destruction documents	426,50	426,50	426,50

TOTAUX	522 220,35	521 635,88	550 276,65
---------------	-------------------	-------------------	-------------------

TONNAGES, LITRES, ET PIÈCES

DÉCHETS (en Tonnes)	2017	2018	2019
Ordures ménagères mélangées	590,21	574,4	612,39
Déchets encombrants ménagers	71,32	80,34	75,7
Boues des dépotoirs de routes			
Déchets OREA (Swico/Sens)	7,69	8,27	9,2
Papier/Cartons	133	112,42	103,97
Déchets de cuisine et jardins mélangés	563,36	574,34	578,71
Déchets de cuisine dès juin 2020			4,42
Balayures	20		
Verre	87	83,55	92,68
Aluminium/fer blanc	2,66	2,58	2,9
PET	6,33	6,37	6,36
Textiles	17,98	12,76	12,97
Piles	0		
Huiles minérale et végétale (en litres)	0		
Réfrigérateurs (pièces)	0		
Lave-vaisselle, four	0		

TAUX DE RECYCLAGE	55 %	55 %	54 %
--------------------------	-------------	-------------	-------------

ENTRAIDE SOCIALE

RAPPORT ADMINISTRATIF 2020

SUBVENTIONS

Rubriques	Montants
FORMATION	
Formation	6 602,20
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	
Culture	63 830,00
Sports	107 711,17
Loisirs	42 525,00
SANTÉ	
Santé	10 000,00
SÉCURITÉ SOCIALE	
Crèches et garderies	1 234 944,67
Aide en Suisse	452 640,00
Aide à l'étranger	100 000,00
TRANSPORTS	
Trafic régional	51 750,00
PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	
Protection environnement	3 500,00
TOTAL	2 073 503,04

MANIFESTATIONS COMMUNALES 2020

RAPPORT ADMINISTRATIF 2020

APÉRITIF DU NOUVEL AN & ACCUEIL DES JEUNES CITOYENS

14 JANVIER 2020

Un moment de convivialité et surtout l'occasion de retrouver toutes les personnes qui œuvrent au sein de notre Commune tout au long de l'année, à savoir les sociétés communales, tant sportives que socio-culturelles, les responsables du corps enseignant et du parascolaire, la Gendarmerie de la Pallanterie, les agents de la police municipale, la compagnie des sapeurs-pompiers d'Anières ainsi que toute l'équipe de l'administration communale et du service technique.

Les jeunes citoyen-ne-s qui atteignaient leur majorité en 2020 et qui pourront dorénavant faire usage du droit de vote, étaient également conviés avec leurs familles de même que les nouveaux

habitants et les personnes ayant obtenu la nationalité genevoise et suisse et ayant choisi leur droit de cité à Anières.

Les 11 jeunes présents ont pu ainsi rencontrer les différents responsables des groupements et associations actifs au sein de la Commune.

Ce fut aussi l'occasion pour M. le Maire, Antoine Barde, d'adresser ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et de remercier toutes les personnes présentes de leur engagement et implication pour Anières. Et ce pour la dernière fois, puisque celui-ci termine la législature 2015-2020 et ne briguera pas un nouveau mandat lors des prochaines élections de 2020.



TOURNOI DE JASS À ANIÈRES

31 JANVIER 2020

L'équipe de la Pétanque d'Anières organisait sa 13^e édition du tournoi de jass à la salle communale d'Anières le dernier vendredi de janvier. 48 équipes

sont venues « taper le carton » et se sont affrontées par équipes de deux.

Ce jeu de cartes, suisse par excellence, est très populaire à travers tout le pays. Une vraie tradition suisse qui rassemble jeunes et moins jeunes.

À Anières, le tournoi se déroule en 4 parties. On joue en atouts imposés, ce qui veut dire que l'on joue quatre fois chaque enseigne (carré, trèfle, carreau, pique). Autrement dit, un sept de carreau est juste une mauvaise carte. On commence par cœur et il n'y a pas d'annonce, pas même le « stöck » ou le « bock » ni pique double.

Le total des points d'une donne est de 157, « match » y compris et le maximum de points par équipe par partie est limité à 1700.

L'organisateur procède au placement des équipes par tirage au sort pour les trois premiers tours. Pour le 4^e et dernier tour, les équipes jouent selon leur classement à la fin du 3^e tour: 1^{er} contre 2^e, 3^e contre 4^e, etc.

Le classement final se fait avec le nombre de points totalisés à la fin des 4 parties. En cas d'égalité à la fin du tournoi, le classement à la fin de la 3^e partie fait foi.

Sur place, un petit bar était à disposition avec boissons, sandwiches, pâtés et hot-dogs. Les lots de la tombola, dont un magnifique jambon ibérique entier, ont été tirés au sort entre les parties.



CONCERT ANTIGEL

15 FÉVRIER 2020

Anières était à nouveau partenaire du festival Antigél en 2020.

L'artiste américain Vetiver, membre du groupe Devendra Banhart au lyrisme introspectif sous fond de douce mélancolie a dévoilé son projet solo à la chapelle d'Anières.

Créé en 2011 Antigél se produit tous les hivers dans les communes genevoises. Ce sont trois semaines de folie où des artistes se produisent en exprimant des problématiques culturelles, sociales et urbanistiques (concerts, expositions...). C'est un concept audacieux, car il invite les personnes à explorer la diversité urbaine et rurale dans des lieux insolites et emblématiques.



Une soirée douce et enjouée pour le plaisir des auditeurs, amateurs de folk et de guitare acoustique



CROQU'FRUITS DE L'HIVER

24 FÉVRIER 2020

Pendant la récréation et pour leur plus grand plaisir, nos chérubins sont invités à goûter à des fruits selon les saisons. Pommes, poires, mandarines, kiwis, bananes, pêches, fraises etc. sont distribués gratuitement et l'idée est très appréciée : à peine la cloche a-t-elle retenti qu'une ribambelle d'élèves se presse au stand de distribution de fruits confié aux animatrices de l'APEA ! Les enfants ont pu ainsi par une belle journée d'hiver, savourer de délicieuses mandarines ainsi que des kiwis.





DISCO VIN CHAUD « ON ICE »

29 FÉVRIER 2020

Lors de la fermeture de la Patinoire et pour une quatrième édition, l'association des Jeunes Aniérois a rassemblé les habitants de la Commune autour d'un verre de vin chaud et quelques coups de patins.

Les Aniérois et les habitants de la région, toutes générations confondues se sont retrouvés pour glisser en musique et partager un moment festif et chaleureux.

Les Jeunes Aniérois tiennent ici à remercier toutes les personnes qui les soutiennent, en particulier la commune d'Anières pour la mise à disposition de la Patinoire.



LA CARTE DES RÉCITS D'ANIÈRES

MAI 2020

Dans le contexte particulier que nous traversons actuellement, cet outil de narration cartographique innovant contribue à maintenir des relations fortes entre la Commune et ses habitant-e-s. Nous vivons un moment propice à l'échange et au partage, et cet outil vous permettra de laisser le champ libre à votre créativité et de présenter votre récit de façon attrayante grâce à du texte, des photographies, des vidéos, des audios etc.

Si vous le souhaitez, vous pouvez être accompagné tout au long de la création de votre récit jusqu'à sa publication.

De nombreux contributeurs ont d'ores et déjà partagé leurs histoires, anecdotes et différents récits par le biais de cette plateforme qui est vouée à évoluer au fil du temps et continuera d'être enrichie.

Le village d'Anières en Suisse est le premier à expérimenter la démarche!

La Carte des récits d'Anières est un moyen formidable pour raconter vos histoires, anecdotes et autres récits liés à la Commune.

cartedesrecits.anieres.ch



PROMOTIONS DE L'ÉCOLE D'ANIÈRES

26 JUIN 2020

Une fête des promos revisitée « à huit-clos »

À la suite d'une année scolaire écourtée par la pandémie du Covid-19, nos chérubins aniérois sont retournés début mai sur les bancs de l'école, pleins d'énergie pour les deux mois restants avant la pause estivale. Malgré le contexte particulier, les enseignantes de l'école et la commune d'Anières ont tenu à marquer cette fin d'année en organisant des activités au sein de l'école, à huit-clos, en collaboration avec l'Association des parents d'élèves de l'école d'Anières.

Les enseignantes ainsi que les autorités de la Commune ont organisé, le matin, une cérémonie officielle pour que les 8P puissent vivre, malgré les conditions extraordinaires, une fin d'année traditionnelle avant de quitter l'école primaire. L'Exécutif communal était présent au complet pour remettre en main propre le fameux dictionnaire à chaque élève, moment chargé de symbole de la fin 8P. Les deux classes ont pu présenter leur spectacle aux autorités ainsi qu'à tous leurs camarades de l'école. Un seul regret avec l'impossibilité d'organiser de grands rassemblements, l'absence de leurs parents, mais grâce à la Commune, le spectacle a été filmé et mis sur la « Carte des récits », le site participatif du village d'Anières. Ainsi comme pour les vraies



promotions, tous les habitants ont pu avoir accès au spectacle.

Et pour poursuivre la journée de manière festive, les enseignantes ont organisé un après-midi de jeux (Mölkky, Mikado géant ou encore des jeux d'eau) agrémenté par un petit paquet goûter offert par la Commune à tous les enfants de l'école. L'Association des parents d'élèves d'Anières a également proposé deux jeux pour compléter l'après-midi (un morpion géant et la fameuse pêche aux canards).





LA FÊTE NATIONALE AUX QUATRE COINS DE LA COMMUNE

1^{ER} AOÛT 2020

Après une période de confinement de plus de deux mois qui a vu un bon nombre de manifestations et d'activités communales annulées, l'Exécutif communal a souhaité faire un premier pas vers un retour à une vie sociale.

C'est donc avec prudence et dans le respect des gestes barrières et de distanciation physique que les Aniérois-es ont pu se rassembler autour de 4 lieux communs pour la traditionnelle commémoration du 1^{er} août. 4 belles soirées, à l'Astural à Chevrens, au local de Pompiers de la route de l'Hospice, dans l'ensemble villageois du Clos-Les-Noyers et au chemin Fleur-d'Eau qui ont permis aux Aniérois-es de se retrouver à nouveau pour partager un moment festif et convivial.

Pour chaque soirée, un groupe de musique, latino, jazz et variétés était mis à disposition par la Commune et l'apéritif de bienvenue avec le gâteau du 1^{er} août étaient offerts. Les participants ont apporté leur repas et boissons et un grill était à disposition sur chaque site.

En fin de soirée, l'hymne national qui nous rassemble et qui s'inscrit dans nos racines, a été entonné par tous!



Monsieur le Maire, Pascal Wassmer et ses deux Adjoints, Madame Claudine Hentsch, Pascal Pécaut et le président du Conseil municipal, Monsieur Pierre-Yves Dechevrens sont passés sur chaque site afin de saluer les personnes présentes.

les jeunes présents pour nous aider, aux personnes responsables de chaque site ainsi qu'à tous les musiciens qui ont tous œuvré pour que cette fête soit une réussite.

Un grand MERCI à tous les employés de l'administration communale, en particulier le service technique, à tous



L'ÉTÉ À ANIÈRES

DU 13 JUILLET AU 21 AOÛT 2020

L'Exécutif communal a mis sur pied un programme bien rempli avec des activités sportives et culturelles pour tous les âges et gratuites qui étaient à disposition des Aniérois-es.

L'idée était de pouvoir offrir une alternative aux habitant-e-s qui allaient rester à Anières pendant la période des vacances scolaires. Il est certain que la crise sanitaire que nous avons traversé et que nous devons encore surmonter avait largement contribué à figer les plans de l'été de nombreuses familles aniéroises.

De nombreuses personnes, adultes, enfants et familles se sont inscrites pour venir découvrir les nombreuses activités organisées par la Commune.

Dans le domaine sportif, différentes activités étaient proposées: un parcours sportif de 2 km, des entraînements fractionnés avec l'Association «Anières Bouge», le Boot Camp (renforcement musculaire et cardio), des initiations à la Pétanque et au Hockey sur gazon.



Sur le plan épicurien, il y a eu l'atelier « Confection de pizzas » avec le restaurant Côté Vignes et une initiation à la dégustation des vins d'Anières avec Laurent Villard du Domaine Les Parcelles.



aniéroise Catherine Hubert Girod, Gaëlle De Lafontaine a accueilli les amateurs de fleurs pour un atelier d'art floral et le Cinéma « Plein air » s'est distingué avec la projection de quatre films culte, à savoir Intouchables, Le dîner de cons, L'ordre divin et Les visiteurs.



Une découverte de la méditation et du dessin d'observation de la nature a également été proposée par M. Lucas Stryjenski.

La compagnie des sapeurs-pompiers d'Anières a ouvert les portes de son nouveau local à la route de l'Hospice afin de présenter le travail de la CP 11, les nouveaux locaux et leurs véhicules, le tout autour d'un petit jeu/concours et d'un verre.

Un grand bravo et surtout un grand merci à tous les acteurs qui ont contribué à la réussite de cette belle aventure estivale!

Musicalement parlant, ce sont les Pipes & Drums of Geneva qui nous ont fait vibrer sur le terrain de football lors d'un apéro musical.

Pour la partie culturelle, le géologue aniérois, Thierry Basset a présenté l'histoire géologique de la commune d'Anières, une visite historique de Chevrens a été organisée par la guide



Dans le cadre du Clean Up Day Suisse, pour sa huitième édition, des milliers de bénévoles se sont rassemblés les 11-12

septembre pour débarrasser la Suisse des déchets sauvages.

CLEAN-UP DAY À ANIÈRES

5 SEPTEMBRE 2020

La lutte contre le fléau des déchets sauvages s'inscrit dans la politique de gestion des déchets de la Commune. Pour poursuivre les actions déjà menées par la Commune, au geste de tri auquel les Aniérois sont déjà attachés vient s'ajouter le geste environnemental en raison des lourdes conséquences qu'engendre le fait de jeter des débris dans la nature ou sur la voie publique, en particulier les mégots de cigarette, qui ne sont pas biodégradables et qui représentent une source toxique pour la santé des animaux.

Anières s'est associée à cette journée nationale de nettoyage en organisant le Clean Up Day Aniérois, le samedi 5 septembre dernier. Plus d'une trentaine d'habitant-e-s de tous les âges se sont portés volontaires pour sillonner la Commune, chemin des Ambys, route de la Côte-d'Or et le bord de l'Hermance, en traquant les déchets sauvages.

L'Exécutif communal adresse tous ses remerciements à tous les participants et participantes. En donnant de leur temps, ils ont dit non au « littering », agissant en faveur d'une Suisse propre.



Pour rappel, selon l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), le nettoyage des espaces publics coûte environ 150 millions de francs aux communes.



DUO DE GUITARES À LA CHAPELLE D'ANIÈRES

20 SEPTEMBRE 2020

Ce concert initialement prévu en avril a été reporté à l'automne 2020.

Les deux guitaristes, Christophe Leu et Philippe Dragonetti ont un passé commun, études au Conservatoire supérieur et activités dans des groupes rock-fusion-jazz de la scène genevoise. Il était donc naturel qu'ils finissent par jouer ensemble.

Leur répertoire est axé autour de grands compositeurs de jazz comme Chick Corea ou Wes Montgomery, mais également autour d'artistes plus pop comme Sting.

L'improvisation tient une grande place dans leur musique et les multiples influences musicales apportent une grande variété stylistique dans le répertoire. 50% du répertoire actuel comporte des thèmes écrits pour leur duo.

Ce duo nous a fait embarquer pour un voyage à travers la plupart des courants musicaux guitaristiques : latin, jazz, funk, blues, pop ou encore classique, avec une touche d'humour et beaucoup d'énergie.

Afin de respecter les consignes sanitaires en vigueur, deux représentations limitées à 30 personnes chacune ont été organisées. Les deux concerts ont affiché complet.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION 1 TULIPE POUR LA VIE 2020-2021

OCTOBRE 2020

Orchestrée par l'association L'aiMant Rose a eu lieu en octobre 2020 comme depuis sa première édition de 2018. Cette campagne représente un hommage national aux victimes du cancer du sein et à leurs proches. Plus de 400 communes renouvellent leur soutien et se mobilisent dans la lutte contre cette maladie en ralliant les municipalités voisines. Facteur d'espé-

rance, l'éclosion simultanée de milliers de massifs de tulipes roses et blanches dans toutes nos communes éblouira encore le public au printemps 2021. La vie fleurira à nouveau, n'en déplaise à la pandémie du Covid-19!

En avril 2020 déjà, des centaines de milliers de tulipes ont éclo dans pas moins de 422 communes engagées, avec

la proportion d'1 tulipe sur 8 de couleur rose, 1 femme sur 8 étant victime du cancer du sein en Suisse, les autres étant blanches, représentant ainsi la première cause de mortalité féminine entre 40 et 50 ans. La couleur rose symbolise mondialement les femmes victimes du cancer du sein et la lutte contre ce fléau.

MÉRITE ANIÉROIS

RAPPORT ADMINISTRATIF 2020

La commission « Sociale, culture et loisirs » a décidé, dans sa séance du 29 juin 2021, d'attribuer le mérite aniérois 2020 à M. Cédric HENTSCH, pour son acte de bravoure.

Au mois d'avril 2020, pendant la période de confinement, un accident s'est produit sur le lac, dans la région d'Anières. Un employé de Corsier Port, qui naviguait à vive allure, est tombé de son bateau dans un virage. Les hélices du bateau qui s'est mis à tourner en rond, ont heurté ses deux jambes. M. Cédric HENTSCH a vu l'incident et n'a pas hésité à prendre son bateau pour lui porter secours, le sortant de l'eau pour le ramener sur la rive dans l'attente des secours.

Son courage et son sang-froid ont permis de sauver la vie de cet homme.



PROMOTIONS CIVIQUES

RAPPORT ADMINISTRATIF 2020

NOM	Prénom
AMADORI	Arno
ANNOVAZZI	Marton-Tiziano
ARENAS FARAUSTE	Zachary
BANG	Leonidas
BENITEZ DE MESTRAL	Bruno
BETTEX	Mathilde
BRUNNER	Maximilian
CARLUCCI	Thibault
CICOTTI	Jeanne
CLASSEN	Tanguy
DESSI	Vittorio
DIRKX	Alicia
DURRMEYER	Colin
EL SOLH	Mounir
GASPAR GONÇALVES	Mélissa
GROBET	Felix
HANTES	Tina
IVANOFF	Valentine
JANET	Luca
LAMBERET	Théo
LEU	Talya
MÄNDLY	Agnes
MARK	Claire
MATEO CASTEJON	Aitor
NERO	Gregory
PIGUET	Salomé
POPULO BARREIRA	Patricia
RICHARDS	Cavender
ROGGIA	Alessandro
SCHAUENBURG	Luca
STRYDOM	Lene
SURROCA PÉREZ	Adrian
TACOURI	Shivam
TORRES	Vyron
ZEHENDER	Margherita
ZINSER	Zoe
ZOCCO	Matteo

Les nouveaux citoyens aniérois qui atteignaient leur majorité en 2020 ont été conviés à l'apéritif du nouvel an du 14 janvier 2020 à la salle communale d'Anières.

10 jeunes ont répondu présent et sont venus accompagnés de leurs familles. Ils ont été accueillis par l'Exécutif et ont pu rencontrer les différents responsables des groupements et associations actifs au sein de la Commune ainsi que les responsables du corps enseignant et du parascolaire, la Gendarmerie de la Pallanterie, les agents de la police municipale, la compagnie des sapeurs-pompiers d'Anières et toute l'équipe de l'administration communale.



ANIÈRES





FINANCES COMMUNALES 2020

CENTIMES ADDITIONNELS COMMUNAUX

FINANCES COMMUNALES 2020

ÉVOLUTION DU CENTIME ADDITIONNEL – DÈS 1974

Le centime additionnel de la commune d'Anières pour l'année 2020 est de **31 CENTIMES**.

Années	Centimes	Budgets*	Comptes**
1974	48	528 000,00	1 068 117,60
1984	42	1 848 000,00	1 572 701,85
1994	37	2 960 000,00	4 624 543,61
2004	35	6 120 000,00	7 643 801,61
2005	35	6 520 000,00	6 464 757,67
2006	34	6 480 000,00	8 860 510,22
2007	34	6 752 000,00	15 351 747,90
2008	34	7 667 000,00	12 942 342,10
2009	33	8 600 000,00	6 944 494,40
2010	33	8 631 000,00	7 493 548,12
2011	33	8 103 000,00	7 202 342,86
2012	33	8 433 000,00	8 366 650,13
2013	33	8 424 009,00	10 342 781,28
2014	33	8 424 009,00	134 460 908,36
2015	33	8 589 009,00	46 088 887,21
2016	33	9 910 000,00	37 167 929,40
2017	33	10 890 000,00	25 250 229,89
2018	33	10 890 000,00	17 669 655,34
2019	32	11 840 000,00	17 973 210,65
2020	31	13 330 000,00	19 097 222,93

* Les montants sont établis selon les prévisions du Département cantonal des finances.

** Les montants sont communiqués par le Département cantonal des finances.

COMPTES DU BILAN

FINANCES COMMUNALES 2020

BILANS COMPARÉS DE L'ACTIF ENTRE LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2020

ACTIF	31.12.2020	31.12.2019
PATRIMOINE FINANCIER		
Disponibilités et placements à court terme	47 384 093,96	55 069 036,19
Créances	8 111 038,64	7 433 023,16
Actifs de régularisation	580 661,34	275 237,54
Marchandises, fournitures et travaux en cours	50,00	50,00
Placements financiers	111 962 188,84	102 071 493,30
Immobilisations corporelles PF	55 017 653,32	51 113 058,92
Créances envers les financements spéciaux	264 377,55	264 377,55
TOTAL PATRIMOINE FINANCIER	223 320 063,65	216 226 276,66
PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
Immobilisations corporelles du PA	28'165'836.76	30 515 439,51
Immobilisations incorporelles	614'471.29	893 380,27
Participations, capital social	5'647'591.00	5 447 591,00
Subventions d'investissements	2'408'818.00	2 720 009,00
Amortissements complémentaires cumulés	2 953 379,92-	
TOTAL PATRIMOINE ADMINISTRATIF	36 623 039,86	36 836 717,05
TOTAL DE L'ACTIF	259 943 103,51	253 062 993,71

**BILANS COMPARÉS DU PASSIF ENTRE LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2020**

PASSIF	31.12.2020	31.12.2019
CAPITAUX DE TIERS		
Engagements courants	2 020 065,51	1 766 576,94
Passifs de régularisation	387 126,67	414 231,75
Provisions à court terme	2 595 391,95	2 949 705,00
Engagements financiers à long terme	15 500 000,00	15 500 000,00
Provisions à long terme		2 339 000,00
Engagements envers les financements spéciaux	264 377,55	264 377,55
TOTAL CAPITAUX DE TIERS	20 766 961,68	23 233 891,24
CAPITAL PROPRE		
Fonds enregistrés comme capital propre	109 089,35	116 252,30
Réserve de politique budgétaire	9 567 350,00	9 100 000,00
Excédent/découvert du bilan	229 499 702,48	220 612 850,17
TOTAL CAPITAL PROPRE	239 176 141,83	213'826'178.51
TOTAL DU PASSIF	259 943 103,51	253 062 993,71



COMPTES ANNUELS 2020 DE LA COMMUNE D'ANIÈRES

Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Les comptes 2020 de la commune d'Anières bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultat de 9 347 039.36 F.

Par rapport au budget voté, il apparaît que les charges sont supérieures de 26% et les revenus supérieurs d'environ 78%. Si l'on compare les comptes 2020 avec les comptes de l'année précédente, la variation est de 19% pour les charges et -9% pour les revenus.

Le résultat positif de l'Exercice 2020 s'explique principalement :

Par l'augmentation des recettes fiscales, le montant budgété était de **13 330 000,00 F** contre **19 097 222,93 F** au bouclement des comptes, soit une augmentation de **5 767 222,93 F**.

Les placements financiers, l'année 2020 ayant été finalement, malgré la crise sanitaire, une bonne année pour les marchés financiers, dans le prolongement des résultats exceptionnels de l'année 2019. Le portefeuille de la commune a augmenté de **9 922 876,54 F** passant de **101 860 510,80 F** au 31 décembre 2019 à **111 783 387,34 F** au 31 décembre 2020.

Des dépenses inférieures aux budgets votés, principalement dans les domaines des manifestations et autres événements organisés par la commune, fortement limités ou annulés en raison de la situation sanitaire exceptionnelle de l'année 2020.

La gestion rigoureuse du budget par l'administration communale, qui a permis de respecter globalement les dépenses prévues initialement.

Malgré certains retards et reports de projets liés à la crise sanitaire, les investissements nets s'élèvent à **4 441 630,73 F**. Ce montant devrait augmenter significativement ces prochaines années avec la concrétisation des différents projets et études.

Pascal Wassmer
Maire



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2020
au Conseil municipal de la

Commune d'Anières

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la **Commune d'Anières**, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020. L'audit des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 12 mai 2020, celui-ci a exprimé une opinion non modifiée

Responsabilité des magistrats communaux

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe aux magistrats communaux. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

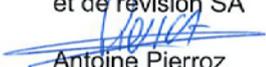
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

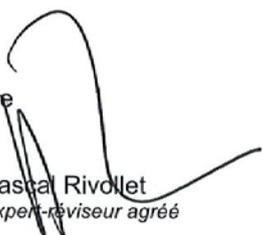
Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 10 mai 2021

Société fiduciaire d'expertise
et de révision SA


Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Pascal Rivollet
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexes

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

FINANCES COMMUNALES 2020

N° compte plan principal	Désignation	Solde du compte 2019	Budget 2020	Solde du compte 2020	Écart en francs supplémentaires 2020	Crédits budgétaires supplémentaires 2020
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
	Total Charges	4 406 914,88	4 117 157,00	3 754 496,55	362 660,45	
	Total Revenus	310 656,63	172 586,00	653 380,69	480 794,69-	
01 CONSEIL MUNICIPAL ET EXÉCUTIF						
	Total Charges	379 682,60	459 341,00	350 786,17	108 554,83	
	Total Revenus	8 217,00				
30	Charges de personnel	336 699,75	346 676,00		287 890,55	58 785,45
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	42 982,85	112 665,00		62 895,62	49 769,38
42	Taxes	8 217,00				
02 SERVICES GÉNÉRAUX						
	Total Charges	4 027 232,28	3 657 816,00	3 403 710,38	254 105,62	
	Total Revenus	302 439,63	172 586,00	653 380,69	480 794,69-	
30	Charges de personnel	1 962 323,15	2 356 245,00	2 181 497,10	174 747,90	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	1 130 198,71	1 071 305,00	796 920,37	274 384,63	
33	Amortissements du patrimoine administratif	767 211,13	86 180,00	80 586,00	5 594,00	
34	Charges financières	3 333,49	2 700,00	3 432,91	732,91-	
36	Charges de transfert	115 165,80	141 386,00	341 274,00	199 888,00-	
38	Charges extraordinaires	49 000,00		19 148,85	-2 148,85	
42	Taxes	99 645,88	500,00	155 049,65	154 549,65-	
43	Revenus divers	9,20		302 630,34	302 630,34-	
44	Revenus financiers	78 180,40	71 000,00	63 814,65	7 185,35	
46	Revenus de transfert	124 604,15	101 086,00	131 886,05	30 800,05-	
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE						
	Total Charges	948 471,43	860 097,00	1 542 014,72	76 082,28	758 000,00
	Total Revenus	52 981,92	45 660,00	118 794,60	73 134,60-	
11 SÉCURITÉ PUBLIQUE						
	Total Charges	205 188,40	233 346,00	213 854,70	19 491,30	
	Total Revenus	25 489,30	15 660,00	26 660,00	11 000,00-	



N° compte plan principal	Désignation	Solde du compte 2019	Budget 2020	Solde du compte 2020	Écart en francs supplémentaires 2020	Crédits budgétaires supplémentaires 2020
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	89 452,40	111 200,00	102 670,70	8 529,30	
36	Charges de transfert	115 736,00	122 146,00	111 184,00	10 962,00	
42	Taxes	23 020,00	15 000,00	26 660,00	11 660,00-	
44	Revenus financiers	660,00	660,00		660,00	
46	Revenus de transfert	1 809,30				
14	QUESTIONS JURIDIQUES					
	Total Charges	37 973,60	41 362,00	36 700,30	4 661,70	
	Total Revenus	4 410,00	4 000,00	24 762,00	20 762,00-	
36	Charges de transfert	37 973,60	41 362,00	36 700,30	4 661,70	
42	Taxes	4 410,00	4 000,00	5 705,00	1 705,00-	
46	Revenus de transfert			19 057,00	19 057,00-	
15	SERVICE DU FEU					
	Total Charges	582 757,41	453 669,00	477 838,25	40 830,75	65 000,00
	Total Revenus	23 082,62	24 000,00	67 372,60	43 372,60-	
30	Charges de personnel	63 841,80	69 815,00	95 727,10	25 912,10-	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	129 072,11	165 180,00	206 623,65	23 556,35	65 000,00
33	Amortissements du patrimoine administratif	81 746,50	81 900,00	38 337,00	43 563,00	
34	Charges financières	466,00	600,00	476,50	123,50	
36	Charges de transfert	133 982,00	136 174,00	136 674,00	500,00-	
38	Charges extraordinaires	173 649,00				
46	Revenus de transfert	23 082,62	24 000,00	67 372,60	43 372,60-	
16	DÉFENSE					
	Total Charges	122 552,02	131 720,00	813 621,47	11 098,53	693 000,00
	Total Revenus		2 000,00		2 000,00	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	1 710,95	9 820,00	1 404,00	8 416,00	
33	Amortissements du patrimoine administratif	99 000,00	99 000,00	99 000,00		
36	Charges de transfert	21 841,07	22 900,00	20 217,47	2 682,53	
38	Charges extraordinaires			693 000,00		693 000,00
46	Revenus de transfert		2 000,00		2 000,00	
2	FORMATION					
	Total Charges	1 252 466,64	1 432 896,00	1 244 016,75	188 879,25	
	Total Revenus	29 769,00	25 956,00	26 824,00	868,00-	
21	SCOLARITÉ OBLIGATOIRE					
	Total Charges	1 252 466,64	1 432 896,00	1 244 016,75	188 879,25	
	Total Revenus	29 769,00	25 956,00	26 824,00	868,00-	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	334 881,99	505 975,00	350 892,55	155 082,45	
33	Amortissements du patrimoine administratif	606 005,00	631 800,00	606 006,00	25 794,00	
36	Charges de transfert	311 579,65	295 121,00	287 118,20	8 002,80	
42	Taxes	3 813,00				
43	Revenus divers			868,00	868,00-	



N° compte plan principal	Désignation	Solde du compte 2019	Budget 2020	Solde du compte 2020	Écart en francs 2020	Crédits budgétaires supplémentaires 2020
46	Revenus de transfert	25 956,00	25 956,00	25 956,00		
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISES						
Total Charges		741 002,02	866 743,00	450 260,15	526 482,85	110 000,00
Total Revenus		41 329,76	12 940,00	42 809,80	29 869,80-	
32 CULTURE, AUTRES						
Total Charges		279 417,92	422 733,00	181 318,40	311 414,60	70 000,00
Total Revenus		1 211,60	1 000,00	3 109,30	2 109,30-	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	190 774,92	306 350,00	96 185,40	280 164,60	70 000,00
36	Charges de transfert	88 643,00	116 383,00	85 133,00	31 250,00	
42	Taxes	211,60		1 036,00	1 036,00-	
46	Revenus de transfert	1 000,00	1 000,00	2 073,30	1 073,30-	
34 SPORTS ET LOISIRS						
Total Charges		461 584,10	444 010,00	268 941,75	215 068,25	40 000,00
Total Revenus		40 118,16	11 940,00	39 700,50	27 760,50-	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	234 216,35	255 510,00	118 701,58	136 808,42	
33	Amortissements du patrimoine administratif			2,00	2,00-	
36	Charges de transfert	206 473,10	188 500,00	150 238,17	78 261,83	40 000,00
38	Charges extraordinaires	20 894,65				
42	Taxes	7 808,01		5 600,00	5 600,00-	
43	Revenus divers		1 440,00	11 440,00	10 000,00-	
44	Revenus financiers	8 364,15	10 500,00	8 081,60	2 418,40	
46	Revenus de transfert	23 946,00		14 578,90	14 578,90-	
4 SANTÉ						
Total Charges		10 750,00	43 500,00	49 106,95	84 393,05	90 000,00
42 SOINS AMBULATOIRES						
Total Charges		10 750,00	43 500,00	10 000,00	33 500,00	
36	Charges de transfert	10 750,00	43 500,00	10 000,00	33 500,00	
49 SANTÉ PUBLIQUE, NON MENTIONNÉ AILLEURS						
Total Charges				39 106,95	50 893,05	90 000,00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations			39 106,95	50 893,05	90 000,00
5 SÉCURITÉ SOCIALE						
Total Charges		2 063 039,71	2 184 664,00	2 197 836,09	86 827,91	100 000,00
Total Revenus		23 172,95	18 308,00	42 830,78	24 522,78-	
54 FAMILLE ET JEUNESSE						
Total Charges		1 441 363,76	1 485 956,00	1 468 444,64	17 511,36	
Total Revenus		19 356,00	18 308,00	42 321,78	24 013,78-	



N° compte plan principal	Désignation	Solde du compte 2019	Budget 2020	Solde du compte 2020	Écart en francs supplémentaires 2020	Crédits budgétaires supplémentaires 2020
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	66 393,81	84 450,00	68 182,77	16 267,23	
33	Amortissements du patrimoine administratif	143 080,00	143 100,00	143 080,00	20,00	
36	Charges de transfert	1 088 809,95	1 258 406,00	1 257 181,87	1 224,13	
38	Charges extraordinaires	143 080,00				
43	Revenus divers			614,70	614,70-	
44	Revenus financiers			25 013,08	25 013,08-	
46	Revenus de transfert	19 356,00	18 308,00	16 694,00	1 614,00	
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE					
	Total Charges	34 095,45	96 808,00	33 970,95	62 837,05	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations		20 000,00		20 000,00	
36	Charges de transfert	34 095,45	76 808,00	33 970,95	42 837,05	
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNÉ AILLEURS					
	Total Charges	587 580,50	601 900,00	695 420,50	6 479,50	100 000,00
	Total Revenus	3 816,95		509,00	509,00-	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	1 104,00	3 000,00	184,00	2 816,00	
36	Charges de transfert	586 476,50	598 900,00	695 236,50	3 663,50	100 000,00
42	Taxes	2 000,00		509,00	509,00-	
46	Revenus de transfert	1 816,95				
6	TRANSPORTS					
	Total Charges	1 269 373,13	1 390 405,00	1 627 169,07	497 489,93	734 254,00
	Total Revenus	103 348,40	158 155,00	141 165,20	16 989,80	
61	CIRCULATION ROUTIÈRE					
	Total Charges	1 078 244,48	950 556,00	1 484 005,17	200 804,83	734 254,00
	Total Revenus	31 204,40	84 155,00	67 442,20	16 712,80	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	334 037,57	445 265,00	331 133,00	114 132,00	
33	Amortissements du patrimoine administratif	403 684,00	484 291,00	402 046,00	82 245,00	50'000,00
34	Charges financières	5 235,70	8 000,00	4 949,25	3 050,75	
36	Charges de transfert	11 623,00	13 000,00	11 623,00	1 377,00	
38	Charges extraordinaires	323 664,21		734 253,92	0,08	734 254,00
42	Taxes	636,75		415,90	415,90-	
43	Revenus divers	3,00				
44	Revenus financiers	4 800,00		2 060,00	2 060,00-	
46	Revenus de transfert	25 764,65	84 155,00	64 966,30	19 188,70	
62	TRANSPORTS PUBLICS					
	Total Charges	191 128,65	175 849,00	143 163,90	32 685,10	
	Total Revenus	72 144,00	74 000,00	73 723,00	277,00	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	78 399,65	103 400,00	83 964,90	19 435,10	
36	Charges de transfert	112 729,00	72 449,00	59 199,00	13 250,00	
42	Taxes	72 144,00	74 000,00	31 723,00	42 277,00	



N° compte plan principal	Désignation	Solde du compte 2019	Budget 2020	Solde du compte 2020	Écart en francs 2020	Crédits budgétaires supplémentaires 2020
46	Revenus de transfert			42 000,00	42 000,00-	
64	TÉLÉCOMMUNICATIONS					
	Total Charges		264 000,00		264 000,00	
33	Amortissements du patrimoine administratif		264 000,00		264 000,00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE					
	Total Charges	1 803 454,07	1 724 243,00	2 234 657,08	202 881,92	713 296,00
	Total Revenus	273 600,58	340 000,00	252 972,56	87 027,44	
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU					
	Total Charges	12 469,55	20 000,00	16 934,55	3 065,45	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	12 469,55	20 000,00	16 934,55	3 065,45	
72	TRAITEMENT DES EAUX USÉES					
	Total Charges	916 086,32	850 865,00	1 477 060,55	87 100,45	713 296,00
	Total Revenus	244 559,00	329 000,00	243 897,90	85 102,10	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	22 575,32	88 130,00	6 369,55	81 760,45	
33	Amortissements du patrimoine administratif	757 061,00	762 735,00	757 395,00	5 340,00	
38	Charges extraordinaires	136 450,00		713 296,00		713 296,00
46	Revenus de transfert	244 559,00	329 000,00	243 897,90	85 102,10	
73	GESTION DES DÉCHETS					
	Total Charges	550 533,94	710 638,00	619 113,25	91 524,75	
	Total Revenus	23 441,58	9 000,00	8 774,66	225,34	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	549 743,94	674 950,00	618 351,75	56 598,25	
33	Amortissements du patrimoine administratif		35 000,00		35 000,00	
36	Charges de transfert	790,00	688,00	761,50	73,50-	
42	Taxes	23 441,58	9 000,00	7 914,86	1 085,14	
46	Revenus de transfert			859,80	859,80-	
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES					
	Total Charges	260 364,26	78 740,00	57 548,73	21 191,27	
	Total Revenus	5 600,00	2 000,00	300,00	1 700,00	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	14 168,26	16 540,00	13 351,73	3 188,27	
33	Amortissements du patrimoine administratif	40 696,00	40 700,00	40 697,00	3,00	
36	Charges de transfert	2 000,00	21 500,00	3 500,00	18 000,00	
38	Charges extraordinaires	203 500,00				
42	Taxes	3 600,00	2 000,00	300,00	1 700,00	
46	Revenus de transfert	2 000,00				
79	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE					
	Total Charges	64 000,00	64 000,00	64 000,00		
33	Amortissements du patrimoine administratif	64 000,00	64 000,00	64 000,00		



N° compte plan principal	Désignation	Solde du compte 2019	Budget 2020	Solde du compte 2020	Écart en francs supplémentaires 2020	Crédits budgétaires supplémentaires 2020
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE					
	Total Charges			1 821,20	1 821,20-	
	Total Revenus	171 122,43	130 000,00	182 036,24	52 036,24-	
85	INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE					
	Total Charges			1 821,20	1 821,20-	
36	Charges de transfert			1 821,20	1 821,20-	
87	COMBUSTIBLES ET ÉNERGIE					
	Total Revenus	171 122,43	130 000,00	182 036,24	52 036,24-	
44	Revenus financiers	171 122,43	130 000,00	182 036,24	52 036,24-	
9	FINANCES ET IMPÔTS					
	Total Charges	6 013 925,64	4 926 660,00	9 068 876,36	142 216,36-	
	Total Revenus	33 506 339,81	16 781 082,00	30 056 480,41	13 275 398,41-	
91	IMPÔTS					
	Total Charges	686 888,04	400 000,00	644 440,37	244 440,37-	
	Total Revenus	17 864 789,58	13 331 702,00	19 107 376,89	5 775 674,89-	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitatio	63 478,10		74 731,80	74 731,80-	
36	Charges de transfert	623 409,94	400 000,00	569 708,57	169 708,57-	
40	Revenus fiscaux	17 973 210,65	13 330 000,00	19 097 222,93	5 767 222,93-	
42	Taxes	6 691,99		6 804,09	6 804,09-	
46	Revenus de transfert		1 702,00	3 349,87	1 647,87-	
48	Revenus extraordinaires	115 113,06-				
92	CONVENTIONS FISCALES					
	Total Charges	49 906,37	53 096,00	58 925,76	5 829,76-	
36	Charges de transfert	2 600 444,00	3 253 324,00	3 253 324,00		
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE					
	Total Charges	2 676 687,23	1 220 240,00	5 112 186,23	3 891 946,23-	
	Total Revenus	15 639 484,48	3 449 380,00	10 948 085,42	7 498 705,42-	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitatio	141 421,84	385 000,00	225 153,91	159 846,09	
34	Charges financières	2 535 265,39	835 240,00	4 887 032,32	4 051 792,32-	
44	Revenus financiers	15 639 484,48	3 449 380,00	10 948 085,42	7 498 705,42-	
97	REDISTRIBUTIONS					
	Total Revenus	2 065,75		1 018,10	1 018,10-	
46	Revenus de transfert	2 065,75		1 018,10	1 018,10-	
	TOTAL GÉNÉRAL					
	Total Charges	18 509 397,52	17 546 365,00	22 170 254,92	2 118 339,92-	2 505 550,00
	Total Revenus	34 512 321,48	17 684 687,00	31 517 294,28	13 832 607,28-	
	EXCÉDENT / PERTE	16 002 923,96-	138 322,00-	9 347 039,36-	11 714 267,36	2 505 550,00

TABLEAUX FINANCIERS ET RAPPORT

FINANCES COMMUNALES 2020

COMMISSION «FINANCES»
RAPPORT DE LA SÉANCE DU MARDI 27 AVRIL 2021

ÉTUDE DES COMPTES DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2020

PRÉSENTS

Monsieur Yves GUBELMANN
Président

Madame Yvonne GUSTAFSON
Conseillère municipale

Monsieur Giuseppe RICCIUTI
Conseiller municipal

Monsieur Jean-Luc RICHARDET
Vice-Président

Monsieur Jérôme JACQUIER
Conseiller municipal

Monsieur Alexandre SOUCAS
Conseiller municipal

**Monsieur Pierre-Yves
DECHEVRENS**
Conseiller municipal (Président)

Monsieur Guy MUSY
Conseiller municipal

Monsieur Eric WEHRLI
Conseiller municipal

HORS COMMISSION

Monsieur Pascal WASSMER
Maire

Monsieur Pascal PÉCAUT
Adjoint

Madame Claudine HENTSCH
Adjointe

Madame Marie CHAVAZ
Comptable



ÉTUDE DES COMPTES DE LA COMMUNE D'ANIÈRES – EXERCICE 2020

La commission des finances a procédé, conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil municipal, à la vérification des comptes de la Commune pour l'Exercice 2020, ainsi qu'à l'examen détaillé du bilan et des comptes annexes (investissements, amortissements).

Rappel : Le modèle MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé) est entré en vigueur pour l'exercice comptable commençant le 1^{er} janvier 2018, soit pour le budget 2018.

PRINCIPALES NOUVEAUTÉS DU MCH2:

-)] Nouveau plan comptable plus détaillé: Fonctions à 4 positions/natures à 5 positions.
-)] Compte de résultat échelonné à 3 niveaux:
 - Résultat d'exploitation.
 - Résultat financier.
 - Résultat extraordinaire.
-)] Tableau de flux de trésorerie.
-)] Annexes détaillées aux comptes annuels.
-)] Réévaluation des immobilisations corporelles du patrimoine financier tous les cinq ans.
-)] Calcul des amortissements:
 - Selon la méthode linéaire indirecte.
 - La première annuité d'amortissement sera comptabilisée lors de la première année d'utilisation.
 - L'annuité est calculée sur la base du crédit net réel.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

La commission a procédé aux vérifications détaillées des comptes de fonctionnement, Il a été passé en revue tous les comptes sur lesquels apparaissent des écarts par rapport au budget, Chaque écart, dépassement ou revenu non réalisé, a fait l'objet d'une explication claire et précise, La commission ayant reçu tous les éclaircissements demandés, elle constate que les comptes sont tenus avec rigueur et exactitude,

Le résultat des comptes de fonctionnement au 31,12,2020 est le suivant:

Charges	17714947,00	Revenus	31517294,28
Amortissements	4455307,92		
Excédent de revenus	9347039,36		
	31517294,28		31517294,28

LA PÉRÉQUATION

Les systèmes de péréquation sont:

-)] **La péréquation financière intercommunale sur les personnes physiques**
Répartition des impôts entre commune de domicile et commune de travail (basé sur la capacité financière),
-)] **La péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité**
Transfert des ressources des communes à fort potentiel vers celles à faible potentiel de ressources,
-)] **Le fonds intercommunal**
Il sert au financement des investissements et dépenses de fonctionnement relatifs à des prestations de caractère intercommunal ou des prestations incombant à l'ensemble des communes,

Il sert également à la prise en charge des intérêts des emprunts contractés par les communes les moins favorisées pour le financement de leurs équipements,

Le calcul de la péréquation se base, entre autres, sur:

-)] Les revenus par rapport au nombre d'habitants,
-)] Les revenus par rapport au nombre d'élèves des écoles communales,
-)] Les revenus par rapport à l'importance du domaine public à charge des communes,
-)] Le taux des centimes additionnels (Anières 33),

Au 31 décembre 2020, le montant comptabilisé pour l'année 2020 s'élève à 5 503 324,00 F.



LES INVESTISSEMENTS

Il a été réalisé sur l'Exercice 2020 des investissements pour un montant total de **4 887 053,78 F.**

0290 – IMMEUBLES ADMINISTRATIFS

FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain)	394 800,00
Concept énergétique territorial	244 314,74
Rénovation de la mairie et la poste	229 028,61
Bâtiment provisoire mairie-école	745 146,16

1500 – SERVICE DU FEU

Rénovation et transformation de la caserne	771 167,95
--	------------

2170 – BÂTIMENTS SCOLAIRES

Agrandissement de l'école	114 488,95
Régulation de l'installation de chauffage	18 770,60

3410 – SPORTS

Aménagement de la parcelle 5270/RF29 en zone sportive	18 000,00
---	-----------

6150 – ROUTES COMMUNALES

Modération de trafic	29 129,10
Parking provisoire sis route de la Côte d'Or	131 246,91

6400 – TÉLÉCOMMUNICATIONS

Fibre optique	1 491 049,10
---------------	--------------

7201 – TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Collecteurs drainages agricoles	102 145,00
Séparatif RC-HE-Ancien Lavoir/Rue Centrale	488 194,30
Viabilisation EU/EC	6 000,00

7301 – GESTION DES DÉCHETS

Rénovation et déplacement de deux déchetteries	4 978,12
--	----------

7900 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PDCom d'Anières	72 164,67
Mise en œuvre du PDCom lumière	26 429,57



LES AMORTISSEMENTS

Fonctions	Objets	Amortissements Comptes 2018
02	Club house patinoire	49 000,00
	Rénovation local de Chevrens	11 180,00
	Éclairage performant des bâtiments communaux	20 396,00
	Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)	83 607,00
	Divers « Pour mémoire » (à 1F)	10,00
	TOTAL	164 193,00
15	Divers « Pour mémoire » (à 1F)	3,00
	Rénovation et transformation de la caserne	38 334,00
	TOTAL	38 337,00
16	Abri «Les Noyers»	99 000,00
	TOTAL	99 000,00 T
21	Rénovation école – 3 ^e étape	204 180,00
	Transformation école	395 790,00
	Rénovation école – travaux d'entretien	6 035,00
	Divers « Pour mémoire » (à 1F)	1,00
	TOTAL	606 006,00
34	Divers « Pour mémoire » (à 1F)	4,00
	TOTAL	4,00
54	T Anières	143 080,00
	TOTAL	143 080,00
61	Garage public Les Noyers	91 781,00
	Champs-Lingot/Hermance/Chevrens	61 000,00
	Places de garages	93 600,00
	Chevrens/Courbes L12	67 680,00
	Trottoir route de l'Hospice	15 180,00
	Piste véhicules d'urgence Clos-Les-Noyers	7 782,00
	Divers « Pour mémoire » (à 1F)	10,00
	Véhicules du service technique	53 439,00
	Réfection chemin des Assets-Boret	6 021,00
Chemin des Ambys	5 553,00	
	TOTAL	402 046,00
72	Collecteur Chemin de Bassy	33 160,00
	Collecteur Hutins/Chevrens	39 850,00
	Chemin des Avallons	96 600,00
	Divers « Pour mémoire » (à 1F)	334,00
	Collecteurs drainages agricoles	30 000,00
	Collecteur – Route d'Hermance lots 5 et 15	171 636,00
	Mise en séparatif du réseau de la RC d'Hermance-Ancien-Lavoir-Rue Centrale	29 167,00
	Vuarchets-Bassy	356 648,00
	TOTAL	757 395,00
77	Extension du cimetière	40 696,00
	Divers « Pour mémoire » (à 1F)	1,00
	TOTAL	40 697,00
79	Plan directeur communal (PDCom)	64 000,00
	TOTAL	64 000,00

Le montant des amortissements ordinaires pour l'année 2020 s'élève à **2 314 758,00 F**. Les amortissements complémentaires pour l'année 2020 s'élèvent à **2 140 549,92 F**, ce qui donne un total de **4 455 307,92 F**.



COMPARATIF BUDGET-COMPTES

Récapitulation générale	BUDGET 2020		COMPTES 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	4'117'157.00	172'586.00	3'754'496.55	653'380.69
Ordre et sécurité publics, défense	1'648'097.00	45'660.00	1'542'014.72	118'794.60
Formation	1'432'896.00	25'956.00	1'244'016.75	26'824.00
Culture, sport et loisirs	976'743.00	12'940.00	450'260.15	42'809.80
Santé	133'500.00	0.00	49'106.95.00	0.00
Sécurité sociale	2'284'664.00	18'308.00	2'197'836.09	42'830.78
Transports	2'124'659.00	158'155.00	1'627'169.07	141'165.20
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2'437'539.00	340'000.00	2'234'657.08	252'972.56
Économie publique	–	130'000.00	1'821.20	182'036.24
Finances et impôts	4'926'660.00	16'781'082.00	9'068'876.36	30'056'480.41
TOTAUX	20 051 915,00	17 684 687,00	22 170 254,92	31 517 294,28
RÉSULTAT	2 367 228,00		-9 347 039,36	

M. le Président, Yves GUBELMANN propose de passer au vote du préavis de la commission « Finances » qui sera transmis au Conseil municipal lors de sa prochaine séance, agendée le mardi 18 mai 2020, lors de laquelle il sera voté la délibération relative aux comptes précités.

Les comptes 2020 de la commune d'Anières ont été vérifiés par la **société fiduciaire d'expertise et de révision SA Genève (sfer)**, qui a produit un rapport de révision ordinaire en date du 10 mai 2021.

Sur la base des vérifications effectuées durant la présente séance, la commission des Finances, à l'unanimité, propose au Conseil municipal d'approuver sans réserve les comptes et de voter les délibérations suivantes:

- 1) Délibération No 2020-2025 D – 029
– Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020.

Décharge est donnée à Monsieur le Maire et à ses Adjoints pour la gestion financière de l'Exercice 2020 de la commune d'Anières.

Les membres de la commission, à l'unanimité, tiennent à relever l'exactitude des comptes communaux, leur présentation et l'Exécutif pour l'excellente tenue de la comptabilité.

Les membres de la commission remercient également l'administration communale pour son travail et son respect des budgets alloués.

Anières, mai 2021
Dominique Lazzarelli,
Secrétaire du Conseil municipal –
Cadre administrative
Marie Chavaz,
Comptable



LES MEMBRES DE LA COMMISSION «FINANCES»

M. Yves GUBELMANN
Président

M. Jean-Luc RICHARDET
Vice-Président

M. Pierre-Yves DECHEVRENS

M^{me} Yvonne GUSTAFSON

M. Jérôme JACQUIER

M. Guy MUSY

M. Giuseppe RICCIUTI

M. Alexandre SOUCAS

M. Eric WEHRLI



ANIÈRES



RAPPORTS DES SOCIÉTÉS 2020



LISTE DES SOCIÉTÉS

RAPPORTS DES SOCIÉTÉS 2020

Comme à l'accoutumée, la quasi-totalité des sociétés et groupements ont été actifs durant l'année et particulièrement lors des manifestations communales. Des renseignements détaillés sont fournis par leurs rapports d'activité publiés à la fin de ce document.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Christophe CHAPOTAT,
Président
Case postale 67
1247 Anières
T +41 76 585 47 55

ANIÈRES BOUGE

Claudine HENTSCH,
Présidente
1, ch. de Fleur d'Eau
1247 Anières
T +41 79 347 60 35
claudinehentsch@me.com

ASSOCIATION DES JEUNES ANIÉROIS

Amaury GRELLY,
Président
28, rue Centrale
1247 Anières
T +41 79 831 78 44
jeunesanierois@gmail.com

AMICALE DES ANCIENNES AUTORITÉS ANIÉROISES

Marianne GAVILLET,
Présidente
41, rue Centrale
1247 Anières
T +41 22 751 11 92

ANIÈRES UN VRAI VILLAGE

Bernadette GRELLY,
Présidente
28, rue Centrale
1247 Anières
T +41 22 751 27 51
bernadettegm@bluewin.ch

COMPAGNIE DES SAPEURS POMPIERS

Fabrizio MAGGIOTTO,
lieutenant
commandant a.i
1, rte de la Côte-d'Or
1247 Anières
T +41 79 412 62 55
+41 22 751 26 14
commandant@pompiers-anieres.ch

AMICALE DES PIEDS TANQUÉS

Francis WEGMUELLER,
Président
66, chemin des Avallons – 1247
Anières
T +41 22 751 06 32 / +41 79 716 94 00
francis.wegmueller@bluewin.ch

APEA

(Association des parents d'élèves de
l'école d'Anières)
Sonia RYSER,
Co-présidente
10, rue Centrale
1247 Anières
apea1247@gmail.com
Malisa VOEGELI,
Co-présidente
5, rue Centrale
1247 Anières
T +41 78 841 40 01
apea1247@gmail.com

COHERANCE

Olivia PECCOUD,
responsable
8b, chemin Neuf
1246 Corsier
T +41 78 876 79 98
info@coherance.ch

ANIÈRES BASKET CLUB

Fabien IMHOF,
Président
3bis, ch. de Coponnex
1247 Anières
T +41 79 620 44 94
anieresbasketclub@gmail.com

FC COHERAN

Patrick BÖHLING,
Président
Case postale 35
1248 Hermance
T +41 76 376 70 96
patrick.bohling@fccohan

**FORZA ANIERA**

Sébastien LAZZARELLI,
Président
66, ch. des Avallons
1247 Anières
T +41 79 375 39 19
ecolorlazz@gmail.com

P'TIT RESTO ANIÈRES

Patricia SCHAUBENBURG,
Présidente
320, route d'Hermance
1247 Anières
T+ 41 76 348 12 34
pschaubenburg15@gmail.com

GYMANIÈRES

Michèle BARNERAT,
Présidente
8, rte de l'Hospice
1247 Anières
T +41 22 751 24 07
gymanieres@hotmail.com

SAUVETAGE D'HERMANCE

Michel VAGNETTI,
Président
Case postale 31
1248 Hermance
T +41 22 751 10 08
hermance47@bluewin.ch

GYMKHANA D'ANIÈRES

Corinne CHAPOTAT,
Présidente
c/o Pascal PECAUT
64, ch. des Avallons
1247 Anières
T +41 79 626 87 04
pascal@gymkhana.ch

SENIORS ANIÉROIS

Françoise GOLAY,
Présidente
13A, ch. des Hutins
1247 Anières
T +41 22 751 08 24
francoise.golay@gmail.com

HERMANCE RÉGION RUGBY CLUB

Jean-Baptiste CASTA,
Président
Case postale 22
1248 Hermance
T +41 79 508 34 66
president@hrrc.ch

TENNIS CLUB D'ANIÈRES

Patrick BELLONI,
Président
10, rte de la Côte-d'Or
1247 Anières
T +41 22 751 27 27
tca@tcanieres.ch

LATMA – PPH

Maria DEVENOGE,
Présidente
7, rue de l'Ancien-Lavoir
1247 Anières
T +41 22 751 14 36

VOLLEYBALL CLUB D'ANIÈRES

Cindy BETTEX,
Présidente
68, ch. des Avallons
1247 Anières
T +41 79 533 58 31
c.bettex@gmail.com

LES DAMES D'ANIÈRES

Anne-Lise FIGUET,
Présidente
1, rte de la Côte-d'Or
1247 Anières
T +41 22 751 17 34

PÉTANQUE D'ANIÈRES

Bernard FLUCKIGER,
Président
2, rue de l'Ancien-Lavoir
1247 Anières
T +41 22 751 26 75
bfluck@worldcom.ch

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS

RAPPORTS DES SOCIÉTÉS 2020

SENIORS ANIÉROIS

Ne sachant quand nous pourrons organiser l'assemblée générale, je vous adresse ce rapport contenant les éléments essentiels de l'année 2020.

SITUATION DU CLUB AU 31 DÉCEMBRE 2020

Notre Club comptait 56 membres, dont 8 couples, soit 41 femmes et 15 hommes. 4 membres nous ont quittés et 2 se sont inscrits. La moyenne d'âge est de 81 ans.

Les nouvelles venues sont Mme Carolyn Zavadil et Mme Elitabeth Ricciuti qui n'ont hélas pas encore pu vraiment profiter des activités du Club et qui seront présentées lors de la prochaine assemblée générale.

Nous déplorons 3 décès: Mmes Renée Delafontaine (107 ans), Elsie Hiltbrand (99^e année) résidant à La Tour à Hermance et Madeleine Raimondi (87 ans) dont le décès subit nous a beaucoup touchés.

La 4^e personne est notre ancienne présidente Claire Marcelin qui vit à La Tour à Hermance, mais dont la maladie a tellement progressé qu'elle vit dans son monde et ne reconnaît plus personne du Club.

Nous avons fêté les 80 ans de Lucy Mani et Eric Ogay, et les 90 ans de Esmée Chalut et Georges Chollet que nous avons conviés avec leurs conjoints et les membres du comité à un repas, le 2 juillet 2020, au restaurant Le Floris, selon notre coutume. Dieu merci, la première phase de la Covid était passée!

COMITÉ

En ce début d'année, M. Otto Gubelmann, œuvrant au comité depuis de longues années a demandé à se départir de sa fonction. Nous comprenons sa décision, mais c'est avec regret que nous le laissons partir. Un immense merci à lui pour toute sa compétence et son fair play.

Le comité actuel se compose donc de:

Françoise Golay, présidente, administratrice, trésorière

Marie-Thérèse Pictet, vice-présidente, cours de rythmique

Yolande Chave, sorties et voyages

Ursula Kaiser, internet, approvisionnement

Monica Mooser, spectacles, approvisionnement

Monique Chalut, inscriptions

SUR LE PLAN SOCIAL

Année difficile pour tous, mais particulièrement pour nos aînés qui sont souvent seuls et qui ont de la peine dans leurs activités quotidiennes, sans oublier la crainte de la contagion.

Le comité a fait son possible pour les soutenir. Tout en respectant les mesures sanitaires il a continué à se réunir 1 fois par mois pour faire le point, échanger des nouvelles des membres. Que de visites faites par téléphone, de messages envoyés et reçus!

Des invitations pour le thé à 4 personnes ont été lancées et appréciées.

Les festivités de décembre ayant été supprimées le Club a envoyé à tous les membres un bon de Chf 20.- à faire valoir en 2021 à l'épicerie Le Petit Panier.

Pour compenser les rencontres et la sortie de 2 jours qui n'ont pu avoir lieu, le Club a convié ses membres à un repas « filets de perches » au restaurant Le Petit Lac à Corsier. 34 personnes se sont inscrites et ont apprécié cette belle journée de juin.

A ma connaissance seules 2 personnes du Club ont été malades du Covid: Mme Denise Barbezat et M. Michel Zamora, elles s'en sont remises heureusement.

SITE INTERNET

www.seniorsanierois.ch, le site est à jour grâce à la diligence d'Ursula Kaiser. Vous y trouvez tous les messages adressés aux membres par le comité, ainsi que des photos.



LA SITUATION FINANCIÈRE

La situation financière est bonne, l'année 2020 voit un petit déficit de CHF 574,75 qui a été déduit des fonds propres du Club. Ceux-ci s'élevaient donc actuellement à CHF 6857,74. Voir comptes 2020 joints.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la compensation des rencontres annulées, proposées à tous les membres (repas de juin et cadeau pour Noël), coûte plus cher que les réunions au local des sociétés car celles-ci ne sont pas fréquentées par tous.

En ce qui concerne les spectacles, les soldes pour les représentations annulées seront remboursés à la fin de la saison 2020-2021 (juin) car il est prévu que certains spectacles soient repris ce printemps si la situation sanitaire le permet.

FGCAS ET CAD

Toutes les réunions de la FGCAS, les cours, les fêtes et les voyages ont été annulés et l'assemblée générale 2020 a eu lieu par courrier en novembre dernier.

M. Nicolas Rogg, du CAD m'a envoyé des listes de toutes les aides possibles dans le canton pour les courses, les livraisons, les aides sociales et psychologiques et autres que j'ai transmises aux membres du Club.

ACTIVITÉS

Vous trouvez ci-joint la liste des activités qui ont pu avoir lieu cette année, soit 10 rencontres au lieu des 22 habituelles.

Les cours de rythmique qui avaient repris en septembre avec l'inscription de plusieurs nouveaux participants, ont dû être abandonnés après 4 leçons!

9 JANVIER

Goûter des Rois avec projection de deux films animaliers: « Premières loges » distribué par La Salamandre et « Education des chiens d'aveugles ». 25 pers.

23 JANVIER

Diaporama sur le Viet Nam, commenté et sonorisé par Alain Bouvet, photographe voyageur. Goûter. 25 pers.

6 FÉVRIER

Assemblée générale suivie d'une collation salée, sucrée et arrosée! 39 pers.

20 FÉVRIER

Sortie hivernale en car à Champex, repas sur place à l'Hôtel du Glacier, descente sur Martigny, visite à la Fondation Gianadda de l'exposition de la collection Blocher, peinture suisse. 29 pers.

5 MARS

Promenade en Vieille Ville avec visite guidée du Relief Magnin à la Maison Tavel, puis visite guidée d'un hôtel particulier de la rue des Granges où nous sommes conviés à goûter par sa propriétaire. 11 pers. (il pleut averse).

19 MARS – JUIN

Suppression des rencontres pour cause de pandémie de coronavirus.

25 JUIN

Repas « filets de perches » offert par le Club au restaurant « Le Petit Lac » à Corsier, en compensation des rencontres supprimées. 34 pers.

Je voudrais enfin remercier chaleureusement la commune, ses autorités et son personnel pour toute l'attention et l'aide qu'ils ont apportés et apportent encore aux seniors aniéris. Le Club espère pouvoir continuer ses activités dans un futur pas trop lointain et surtout les sorties en car et les visites de sites qui ont beaucoup de succès et sont une bouffée d'air frais pour les aînés.

Merci de votre attention et à tous nos meilleurs vœux pour une année 2021 plus sereine.

27 AOÛT

Après-midi sur le Lac jusqu'à Yvoire avec le bateau Simplon. 14 pers

3 SEPTEMBRE

Visite de l'exposition « Sculptures Garden » au Parc des Eaux-Vives, goûter au bord du lac et promenade sur la nouvelle plage des Eaux-Vives. 8 pers.

24 SEPTEMBRE

Excursion en car à Payerne, visite de l'Abbaye nouvellement restaurée, repas à Cheyres, au restaurant La Sarcelle au bord du lac de Neuchâtel, après-midi à la Grande Carrière, réserve Pro Natura. 19 pers.

8 OCTOBRE

Repas facultatif au Café des Amis à Choulex et après-midi de promenade à pied au bord de la Seymaz. 12 pers.

MI-OCTOBRE

Nouvelles restrictions dues à la pandémie, suppression des rencontres jusqu'à la fin de l'année et des réjouissances de décembre.

Françoise Golay,
Présidente

FC COHERAN

Écrire un rapport d'activité de l'année précédente est toujours un exercice sympa à faire car ça nous rappelle beaucoup de souvenirs et de bons moments.

La cuvée 2020, comme vous le devinez bien, n'a pas été évident avec la présence de notre « copain » COVID-19, qui a fortement perturbé notre quotidien et notre activité.

Pour ce qui est du sportif, cela a débuté dès la fin février où nous avons dû annuler notre tournoi en salle des juniors puis un arrêt des compétitions et entraînements dès la mi-mars.

Sans le savoir à ce moment-là, la saison 2019-2020 allait devenir une saison blanche avec une annulation des championnats à fin avril.

Début juin, nous avons pu organiser une reprise partielle des entraînements pour nos équipes Juniors et en avons aussi profité pour organiser fin juin une journée de fin de saison avec nos membres autour d'un cochon de lait.

La seconde partie de l'année 2020 n'a pas été un long fleuve tranquille non plus avec une activité presque normale entre août et mi-octobre... avant un nouvel arrêt des entraînements et compétitions autour du 20 octobre. On verra si on vivra une seconde saison blanche... réponse d'ici le mois d'avril 2021.

En conclusion, nous souhaitons remercier les nombreuses personnes qui suivent nos équipes sur les différents terrains du canton de Genève durant toute l'année.

Merci également à nos fidèles partenaires et à nos membres avec qui nous travaillons année après année et qui nous soutiennent dans notre développement, même durant une année aussi compliquée que 2020.

Un immense remerciement également aux trois communes du CoHerAn pour leur soutien ainsi qu'aux personnels administratifs pour leur aide tout au long de l'année.

Outre notre activité sportive, nous aimons aussi vous relater nos différentes manifestations que nous organisons ou auxquelles nous participons et qui sont très importantes pour l'équilibre financier du club. Pour 2020, le résumé est assez simple...

Les mois de juillet & août nous ont vu organiser quatre semaines de camps « Découverte » avec nos amis du Tennis d'Hermance, du Rugby d'Hermance et les Black Boys (hockey sur gazon) mais également des semaines « Foot », d'abord en petit groupe durant trois semaines en juillet puis notre traditionnel COHERAN FOOTBALL CAMP la semaine avant la rentrée scolaire avec une centaine de participants.

Le reste (Tournoi de l'Ascension, Tournoi interne, 1^{er} août, Fête de la Courge, Repas de soutien) a été annulé à notre grand désespoir, on espère les revoir en 2021.

Nous avons profité de ces semaines d'arrêt pour entreprendre plusieurs travaux de rénovation à nos installations avec principalement un gros rafraîchissement des vestiaires, la mise en place d'un nouveau chauffe-eau grâce au soutien des trois communes et avons aussi travaillé sur le lancement d'une boutique en ligne que nous avons inauguré au mois d'octobre.



Le comité du FC COHERAN



AMICALE DES PIEDS TANQUÉS

Commune d'Anières,

Monsieur le Maire et ses Adjoints,

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Par la présente, je vous transmets le rapport d'activités des « Pieds Tanqués » 2020.

Nous avons repris les jeux le 13 janvier 2020 et avons procédé à l'AG 2020, le 27 janvier.

Nous avons dû interrompre nos activités en raison du semi-confinement dès le 16 mars.

Le 19 mai, le comité s'est réuni, en l'absence du vice-président, Monsieur J.-P. Clemenz, confiné en France, pour élaborer un règlement interne, calqué sur celui de Swiss Pétanque, afin de pouvoir rejouer en respectant les prescriptions de l'OFSP, règlement que nous vous avons envoyé.

Nous avons été autorisés à reprendre nos activités début juin. Le 8 juin, à notre plus grande satisfaction et avec le bonheur de se retrouver, nous avons rejoué à la pétanque.

Le 3 août, le comité s'est réuni, pour décider de l'achat d'un aspirateur, en commun avec la pétanque d'Anières et de baisser les cotisations 2021 à 30.- CHF, au lieu de 50.- CHF, pour compenser les 4 mois durant lesquels nous n'avons pas été autorisés à jouer et les sorties prévues hors Anières, que nous avons dû annuler.

Le 14 septembre, nous avons organisé un repas en commun auquel nous avons invité les autorités communales. Monsieur Pascal Pécaut, Adjoint au Maire nous a fait l'honneur d'assister à l'apéritif.

Le 15 octobre, le comité s'est à nouveau réuni afin de mettre en place le matériel de désinfection et de lavage des mains pour la saison d'hiver et désigner un responsable du listing des personnes présentes lors des lundis et jeudis de pétanque. Il décide de fêter le Noël des « Pieds Tanqués » le 16 décembre 2020, sans les conjoints, à cause du nombre de personnes excédant 15.

Dès le 27 octobre, nous n'avons plus l'autorisation d'utiliser le local des Avallons jusqu'à la fin de l'année, suite à la lettre de l'Exécutif communal.

Puis revirement, nous pouvons reprendre possession du local dès début décembre, selon l'arrêté du Conseil d'Etat, du 18.11. 2020. Malgré cette autorisation, le comité décide de ne pas reprendre les activités, respectant ainsi la volonté de la majorité des membres de l'amicale. La recrudescence des cas covid-19 fait peur à la plupart des membres qui sont des personnes à risque.

De par ce fait, nous avons annulé la fête de Noël, nous avons repoussé l'AG prévue le 21 janvier 2021 à une date ultérieure, encore inconnue à ce jour. Nous attendons les nouvelles prescriptions des autorités afin de prendre des décisions quant à nos activités.

En résumé, durant l'année 2020, nous avons joué 7 mois à la pétanque avec une météo extrêmement favorable. Lors des canicules, nous sommes allés jouer sous les marronniers de Corsier. Lorsque nous avons joué à l'intérieur, nous avons aussi beaucoup « poutzé ».

Nous n'avons pas fait paraître d'article dans le journal communal, ceci pour éviter de remplir des lignes afin de dire que nous avons joué à la pétanque et rien fait d'autre.

Dès que nous aurons l'autorisation de reprendre nos activités, nous procéderons à l'AG 2021. Je joins au présent rapport le PV de l'AG 2020

Je profite de ce courrier, au nom de l'Amicale des « Pieds Tanqués » et de son président Monsieur F. Wegmueller, pour remercier chaleureusement la Commune de la généreuse subvention qu'elle a décidé de nous octroyer pour 2021.



Au nom de l'Amicale,
La secrétaire,
Madame Claude Coigny



ASSOCIATION VOLLEYBALL CLUB ANIÈRES LES ANCORS

2020: une année hors du commun, une année faite d'incertitudes, une année longue et frustrante...

Au printemps 2020, la saison et le championnat ont été stoppés net.

Du jour au lendemain, plus d'accès aux salles de sport, plus de rassemblements. Le confinement nous a tous obligés à trouver des alternatives et à patienter jusqu'à ce que nous puissions reprendre nos activités.

Le volleyball est un sport d'équipe, et les contacts sont inévitables lorsqu'on s'affronte pour jouer et sauver des balles.

Nous n'avons pu reprendre qu'en juin en ne faisant qu'un seul et unique entraînement. Juste ce qu'il fallait pour renforcer notre sentiment de frustration...

L'été a passé, nous laissant entrevoir de prometteuses perspectives de reprise. A la rentrée, c'est motivés que tous les membres se retrouvent à la salle pour le premier entraînement. Enfin presque, car trois de nos membres ont donné leur congé pour profiter de leur retraite.

Nous souhaitons à M. Claude Weibel, M. Steve Auberson et M. François Dunant une suite passionnante et pleine de belles surprises.

Le Comité, qui se compose de quatre joueurs (une présidente, une secrétaire, une comptable et un vérificateur des comptes), a le plaisir d'annoncer que le Club se porte financièrement très bien. Grâce au soutien de la mairie d'Anières, nous pouvons maintenir une cotisation annuelle basse et avons pu renouveler une partie de notre matériel (t-shirt pour le championnat, sifflet hygiénique et transmissible (sifflet à main) et quelques autres petits accessoires).

Notre équipe comprend désormais 5 femmes et 7 hommes et nous sommes à la recherche de nouveaux équipiers, hommes ou femmes, âgés de plus de 15 ans, prêts à nous rejoindre.

LES ENTRAÎNEMENTS

Habituellement, nous nous réunissons tous les mardis dans la salle communale d'Anières, de 21h à 22h30. Nous commençons pour un petit tour de salle pour nous échauffer, puis faisons quelques exercices de balles (services, passes, manchettes, attaques), avant de jouer (matches).

Nous formons alors deux équipes et nous nous répartissons en fonction des membres présents, des potentiels de chacun (pour équilibrer le jeu) et des matches de championnat à venir.

Depuis novembre, tout a été arrêté : les contraintes liées à la pandémie et l'impossibilité d'être plus que cinq personnes rendaient impossible la pratique du volley.

N'hésitez pas à nous contacter et faire quelques essais avec nous, nous vous accueillerons avec grand plaisir!

Nous nous réjouissons que les choses se rétablissent afin de pouvoir nous retrouver et taper la balle!

LE CHAMPIONNAT RELAX

Nous avons entamé notre quatrième participation au championnat relax mixte de volleyball. Notre objectif est le même à chaque fois : faire des rencontres sportives, évaluer les points à travailler et pouvoir évoluer tout en nous mesurant à d'autres équipes.

Nous jouons entre 10 et 12 matches (5/6 matches-aller et 5/6 matches-retour) dans différents clubs du canton ou situés en France voisine, sur une période allant d'octobre à avril/mai.

Malheureusement, à cause de la pandémie, le championnat 2020-2021 a été mis en attente avant d'être annulé. Ce n'est évidemment que partie remise!

**Cindy Bettex,
Présidente**



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES D'ANIÈRES (APEA)



En raison de la crise sanitaire liée au covid-19 et des restrictions en matière d'organisation d'événements, seules deux activités ont pu être organisées par l'Association des Parents d'Elèves de l'école d'Anières (APEA).

24 FÉVRIER 2020

« CROQUE-FRUITES » :

distribution gratuite de kiwis et mandarines

26 JUIN 2020

« PROMOTIONS »

le jour des promotions nous avons pu organiser avec les maîtresses 2 jeux :
1 pêche aux canards pour les petits et un morpion géant pour les grands .

L'Association des Parents d'Elèves de l'école d'Anières compte toujours une 60aine de familles membres et cette année beaucoup de nouveaux parents !

Nous avons également baissé la cotisation de 30.- à 10.- pour l'année scolaire ce dû au manque d'activités que nous allions pouvoir proposer.

Nous espérons pouvoir reprendre au printemps 2021 avec notre semaine sans écran, un croque-fruits de saison et un lâcher de ballons lors des promos...

Les réunions du comité en 2020 se sont déroulées via notre groupe WhatsApp en vidéo.

Pour le Comité,
Sonia Ryser et Malisa Voegeli,
Présidentes

ASSOCIATION COHERANCE



Le but de l'association Coherence est de rassembler les gens par la musique. Nous travaillons dans les locaux du centre de requérants d'asile à Anières. L'ensemble vocal créé le 1^{er} septembre 2016 est un des éléments phares de l'association. Un stage d'une semaine autour du chant et de la scène est organisé pour les enfants pendant les vacances d'été.

ENSEMBLE VOCAL :

-)] Début 2020, le chœur était composé de 13 soprani, 13 alti, 3 basses et 2 ténors.
-)] L'activité du chœur a été fortement réduite en 2020 à cause de la crise sanitaire du COVID-19.
-)] 09 janvier 2020 : reprises des répétitions du jeudi soir avec l'ensemble des choristes.
-)] 12 mars 2020 : un premier confinement décidé par le conseil fédéral a obligé les membres de la direction de l'association à prendre la décision d'interrompre les répétitions dès début mars 2020.
-)] Jeudi 06 juin 2020 : un allègement des mesures prises par la confédération a permis la reprise du chœur avec des répétitions réorganisées en respect des règles sanitaires OFSP.
-)] Jeudi 25 juin : soirée dînatoire avec l'ensemble du chœur, chez une choriste, Madame Waechter à Corsier.
-)] 03 septembre 2020 : reprise des répétitions, après la trêve estivale avec des mesures sanitaires précises :
 - Distanciation suffisante entre chaque chanteur
 - Mise à disposition de gel hydro-alcoolique
 - Nettoyage des chaises et du mobilier après chaque répétition
 - Port du masque dans le hall d'entrée de l'hospice Général
 - Port du masque pendant les répétitions



Photo : Anthony Paccot, prise dans la sacristie de l'église de Corsier juste avant notre dernier concert en décembre 2019.

-)] 24 Octobre 2020 : de nouvelles mesures du Conseil Fédéral obligent l'arrêt des répétitions du chœur et ce pour une période indéterminée.

Les concerts prévus pour juin 2020 et décembre 2020 ont donc été annulés au grand regret des membres de l'association.



STAGE D'ÉTÉ POUR LES 8-12 ANS

Cette année, le stage d'été s'est déroulé du 29 juin au 03 juillet 2020. Intitulé « **En avant vers un nouveau monde** » il s'est terminé avec deux spectacles publics le vendredi 3 juillet et 70 spectateurs au total. Un succès ! Grâce à vos subventions nous avons pu engager une webmaster qui s'occupe du site de l'association en la personne de Pauline Yapi. Cela a permis de mettre en place

un système d'inscription via le site pour le public et ainsi dresser une liste des présences aux deux spectacles. Avec l'aide de l'équipe de l'intendance et des responsables de l'Hospice général du centre d'Anières, nous avons donc pu produire deux fois le spectacle.



François Jaccard



Le chœur en répétitions partielles avec les distances nécessaires avant l'arrêt des répétitions. Photo: Charles Beal

Les archives et informations de la programmation en cours sont consultables sur le site internet www.coherence.ch.

Charles Beal,
Chargé de communication

Olivia Peccoud,
Présidente



ANIÈRES BOUGE

En raison des restrictions sanitaires liées au COVID-19 qui ont également causé l'annulation de la course de l'escalade 2020, notre association a dû supprimer la plupart des activités. Seuls des entraînements en petits groupes ont pu avoir lieu.

Les points principaux détaillés comme suivent:

ENTRAÎNEMENTS POUR LA NAGE EN EAU FROIDE

Le groupe WhatsApp permettant aux givrés de s'entraîner, en petits groupes, plusieurs fois par semaine a été maintenu. Les plus courageux nageurs continuent à se donner rendez-vous plusieurs fois par semaine, en respectant les consignes sanitaires.

ENTRAÎNEMENTS COURSE À PIED TOUTE L'ANNÉE

Tous les entraînements ont été annulés au printemps. A partir de septembre des entraînements en petits groupes et dans le respect des consignes sanitaires ont eu lieu le vendredi matin.

Ces entraînements sont destinés à des coureurs adultes les vendredis matin et les mercredis soir.

COMPTES 2020

Le bilan de l'année 2020 se solde par un résultat positif. Les comptes 2020 n'ont pas encore été approuvés et le seront a lors de la prochaine assemblée générale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les consignes sanitaires ne nous ont pas permis d'organiser notre assemblée générale en 2020. L'assemblée générale 2021 aura lieu dès que possible. Les principaux objectifs pour 2021 sont :

-) L'organisation du FunRun
-) L'organisation des entraînements de la course de l'escalade
-) La participation du groupe Anières Bouge à la course de l'escalade avec la tenue d'un stand durant les courses des enfants
-) Les entraînements de nage en eau froide et la participation à la coupe de Noël et la coupe des glaces
-) Entraînements course à pied pendant toute l'année les vendredis matin et les mercredis soir.

Pour le Comité,

Claudine Hentsch,
Présidente



GYMANIÈRES

Au 31 décembre 2020, GymAnières compte 31 membres.



COMITÉ

La situation sanitaire due au Covid 19, dès le mois de mars, ne nous a pas permis ni jugé nécessaire de tenir des séances de Comité durant l'exercice 2020.

ACTIVITÉS 2020 :

L'activité de GymAnières 2020 résume à :

Cours de gym en salle :

- › En janvier et février à la salle de rythmique de 19h30 à 21h le mardi et de 17h30 à 19h00 le vendredi, la salle communale étant occupée par le football (travaux salle d'Hermance)
- › En septembre à la salle communale de 19h30 à 21h00 le mardi

Cours de gym par vidéo

A l'excellente initiative, rapide et parfaite organisation, notre professeur Martine Schmidt a dispensé des cours par vidéo (Zoom) durant le confinement de mars à juin, puis durant l'été, et pour les courageux avec marches dans la nature et baignades dans le lac. Enfin, d'octobre à décembre à la suite du retour du confinement, reprise des cours par Zoom.

4 FÉVRIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

26 JUIN

Soirée conviviale chez Madame et Monsieur Servettaz, membres de GymAnières.

GymAnières
Michèle Barnerat,
Présidente



FONDATION AUX CINQ COLOSSES



Notre foyer Aux Cinq Colosses a accueilli 50 personnes âgées cette année, pour totaliser 2144 journées. Les inscriptions des habitants d'Anières ont totalisé 324 journées d'accueil, ce qui est un peu moins que l'année précédente.

Qui sont-ils ?

Parmi nos bénéficiaires, 7 sont domiciliés à Anières, dont 4 ont été admis dans l'année **4 FEMMES** et **3 HOMMES**, âgées de 69 à 93 ans pour une moyenne de 81 ans.

LES POINTS FORTS EN 2020

La vie du foyer se poursuit, avec ses joies et ses peines. De nouvelles personnes se joignent à nous, d'autres nous quittent, arrivées au bout de leur chemin ou pour aller vivre en EMS. Cette année 2020 a été quelque peu mouvementée, COVID oblige. Nous avons dû fermer le foyer de jour sur décision de la DGS durant le premier confinement. L'équipe a été mobilisée auprès de l'institution de la Fondation pour l'Accueil et l'Hébergement des Personnes Agées (FAHPA) durant cette période. Lors du deuxième semi-confinement, nous avons pu proposer à nos bénéficiaires un système de relève à domicile qui a eu beaucoup de succès. Entre ces deux périodes, nous avons poursuivi notre activité de manière réduite (50% de notre capacité d'accueil) ce qui se poursuit actuellement. Chacun respecte strictement les gestes barrières et le plan de protection qui a été validé par le GRESI (groupe risque pour l'état de santé et inspectorat). Durant cette année de pandémie, le foyer de jour a été épargné par la COVID. Les bénéficiaires ont vraiment très bien réagi au port du masque et à toutes les contraintes que ses restrictions imposent (diminution du nombre de journées, port du masque, distanciation, désinfection, diminution du contact...). Ils ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation.

Les personnes que nous accueillons au sein du foyer sont relativement promptes à se faire vacciner et il est envisageable que pour fin avril nous ayons atteint un minimum de 80% de bénéficiaires vaccinés. Dans ces conditions nous espérons pouvoir augmenter nos capacités d'accueil courant avril.

Le foyer de jour est destiné aux personnes âgées fragilisées par la maladie, la solitude ... il permet aux aînés qui habitent à Genève dans les communes situées entre Arve et Lac de :

- › rester chez elles
- › créer des liens, voir du monde
- › participer à des activités
- › manger en compagnie
- › trouver du soutien selon leurs besoins
- › et d'accorder du répit à leurs proches.

Le foyer est ouvert du lundi au vendredi et pouvons accueillir jusqu'à 15 personnes par jour. Nous proposons diverses activités culturelles, ludiques et mobilisatrices en essayant de répondre aux attentes et aux envies de chacun.

Nous disposons d'un grand jardin où les bénéficiaires peuvent prendre le soleil, se promener et observer gambader nos poules !

Pour plus d'informations le rapport annuel se trouvera sur notre site internet dès mi-avril. Et il est toujours possible de venir visiter ou de prendre contact avec nous.

DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE

Entre 8h00 et 9h15, notre chauffeur passe chercher chacun de nos bénéficiaires à son domicile.

En arrivant « Aux Cinq Colosses », nous prenons le déjeuner tous ensemble.

Par la suite, une activité est proposée jusqu'à la fin de la matinée où nous prenons un apéritif en découvrant et en partageant autour des nouvelles du monde.

Nous passons ensuite à table pour le dîner.

Après cela, un temps pour se reposer ou libre est proposé.

L'après-midi, une deuxième activité est proposée jusqu'à l'heure du goûter où nous prenons une collation.

Finalement, à 16H00, notre chauffeur fait une tournée pour raccompagner chaque bénéficiaire chez lui.

LES POINTS FORTS EN 2019

La vie du foyer se poursuit, avec ses joies et ses peines. De nouvelles personnes se joignent à nous, d'autres nous quittent, arrivées au bout de leur chemin ou pour aller vivre en EMS.

Dans l'équipe aussi, nous avons eu du mouvement: promotion professionnelle, départ à la retraite, congé maternité! L'accueil des nouveaux collaborateurs et le flux des stagiaires a créé beaucoup de nouvelles et belles rencontres.

Des sorties extraordinaires: restaurant au bord du lac, concerts, visite de manège... et comme chaque année une semaine de partage avec les proches-aidants de nos bénéficiaires.

Christophe Peccoud,
Responsable

Emmanuelle Gentizon Salgues,
Directrice



ANIÈRES BASKET CLUB



L'Anières Basket Club a l'avantage de vous communiquer le présent rapport pour l'année 2020.

ÉTAT DES COMPTES

Le bilan de l'année 2020 se solde par un résultat positif.

ENTRAÎNEMENTS ET CHAMPIONNAT AU SEIN DU GAB (GROUPEMENT AUTONOME DE BASKET)

L'ABC compte 12 membres actifs au sein du mouvement sénior et 30 enfants inscrits au sein du mouvement junior au 31.12.2020, soit la capacité maximale. Le club poursuit régulièrement ses entraînements le lundi soir dès 20h, le mercredi soir dès 19h30 (suspendus depuis novembre 2020 en raison du Covid-19) et le vendredi soir dès 16h30 pour le mouvement junior (suspendus entre novembre et janvier en raison du Covid-19).

Le club qui participe avec un vif intérêt au championnat organisé par le GAB (Groupement Autonome de Basket) évolue en série C depuis septembre 2018, et dans la ligue Cobalt depuis septembre 2020, suite à une réorganisation du championnat. Le championnat pour la saison 2020-2021 a été suspendu au 1^{er} novembre, puis annulé, sur décision de février 2021.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET COMITÉ

Lors de son assemblée générale ordinaire, les membres présents ont nommé comme président

Fabien IMHOF, comme Trésorier Kerim GERMIYANOGLU et comme Secrétaire Marco PULIDO. Le poste de Vice-Président n'a pas été pourvu.

OBJECTIFS 2021

Les principaux objectifs pour 2021 sont:

1. La pérennité du club
2. Le maintien du club en série C pour la saison 2021-2022
3. Poursuivre et développer la formation des plus jeunes au basketball à Anières

L'ABC tient à remercier très chaleureusement la Mairie d'Anières et l'ensemble de son personnel pour son soutien et sa collaboration depuis 10 ans.

Fabien Imhof,
Président

AMICALE ANCIENNES AUTORITÉS ANIÉROISES (A4)

Nous avons tenu notre assemblée générale statutaire le 25 février 2020 à 19h.

Notre comité s'est réuni le 21 août 2020 pour étudier la suite à donner à la proposition faite lors de l'assemblée générale, à savoir une visite du Palais fédéral à Berne en septembre 2020.

En raison de la situation sanitaire et des dispositions prises sur le plan cantonal et national pour lutter contre le coronavirus, nous avons été bien sûr obligé de renoncer à cette sortie et en avons informé nos membres par courrier.

Espérons que 2021 nous permettra de nous réunir à nouveau et d'envisager une visite instructive.

Concernant les coordonnées bancaires, notre amicale A4 est titulaire d'un compte épargne auprès de la Banque Raiffeisen sur lequel les précédentes subventions ont été versées:

No CH 12 8018 8000 0934 8224 0.

Nous vous présentons, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations.

Marianne Gavillet,
Présidente

PÉTANQUE D'ANIÈRES

Monsieur Le Maire,

La pétanque d'Anières évolue comme tout club sportif. L'amicale comptait environ 35 membres il y a peu, puis les aînés et retraités ont fondé leur propre club, ne pouvant plus suivre aux tâches difficiles des manifestations, tournois etc.

Dans le passé, l'amicale a connu ses belles heures de gloire; 35 ans dans la fédération suisse de pétanque avec un titre de champion suisse.

Aujourd'hui, un grand nombre de jeunes très talentueux dont certains frontaliers ont décidé de refonder un club de licenciés, et nul doute qu'ils vont aller loin.

Naturellement, les exigences de la fédération sont grandes, et un accord

En réitérant tous nos remerciements pour l'engagement que vous mettez à faire vivre notre village, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, nos sincères considérations.

est en train de se conclure avec l'amicale de Corsier.

Le covid a certes bloqué toutes compétitions, mais n'empêche pas les entraînements.

Quant à l'amicale, qui compte actuellement une douzaine de membres, (mais recrute) continue à participer au concours du GAP et autres tournois organisés dans la région.

Nos vifs remerciements aux dirigeants de la Commune pour leur soutien qui comme chaque année permet à la pétanque d'Anières d'évoluer parmi les grands



Bernard Fluckiger,
Président



SAUVETAGE HERMANCE

MEMBRES – 136 AU 1^{ER} JANVIER

20 nouveaux membre dont:

1 membre aidant, 1 rameur, 14 sauveteurs, 4 sauveteurs et rameurs sur les 20 nouveaux, nous avons 3 juniors de -16 ans

6 membres sortants dont:

6 démissions.



SAUVETAGE

FORMATIONS ET EXERCICES

21 JANVIER	6 JUIN	28 JUIN
1 ^{re} session de formations ou refresh des membres au BLS-AED	1 ^{re} volée de formation des pilotes	Rattrapage formation des équipiers et pilotes
15-16 FÉVRIER	7 JUIN	BREVETS SAUVETAGE
2 ^e , 3 ^e et 4 ^e sessions de formations ou refresh des membres au BLS-AED	1 ^{re} volée de formation des équipiers	2 refresh Pool Plus et 14 Pool Base
19 FÉVRIER	13 JUIN	BREVETS BLS-AED
Information PTDS «Stress en intervention»	2 ^e volée formation des équipiers	37 passés en 7 sessions 48 sauveteurs brevetés
5 MARS	14 JUIN	INTERVENTIONS
Formation commune sections genevoises «Remorquage» à Bellevue	2 ^e volée formation des pilotes	113 Interventions dont: 96 matériel et 17 sanitaires
30 MAI	27-28 JUIN	Soit un total de 93 personnes secourues, dont 18 âgées de moins de 16 ans, 17 blessés, dont 2 cas graves avec hospitalisation.
5 ^e session de formation ou refresh des membres au BLS-AED	6 ^e et 7 ^e sessions de formation ou refresh des membres au BLS-AED	SURVEILLANCES
		37 journées de vigie assurées: 23 le week-end, 14 en semaine

MANIFESTATIONS ORGANISÉES

Toutes les manifestations prévues ont été annulées.

RAME

Tous les concours de rame ont été annulés.

TENNIS CLUB D'ANIÈRES



Rien n'a été simple durant cette année marquée par l'irruption du COVID qui a complètement chamboulé la vie du club. En effet, le club a fermé ses portes pendant 2 mois (mars et avril) pour rouvrir début mai dans le cadre strict des règles d'hygiène préconisées par l'OFSP.

Plusieurs événements ont dû être annulés, notamment la journée porte ouverte du début de saison et la journée des enfants lors du ATP Geneva Open, le tournoi n'ayant pas eu lieu. Les traditionnelles rencontres d'interclubs adultes durant le mois de mai-juin ont été décalées en fin d'été. Nos trois équipes, la féminine élite en 1ère ligue, l'équipe homme élite en 2ème ligue, ainsi que l'équipe homme jeune-sénior en 2ème ligue ont été maintenues dans leur ligue respective.

Quant au tournoi de l'école de tennis il s'est déroulé en juin, ainsi que le tournoi interne en septembre, nous avons également réussi à organiser le tournoi de Noël pour les enfants dans la salle communale avec l'accord de la mairie en décembre, merci pour eux.

Durant le mois de mai et juin, nous avons mis à disposition nos terrains pour que les cours collectifs du TC Hermance puissent se dérouler normalement, leur club étant sur le sol français et donc dans l'incapacité de faire jouer les enfants.

Sur le plan sportif, le dynamisme de l'école de tennis se manifeste dans le nombre toujours aussi important d'équipes de juniors d'interclubs, avec aujourd'hui 5 équipes, qui ont eu le droit de jouer les rencontres durant l'été. Quelle réussite depuis 2016 lorsque la première équipe fût constituée. Nous avons donc 1 équipe de fille U12 et 3 équipes de garçons U12 et 1 équipe de garçons U15.

A ce propos, nous nous réjouissons de l'augmentation du nombre de membres malgré l'année compliquée, qui s'élève à ce jour à 305 alors qu'en 2019, il était de 279. Les enfants/juniors ont augmenté au nombre record de 166 alors qu'en 2019 ils étaient 139.

Nous saluons l'enthousiasme sans faille de Rosemarie Mettler et Jérôme Ferrari qui, cette année, ont grandement œuvré au bon fonctionnement de l'école de tennis, malgré la pandémie. Ils ont, malgré la pause forcée en mars et en avril, proposé des stages d'une heure, gratuitement, une semaine en juillet pour compenser les heures perdues durant la fermeture du club. Cette initiative a rencontré un franc succès auprès de tous les enfants de l'école de tennis.

Nous profitons de l'occasion pour remercier la mairie d'avoir maintenu nos 13 heures d'hiver dans la salle de gym car nous sommes conscients que celle-ci est recherchée par d'autres associations. Par ailleurs, nous sommes en discussion régulière avec la mairie et les communes de Corsier et d'Hermance en vue d'une éventuelle couverture d'hiver.

A cet effet, un sondage a été envoyé aux trois communes en octobre et une étude de faisabilité financière a été mise en place. Ce projet s'il voit le jour permettra de décharger complètement et durablement la salle de gym pour d'autres associations durant l'hiver et nous permettra de développer une véritable école de tennis.

Enfin, nous avons maintenu inchangé les cotisations pour l'ensemble des membres et cela pour la cinquième année consécutive. Notre souhait a toujours été d'accroître le nombre de membres plutôt que d'augmenter les tarifs des abonnements.

Pour terminer un grand merci aussi à tous nos membres ainsi qu'à ceux qui s'investissent bénévolement pour le Tennis Club d'Anières, club qui reste attrayant et actif dans le microcosme du tennis genevois.

Pour le comité du TCA
Patrick Belloni,
Président



FONDATION DU VALLON DE L'HERMANCE

Le Conseil de fondation s'est réuni 3 fois en 2020. Soit le 20 février 2020, le 25 juin 2020 et le 1er octobre 2020.

-)] Une convention a été établie entre Mme Dewey et la fondation pour l'utilisation d'une parcelle pour ses chevaux, pour une durée de 12 mois, reconductible.
-)] Une convention a été établie avec Monsieur Desbiolles pour les autres parcelles à entretenir (à l'exception de celle qui jouxte celle de Mme Dewey). Puisqu'il doit investir de l'argent pour les clôtures, cette convention a une durée de 6 ans.
-)] Un article sur le Vallon est paru en septembre dans le journal Tribune Arve et Lac, rédigé par Monsieur Bussat et soumis à la journaliste.
-)] Le conseil de Fondation a perdu, suite au décès soudain de Monsieur Chavaz en juin 2020, son trésorier ainsi que la personne qui s'occupait de faire le lien pour l'entretien du Vallon.
-)] Une solution doit être trouvée pour l'année 2021 quant à l'entretien. Plusieurs possibilités se présentent : travailler avec le remplaçant de Monsieur Chavaz (Monsieur Christophe Jacquier) qui travaille également avec les chevaux pour le débardage. Collaborer avec la Protection civile, avec qui nous sommes en contact et demander aux cantonniers des communes qui ont 3 jours à disposition pour le Vallon
-)] Suite à d'importantes tempêtes survenues en été, nous avons dû faire appel aux cantonniers pour pouvoir couper de nombreux arbres tombés sur le chemin. Le travail a été très bien fait par ces derniers.
-)] Monsieur Tagliabue a remplacé Mme Karine Bruchez dès le mois de juin comme représentant de la commune d'Hermance.
-)] Monsieur Julien Monnet remplacera Monsieur Chavaz comme représentant de la société de pêche et sera intégré au conseil en 2021.
-)] La présidente a rencontré un graphiste pour le remplacement des panneaux informatifs. Le texte a été défini ainsi que le format. Le choix du fournisseur des supports doit encore être fait.

Amélie Cittadini-Naef,
Présidente



LATMA, PROTECTON ET PARTAGE HUMAIN



PROJETS DE LA FONDATION 2019 – 2022

Projet Schoolwater
Ecole Tik Ozek
Région de la Mer d'Aral

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Une nouvelle ère a commencé en 2020. Après le projet dans mon pays d'origine, en Equateur, notre association a continué la collaboration avec l'association ADED. Plus qu'une collaboration, un profond respect mutuel et une amitié sincère lient les membres des deux associations. Pour mener à bien ce projet amiteux d'apporter de l'eau potable aux enfants de Muynak, qui habitent au bord de la Mer d'Aral asséché par l'activité humaine, nous avons exploré ensemble des terrains connus et inconnus et avons élargi la collaboration avec d'autres associations genevoises et suisses. Est-ce que notre projet attirera l'attention sur la plus grande catastrophe naturelle causée par l'homme et ses conséquences désastreuses? Nous en sommes convaincus.

Entre janvier et décembre 2020, les deux associations ont travaillé coude à coude pour obtenir des résultats d'analyses de la qualité de l'eau, nous avons traduit des pages et des pages en anglais et en russe, nous avons organisé des dizaines de visioconférences et en novembre, deux représentants de nos associations ont franchi des frontières visibles et invisibles, les barrières de la communication, les prescriptions sanitaires, la distance, le froid, le vent de sable, pour pouvoir mettre sur la table enfin un plan d'action, une description technique, un budget préalable.

En novembre 2020, Jean-Marc Waridel, ingénieur et fondateur d'ADED et Márton Krasznai, coordinateur du projet et jeune membre de notre association se sont rendus sur place. Ils ont déjà apporté l'élément le plus important de tout projet humanitaire, l'espoir.

Je souhaite non seulement bon vent pour ce projet magnifique, mais également bon vent pour la jeune génération qui a rejoint notre association. Un grand merci à Márton et la bienvenue toutes et tous les aniéroises et aniérois qui souhaitent nous apporter leurs idées, leur expérience, ou tout simplement qui sont curieuses / curieux d'apprendre la suite de notre aventure...

Maria Devenoge,
Présidente de LATMA

Rue de l'Ancien-Lavoir 7
1247 Anières
c/o
Maria Devenoge, Présidente

CONTACT

Marton Krasznai
076 24 89 983
Marton.krasznai@gmail.com
Rte d'Hermance 290
1247 – Anières

www.latma.org





NOTRE ANNÉE 2020 EN QUELQUES MOTS...

JANVIER – AOÛT 2020

Traduction des documents, obtention des résultats de l'analyse d'eau, partenariats avec des représentants locaux.

26 ET 27 SEPTEMBRE 2020

PARTICIPATION AU 6^E FESTIVAL ALTERNATIBA. Nous avons pu rencontrer des autres organisations actives dans le domaine de l'environnement et de l'aide humanitaire, présenter notre projet, et nouer des partenariats pour le futur.

16 OCTOBRE 2020

DISCOURS LORS DE LA CONFÉRENCE TENUE À L'OCCASION DU DEUXIÈME ANNIVERSAIRE DE L'INTERNATIONAL Innovation Centre for the Aral Sea Basin (ICAS) par visioconférence.

21-29 NOVEMBRE 2020

RÉALISATION DU VOYAGE D'EXPLORATION AU KARAKALPAKISTAN AVEC NOS PARTENAIRES D'ADED. Nous avons pu constater des besoins en matière d'accès à l'eau potable, de lavage des mains et de toilettes nonpolluantes.

Le voyage a permis de préparer les plans pour la réalisation du projet, de décider des technologies exactes à appliquer, ainsi que d'obtenir les données sur la qualité de l'eau. Il nous a également permis de nouer des partenariats locaux :

-)] Le CAREC-TIAME Innovation Cluster de Tachkent, qui rassemble des spécialistes universitaires dans le domaine de l'eau, et qui s'est engagé à nous conseiller sur les aspects scientifiques.
-)] Le ministère du développement et de l'innovation de la République d'Ouzbékistan, qui a montré un grand intérêt pour notre projet et s'est engagé à nous apporter son appui dans nos relations avec les autorités.



)] Les vice premier-ministre de la République du Karakalpakistan en charge de l'environnement, M. Jusipbek Kazbekov, nous a reçu et s'est engagé à nous apporter son soutien.

)] Notre partenariat avec le International Innovation Center for the Aral Sea Basin a été reconfirmé. L'organisation a organisé les rencontres avec les différents partenaires, et va coopérer avec nous pour la suite du projet, notamment en matière de collecte d'informations et de démarches administratives.

)] Les autorités scolaires, des représentants de la mairie et du service des eaux de la région de Moynak (où Tik-Ozek est situé), ainsi que le maire de la commune de Tik-Ozek étaient présents lors de notre visite à l'école de Tik-Ozek et nous ont offert leur aide en toute chose.

Afin d'apporter une amélioration immédiate sur place, des robinets éco-sanitaires The Drop ont été installés dans toute l'école, permettant des économies d'eau et réduisant grandement la transmission des bactéries.

11 DÉCEMBRE 2020

RENCONTRE AVEC LA SOCIÉTÉ BIOCAPI pour l'inclure dans le projet pour la réalisation des toilettes sèches.

17 DÉCEMBRE 2020

CONFÉRENCE VIDÉO AVEC M. AKHMED REYNOV, recteur de l'Université de Karakalpakistan qui nous a mis gratuitement à notre disposition des laboratoires de l'Université pour l'analyse de l'eau du projet. Il a également déclaré que les étudiants en master et les doctorants, ainsi que les jeunes chercheurs de l'Université se sont portés volontaires pour maintenir les équipements.

ANIÈRES UN VRAI VILLAGE

Cette année nous ne convoquerons pas d'AG, mais afin de vous informer voici un bref résumé des différents dossiers que suit l'association. Nos activités ont été ralenties à cause de la gestion du Covid. Le comité ne s'est pas réuni, il y a eu que des rencontres informelles et des échanges téléphoniques.

1. PYLÔNES DE TÉLÉPHONIE MOBILE A ANIÈRES

1.1 Gaille: suite à notre opposition, toujours aucune nouvelle.

1.2 Pylône en dessus de la Mairie

A la fin de l'année 2020, le mâât d'antennes en dessus de la Mairie émet également en 5G wide (5G basique non milimétrique) à la suite d'une modification dite « mineure ». Nous en avons averti nos autorités qui n'étaient pas au courant, car les opérateurs n'ont aucune obligation d'avertir ni les autorités locales, ni de déposer une mise à l'enquête publique pour ce genre de modification.

Il y avait déjà eu une augmentation de l'électromog ambiant en 2019 et deux changements d'antennes, dont des antennes adaptatives sur le mâât, toujours sans que les opérateurs soient obligés à informer les autorités et la population. Depuis le début 2021, nous avons observé que l'électromog a encore augmenter.

2. CONSTRUCTION TERRAIN BACHOFEN, RUE DE L'ASPERGIÈRE

Il y a eu des négociations avec la commune pour faire un parking de 2 sous-sols.

Les autorisations sont en cours.

Nous espérons que ces autorisations ont bien pris en compte la qualité du terrain du centre du village qui avec le sable et les sources qui se trouvent à peu de profondeur font que le terrain est instable et aussi la qualité des maisons avoisinantes qui sont très anciennes à boulets. Ces maisons plus fragiles sur certains aspects représentent notre patrimoine architectural.

3. PROJET DE LOI DE DÉCLASSEMENT ET ÉTUDE DU POTENTIEL DE CONSTRUCTION SUR 28'260 M2, TERRAIN FAMILLE GAVILLET

Aucune suite jusqu'à présent.

4. LA POSTE

Malgré l'opposition des villageois et celle de notre commune l'office postal d'Anière a fermé! Après quelques mois sans office postal, une agence postale s'est ouverte dans les bureaux de la Mairie provisoire. Nous remercions la commune pour une partie de ce service essentiel offert, mais nous ne pouvons que regretter que la Poste, un service public, ne joue plus son rôle.

5. RÉFÉRENDUM CONTRE LE PROJET DES NAVETTES

Suite une relance des discussions entre différentes communes de la rive gauche pour réétudier un projet de navette, un nouveau projet plus adapté, avec un financement plus équilibré entre les différents partenaires (la banque Lombard Odier et les communes) concernées est à l'étude jusqu'en 2023.

Les ports choisis sont ceux de Corsier pour la rive gauche et le Port de Bellevue pour la rive droite.

Si le projet aboutit après la période d'études et de préparation, un essai de 2 ans commencera en 2024 pour deux ans. Une demande d'autorisation doit être faite au niveau de la Confédération. A voir la suite et les réactions des habitants de Corsier.

6. FERME DE L'ASTURAL

Pour rappel: la Fondation du Logement d'Anières a voté pour démolir « la

Nous rappelons que ce sont les membres de l'association qui doivent nous contacter si des projets ou autres problèmes leurs semblent inappropriés pour le village. Ensuite le comité décide si nous agissons ou pas. Nous ne pouvons pas être au courant de tout.

Ferme de l'Astural « et non la rénover. Un comité d'habitants d'Anières s'est créé pour sauver ce bâtiment ancien de l'entrée du hameau de Chevrens et a lancé une pétition, le 6 février 2019. La pétition a récolté 364 signatures. Le comité pétitionnaire a suspendu la récolte en n'attendant un éclaircissement des projets qui seront proposés par les architectes et si la démolition est maintenue, la pétition sera réactivée.

Lors de la dernière AG en 2020, nous avons appris qu'il avait été voté une mise au concours pour présenter 2 projets. C'est cela qui devait déterminer si la ferme de l'Astural sera démolie ou pas. Selon nos dernières informations, la Fondation pour le logement a reçu 20 projets. Un a été choisi, il sera présenté le 20 mai et dès le 21 mai tout le monde pourra aller voir le projet sur place à l'Astural.

7. RUE DE L'ANCIEN-LAVOIR 5 – ZONE 5 VILLAS

Nous avons appris en novembre 2020, trop tard pour agir, qu'un projet de construction d'un bâtiment de 3 étages à toit plat avait reçu l'autorisation de construire en avril 2020. Nous sommes étonnés qu'à nouveau une construction de ce type soit acceptée dans une des rues principales du centre du village sans que nos élus en fassent la remarque dans leur préavis!

Nous venons d'apprendre que pour l'Ancien Lavoir 3, zone 5 villas.

2 villas à toits plats sont en projet aboutissant. Si quelqu'un veut s'opposer nous restons à disposition.

Bernadette Grelly,
Présidente



LES DAMES D'ANIÈRES

Compte tenu de la pandémie liée au Covid-19, notre assemblée générale n'a pas eu lieu cette année.

Toutes les activités programmées en 2020 ont malheureusement dû être annulées.

Pour le comité des Dames d'Anières
Rachel WALCH

LES DAMES



ASSOCIATION DES JEUNES ANIÉROIS

L'année 2020 n'a pas été très productive au vu de la crise sanitaire qui a miné cette année qui aurait été voulue festive.

L'Association des Jeunes Aniérois a effectué sa gestion courante. Soit la location d'un local de stockage et l'écoute des jeunes et de leurs projets.

Nous n'avons pas effectué d'Assemblée Générale en décembre comme nous avions l'habitude de le faire mais une

AG via vidéo-conférence a eu lieu début juin.

En revanche, nous créons actuellement un site web pour notre association.

Nous avons hâte que le futur nous permette de réorganiser nos événements de prédilection tout comme participer à nouveau à la Vogue ou à d'autre événement du village.

Amaury Grelly,
Président



P'TIT RESTO

Au vu de la pandémie de la Covid-19, nous n'avons pas pu organiser d'Assemblée générale.

Les comptes ont été faits par Mme Marie Chavaz et ont été approuvés. Les RHT ont été payés.

Aucune activité n'a pu être organisée en 2020.

Patricia Schauenburg,
Présidente



HERMANCE RÉGION RUGBY CLUB



L'activité du Hermance Région Rugby Club durant la saison 2020/2021 a été fortement impactée par les effets de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19.

Les restrictions sanitaires ont mis à l'arrêt l'École de rugby du mois d'octobre 2020 à avril 2021. De nombreuses manifestations et participations à des manifestations ont été par conséquent annulées, et nous ont limité dans nos interactions avec nos joueurs.

Notre traditionnel repas de soutien n'a ainsi pas pu avoir lieu et nous espérons pouvoir reprogrammer un événement similaire d'ici la fin de l'année 2021 afin de partager un bon moment avec tous les amis du club.

Nous avons également pris la décision de reporter à l'année prochaine les 50 ans du Club – événement initialement prévu en juillet 2021 – afin de pouvoir l'organiser en toute sécurité.

Grace au soutien des communes, nous avons pu terminer les travaux d'arrosage automatique du terrain initiés en 2020. Notre prochain projet se portera sur la rénovation de la grange, de la terrasse et de la tente installée aux abords du terrain, afin de pouvoir accueillir nos joueurs dans les meilleures conditions par temps de pluie ou de fortes chaleurs.

Malgré toutes ces difficultés l'ensemble du club a continué de s'investir et de travailler afin de préparer la saison prochaine, de maintenir le lien avec les joueurs de toutes catégories et de faire vivre le club.

L'école de rugby a réouvert ses portes en mars selon le plan de protection de la fédération Suisse de Rugby et continue son travail auprès des plus jeunes. Les initiations scolaires de rugby dans les écoles primaires sont reportées à la rentrée prochaine. Nos éducateurs avec l'aide de notre équipe de communication s'investissent dans le recrutement de joueurs U14/U16 et U18. Nous envisageons par ailleurs des associations avec les clubs Genevois sur ces catégories lors de la reprise des tournois.

L'objectif d'engager les éducateurs à poursuivre leurs formations J+S (jeunesse et sport) continue. À ce jour, le club peut compter sur deux experts et nous continuons d'accompagner nos éducateurs tout au long de la saison dans les formations dispensées à l'école fédérale de sport à Bienne.

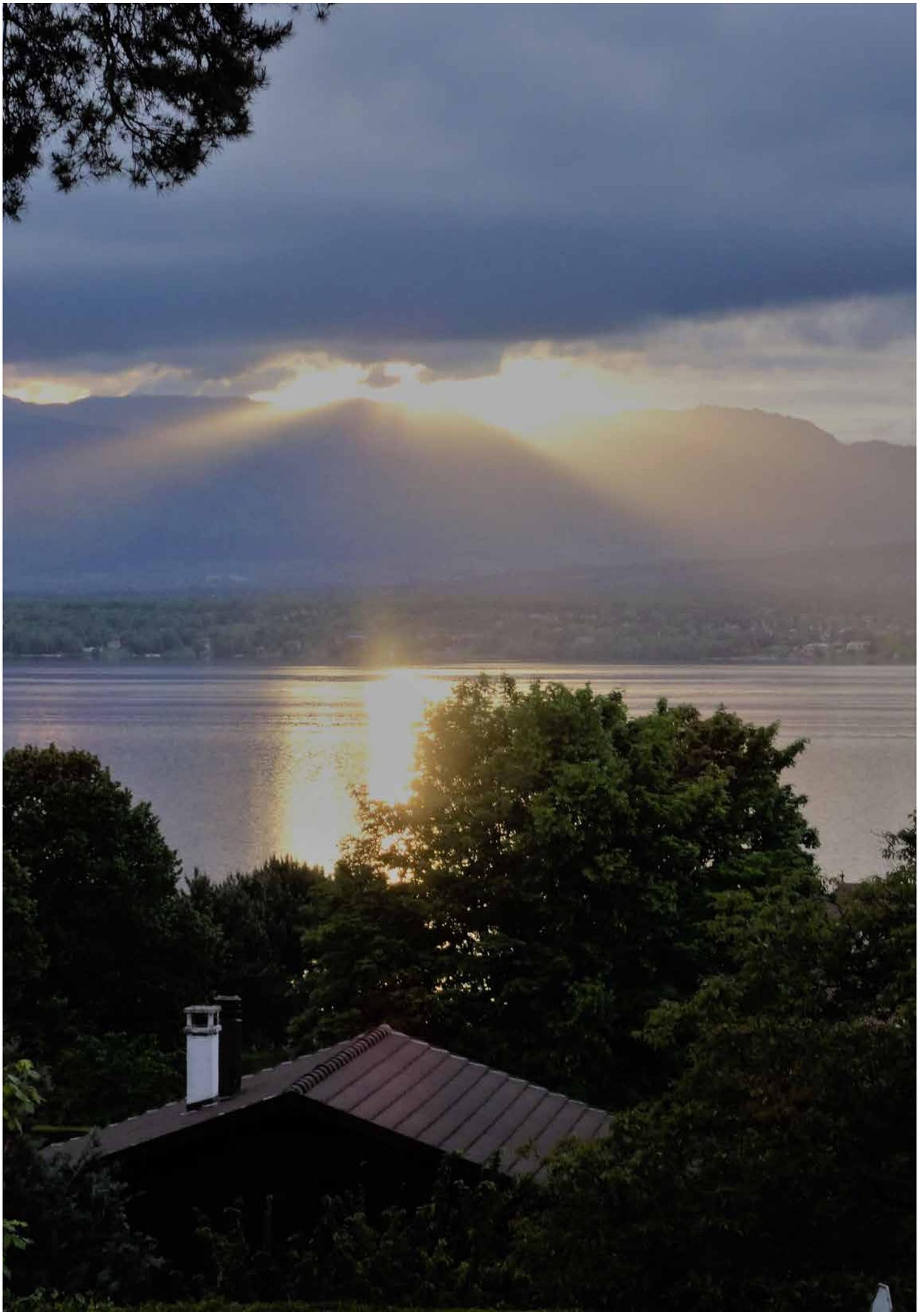
Aujourd'hui le club compte environ 200 membres actifs dont environ 100 jeunes de moins de 18 ans.

Les Léman Flames – le rassemblement de joueuses de rugby à 7 créé en octobre 2019 – a continué à se développer et à grandir. Deux coaches, Mikey et Gaby, ainsi qu'un préparateur physique, Clark, se sont engagés et investis dans l'équipe et ont permis d'apporter beaucoup de stabilité au projet. L'équipe compte actuellement 22 joueuses actives provenant de neuf clubs différents. Le groupe a repris les entraînements depuis février 2021 et le couvre-feu instauré en France les a conduits à se déplacer sur divers terrains suisses (Nyon, Gland, Sous-Moulin, etc.). L'objectif: le titre de Championnes de Suisse de rugby à 7 lors du Swiss Super Sevens de Lugano le week-end du 3-4 juillet 2021 et un stage encadré par un ex-joueur de rugby professionnel venant du Pays de Galles en août prochain.

Pour l'exercice 2021-2022, l'accent sera porté sur la communication, le recrutement d'un manager motivé et investi, et la participation à un maximum de tournois. Le groupe souhaite enfin accueillir de nouvelles joueuses, novices et expérimentées, afin d'envisager la création d'une équipe de développement.

Le comité du HRRC continue ses efforts autour du projet 2021 qui a toujours pour objectifs d'assurer notre rôle de club Elite, le plus titré du championnat LNA, de renforcer l'école de rugby, d'entretenir les installations, de proposer des initiations en milieu scolaire et préparer comme il se doit la célébration du 50ème anniversaire du HRRC en 2022.

**Jean-Baptiste Casta,
Président**



IMPRESSUM

ÉDITÉ PAR

Commune d'Anières
Route de la Côte-d'Or 1
1247 Anières
T +41 22 751 11 45
www.anieres.ch
info@anieres.ch

IMPRESSION

Printissimo SA
Tiré à 60 exemplaires
Imprimé sur papier offset 100 gr certifié FSC

CONCEPT ET DESIGN

s agence, Genève

GESTION ET COORDINATION

Marcela Apothéloz

PHOTOS

Couverture: Olivier Riethauser

Page 2: Marie-France Paroz

Pages 4-5: Olivier Riethauser

Page 74-75: Olivier Riethauser

Page 94-95: Charles Marchant

Page 119: Thi My Linh Tran

Administration communale, Marc Guillemin, ORPC Lac,

Police municipale de Collonge-Bellerive, Didier Morel-Vulliez, APEA,

Association coherance, Association des Jeunes Aniérois, Association Latma



ANIÈRES

Route de la Côte-d'Or 1
CH - 1247 Anières
T +41 22 751 11 45
F +41 22 751 28 61
info@anieres.ch

ANIERES.CH